



# Intégration de la dimension genre dans le Diagnostic Territorial Participatif et le Plan Communal de Développement

GUIDE MÉTHODOLOGIQUE









Intégration de la dimension genre dans le Diagnostic Territorial Participatif et le Plan Communal de Développement

Cette publication est éditée par l'Agence de Développement Social dans le cadre du projet « **Intégration de l'approche genre dans les politiques de développement économique et social au Maroc** » ; un projet initié par le Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social et soutenu par le gouvernement fédéral allemand par l'intermédiaire de la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH.

Rédaction: Rabea Naciri, Demos Consulting

Responsable ADS: Fatima Mourd Responsable GIZ: Annalena Edler Conception graphique: Napalm Imprimeur: Éditions Okad

Guide Méthodologique

Images de couverture : GIZ ©Photothek GIZ, Carolin Weinkopf ©giz/Weinkopf, Stockexchange

ISBN: 978-9954-9512-2-4 Dépôt légal: 2014MO1801

L'auteur est seul responsable de l'exactitude des notes et références ainsi que des opinions exprimées. © Droits réservés. Cette publication est destinée à un usage non-lucratif et ne peut donc être vendue.

# **SOMMAIRE**

Introduction 1. Intérêt du guide 2. Objectifs du guide 3. Cibles du guide	07 08 08 08
4. Méthodologie et processus d'élaboration du guide 5. Structure du guide	09 09
Partie I. Connaître et comprendre pour une meilleure intégration de la dimension genre dans les Diagnostics Territoriaux Participatifs (DTP)	
et les Plans Communaux de Développement (PCD)	11
I. Cadrage théorique, conceptuel et contextuel nécessaire à l'intégration transversale de l'Egalité et Equité de Genre (EEG) dans la gouvernance locale	12
<ol> <li>Les fondements politiques et normatifs de la prise en compte de la dimension genre dans la gouvernance locale</li> </ol>	12
2. Le sens et la portée des principaux concepts et notions de base	14
3. Les approches qui structurent les Diagnostics Territoriaux Participatifs (DTP)	17
II. Leviers d'une planification communale, équitable, participative et responsable	23
I. Levier socio-culturel : Comprendre les résistances à l'intégration de l'EEG	23
<ol> <li>Levier politique : S'approprier et s'appuyer sur les atouts politiques en termes de démocratie locale et citoyenneté active</li> </ol>	28
3. Levier technique : Maîtriser les outils techniques permettant l'efficacité et l'efficience des Plans Communaux de Développement (PCD)	31
Partie II Savoir-faire méthodologique en vue d'intégrer la dimension genre dans la réalisation du Diagnostic Territorial Participatif et	
du Plan Communal de Développement	39
Etape I : Collecte et analyse des données. Elaboration du Diagnostic Territorial Participatif (DTP)	
sensible à l'Egalité et Equité de Genre (EEG) 1. L'analyse genre	<b>40</b>
2. Les outils de collecte de données	45
3. Les domaines d'analyse	48
4. Restitution des résultats des diagnostics territoriaux participatifs (DTP)	55
	57
Etape II : Programmation communale stratégique sensible à la dimension genre	58
1. La vision stratégique et partagée des priorités	62
<ol> <li>Le cheminement : processus de programmation</li> <li>Le plan de mise en oeuvre des Plans Communaux de Développement</li> </ol>	66
3. Le plan de mise en deuvie des Flans Communaux de Developpement	00
Références	77
Annexes	79

# **Acronymes**

AADH Approche Axée sur les Droits Humains

ADS Agence de Développement Social

AADH Approche Axée sur les Droits Humains

ADL Agent de Développement Local
BSG Budgétisation Sensible au Genre

CEDEF Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discriminations à l'Egard des Femmes

CLDH Comité Local de Développement Humain

CPDH Comité Provincial de Développement Humain

CPS Cahier des Prescriptions Spéciales

CR Coordination Régionale

DGCL Direction Générale des Collectivités Locales

DH Droits Humains

DTP Diagnostic Territorial Participatif

EEG Egalité et Equité de Genre

FDL Fonds de Développement Local
GED Approche Genre et Développement
IDH Indice de Développement humain

IFD Approche Intégration des Femmes au Développement

ISDH Indice Sexospécifique de Développement Humain

IPF Indicateur de la Participation des Femmes

INDH Initiative Nationale de Développement Humain

OMD Objectif du Millénaire pour le Développement

PADEST Programme d'Appui au Développement Stratégique Territorial

PCD Plan Communal de Développement
PDL Plan de Développement Local
PDP Plan de Développement Provincial
PSD Plan Stratégique de Développement

## Préface

Dans le cadre de sa démarche d'appui au développement territorial, l'Agence de Développement Social (ADS) et la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) ont conclu un partenariat en 2008 visant à renforcer les capacités des collectivités locales en vue d'élaborer leurs plans de développement à travers une démarche de planification stratégique participative. A cet effet, des conventions de partenariat ont été signées entre l'Agence de Développement Social, la Direction Générale des Collectivités Locales et les Comités Provinciaux de Développement Humain (CPDH) pour la mise en œuvre du programme « Appui à la Planification Communale » (PAPCO).

Ce programme s'appuie sur de nouvelles approches de développement fondées sur le capital humain et social, le partenariat ainsi que sur la convergence des interventions des collectivités locales, des services de l'Etat et de la société civile. Il a ciblé 534 Communes, parmi lesquelles 483 Communes rurales et 51 Municipalités.

Eu égard aux fondements politiques et normatifs de la prise en compte de la dimension genre dans le processus de la planification communale et de la gouvernance locale, et en parallèle avec le PAPCO, l'ADS a conduit un projet pilote intitulé « *Intégration de la dimension genre dans le programme d'appui à la planification communale* » en partenariat avec le Fonds d'Appui à l'Egalité entre les Sexes/FAESII, de l'Agence Canadienne de Développement International et le projet Genre GIZ « Intégration de l'approche genre dans les politiques de développement économique et social ».

Le projet a accompagné la mise en œuvre du PAPCO dans la province d'El Hajeb selon les étapes suivantes :

- 1. Réalisation d'un programme de formation sur l'approche « genre et développement », « l'analyse différenciée selon le genre », « les budgets locaux sensibles au genre » et « la planification stratégique axée sur l'égalité et équité de genre » au profit des cadres de l'Agence, des représentants des services déconcentrés, des élu-e-s et des cadres associatifs de la province d'El Hajeb ;
- 2. Réalisation de l'état des lieux sous l'angle de l'analyse différenciée selon le genre, impliquant tous les acteurs locaux concernés par le programme au niveau de la province ;
- 3. Accompagnement de la CR dans la conduite du diagnostic et de la planification stratégique communale par une expertise genre ;
- 4. Réalisation d'un atelier interne de capitalisation de l'expérience de l'Agence en matière d'intégration de la dimension genre dans le programme PAPCO ;
- 5. Production du guide méthodologique pour l'intégration de la dimension genre dans le Diagnostic Territorial Participatif et le Plan Communal de Développement.

Consciente du rôle essentiel que chaque acteur (services de l'Etat, autorités locales, élu-e-s, organisations de la société civile, universités) joue dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des projets de développement du territoire, axés sur les droits humains et l'égalité entre les hommes et les femmes, l'Agence de Développement Social se propose de mettre le guide méthodologique pour l'intégration de la dimension genre dans le Diagnostic Territorial Participatif et le Plan Communal de Développement à la disposition de tous ces acteurs.

Ce guide présente un cadre de référence qui définit les processus et les modalités de prise en compte des droits sociaux, économiques et politiques des femmes dans tout projet de territoire, en l'occurrence le Plan Communal de Développement (PCD). De ce point de vue, il propose des lignes directrices pour une planification communale équitable, participative et responsable ; il définit les savoir-faire méthodologiques relatifs à l'intégration de la dimension genre dans la réalisation du Diagnostic Territorial Participatif et du Plan Communal de Développement et précise les dispositifs de mise en œuvre du PCD sensible au genre en termes d'accompagnement, de renforcement des capacités des élus-es, de plaidoyer et de suivi-évaluation.

Mohammed Najib GUEDIRA

Directeur de l'Agence de Développement Social

# Introduction

Les femmes marocaines contribuent activement au progrès économique et social du pays ainsi qu'au bien-être de leur famille et communauté. Toutefois, elles sont peu présentes aussi bien dans les instances de décision que dans celles de la gouvernance locale et sont peu impliquées dans les espaces où se négocient les différentes questions touchant à leur devenir, à celui de leurs enfants et à l'intérêt général. Cette problématique qui est au cœur du développement économique, social et démocratique du Maroc, est d'une grande récurrence au niveau de la gouvernance locale.

En effet, si au niveau des politiques et législations nationales des progrès tangibles ont été réalisés, durant la dernière décennie, en faveur d'une plus grande autonomisation des femmes, plusieurs études au niveau international et national ont souligné l'importance des pesanteurs politiques et sociales qui pèsent sur la promotion des droits des femmes au niveau local, les empêchant de tirer un bénéfice de ces avancées et acquis.

La décentralisation et ce qui est appelé « la gouvernance locale » ne sont pas nécessairement et automatiquement favorables aux besoins et intérêts des femmes. En effet, trois types de contraintes expliquent l'exclusion/marginalisation des femmes :

- Les limites du processus de décentralisation et de démocratisation, encore à ses débuts, dans un pays à forte tradition centralisatrice. A cet égard, les priorités au niveau local sont mal reliées aux priorités nationales, d'une part et obéissent à des logiques, souvent en contradiction avec les buts et finalités du développement humain durable, d'autre part;
- Les ressources humaines, les compétences ainsi que les moyens financiers font cruellement défaut aux structures décentralisées, d'une façon générale, et aux collectivités locales rurales, plus particulièrement;
- Enfin, pour les femmes et fillettes, les deux contraintes citées ci-dessus sont aggravées par la présence, encore massive, d'élites locales traditionnelles, fortement imprégnées de la culture patriarcale. Les nouvelles élites modernistes ont des difficultés à émerger.

# 1. Intérêt du guide

Ce « Guide pour l'intégration de la dimension genre dans le Diagnostic Territorial Participatif (DTP) et le Plan Communal de Développement (PCD) » a pour objet d'apporter un appui conceptuel et des outils méthodologiques, pédagogiques et opérationnels en vue de soutenir les capacités des coordinations régionales et des équipes locales de l'Agence de Développement Social (ADS) pour l'intégration de la dimension genre dans le processus de planification stratégique et participative (PSP).

Dans le cadre de son mandat relatif au renforcement des capacités et des dynamiques des acteurs(trices) locaux par le biais du « Programme d'Appui à la Planification Communale » (PAPCO) pour l'élaboration des Plans Communaux de Développement (PCD), l'ADS apporte un appui au processus d'élaboration des PCD et de la Participation Stratégique et Participative (PSP). Le présent Guide méthodologique d'intégration du genre dans les Plans communaux de développement (PCD) a également pour ambition de constituer un recueil d'informations, d'analyses et de ressources. A cet égard, il peut soutenir le travail effectué par l'ADS et par l'ensemble des acteurs locaux engagés dans le chantier du développement et du progrès pour tous les marocains, sans discrimination de quelle que nature que ce soit, et plus particulièrement, en raison du sexe.

# 2. Objectifs du guide

A partir de l'expérience développée durant la dernière décennie, l'ADS a abouti au constat selon lequel ses projets ne prennent pas suffisamment en compte la dimension genre, critère d'éligibilité statué dans le manuel de procédures. C'est ainsi que la décision a été prise de procéder à l'élaboration d'une stratégie opérationnelle d'intégration de genre dans les projets et les structures de l'ADS, visant essentiellement le renforcement des capacités en matière de genre des cadres et agents de l'Agence, ainsi que de ses partenaires (ONG, Collectivités locales et départements publics).

Le présent guide, composante importante de cette stratégie, a pour objectifs de :

- Faciliter la compréhension et l'appropriation par l'ensemble des parties prenantes et acteurs locaux des principaux concepts et outils de l'intégration transversale de l'équité et égalité de genre dans le développement local;
- Présenter aux décideurs des approches d'une planification stratégique ayant comme objectif, à moyen et à long terme, de répondre aux besoins, priorités et droits des femmes et des hommes pour améliorer les moyens d'existence de toutes les populations;
- Articuler la pertinence de l'intégration de la dimension genre dans les différentes étapes de la planification territoriale stratégique visant la réalisation des DTP/PCD.

# 3. Cibles du guide

Le présent guide s'adresse avant tout aux principaux acteurs et actrices du développement local : élu-e-s communaux, administrations locales, services déconcentrés et organisations de la société civile œuvrant dans le domaine du développement.

Il s'adresse, plus particulièrement, aux cadres et agents de l'ADS au niveau local, provincial et régional afin de leur permettre d'accompagner, dans les meilleures conditions, le processus d'élaboration des DTP et des PCD intégrant la dimension genre.

Ce guide, qui s'appuie sur les leçons tirées de l'expérience de planification stratégique dans la province d'El Hajeb (2009-2010), prend en compte les forces et les limites ainsi que les attentes et les besoins des différents acteurs locaux en matière de prise en compte des droits et intérêts des hommes et des femmes auxquels ces plans de développement sont destinés.

Le guide a été conçu de façon à être facilement assimilable et utilisable par les différents intervenants dans le processus de planification stratégique au niveau communal et provincial.

# 4. Méthodologie et processus d'élaboration du guide

Ce guide méthodologique d'intégration du genre dans les DTP/PCD a été élaboré dans un esprit de synergie et de complémentarité avec les outils méthodologiques élaborés par les partenaires à cet effet. Il s'agit en l'occurrence :

- Du « Guide pour l'élaboration du Plan de Développement Communal (PCD) en milieu rural selon une approche de planification stratégique participative », réalisé par la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL, 2008)<sup>(1)</sup>.
- Du « *Guide pour l'élaboration du Plan Communal de Développement* » dans le cadre de l'opérationnalisation du guide de la DGCL (2009) et portant sur la phase de la planification stratégique participative (PSP)<sup>(2)</sup>.
- Du « *Cahier des Prescriptions Spéciales* » de l'appel d'offre de l'ADS ayant pour objet la réalisation des DTP<sup>(3)</sup> qui définit la méthodologie et les spécifications techniques pour la réalisation des DTP.
- Des PCD des 12 communes rurales de la province d'El Hajeb et, plus particulièrement, des deux communes rurales pilotes<sup>(4)</sup>, à savoir, la commune de Ait Namaane et la commune de Laqsir.

Le présent guide pour l'intégration de la dimension genre dans les DTP/PCD a été élaboré selon les trois étapes suivantes :

- -> Première étape ayant consisté en l'analyse des diagnostics des communes rurales pilotes sous l'angle du genre, à savoir :
  - La révision des pré-diagnostics pour les rendre sensibles au genre ;
  - L'appui à la prise en compte de la dimension genre dans l'identification des axes stratégiques de développement lors des ateliers programmés dans ce sens ;
  - L'appui à la prise en compte de la dimension genre dans la restitution et la validation des axes stratégiques de développement lors des ateliers programmés dans ce sens.
- -> Deuxième étape a concerné l'accompagnement de l'ADS dans la validation des DTP et ce par le biais de (ii) l'analyse des DTP et leur niveau d'intégration du genre, (ii) l'intégration des critères genre dans la grille de lecture et d'évaluation des rapports DTP, (ii) l'intégration des critères genre dans le cahier des prescriptions spéciales pour la réalisation des DTP.
- -> Troisième étape a consisté en l'accompagnement de l'ADS, de la coordination régionale de Meknès et de l'équipe provinciale d'El Hajeb dans le processus de planification stratégique et de réalisation de PCD sensibles à la dimension genre des communes de Laqsir et d'Ait Naamane (analyse stratégique, identification des priorités, des projets et des indicateurs de suivi-évaluation).

# 5. Structure du guide

Le présent guide méthodologique d'intégration de la dimension genre dans le Diagnostic Territorial Participatif (DTP) et le Plan Communal de Développement (PCD) intéresse les quatre étapes telles que déclinées dans le schéma défini par les partenaires (ADS et DGCL). Il est structuré de façon à conserver la logique progressive qui préside la planification stratégique dans ses différentes étapes, tout en réservant la première partie aux concepts, approches et préalables à une planification stratégique et participative (PSP) sensible à la dimension genre.

<sup>(1)</sup> Royaume du Maroc, Ministère de l'Intérieur, Direction Générale des collectivités locales, Projet de guide pour l'élaboration du Plan Communal de Développement (PCD) en milieu rural selon une approche de planification stratégique participative, juin 2008.

<sup>(2)</sup> Guide Méthodologique, Coordination Régionale de l'ADS à Marrakech, Version définitive, janvier 2010.

<sup>(3)</sup> Il s'agit du Cahier des Prescriptions Spéciales de l'Appel d'Offre n°21/AO/09 dans cinq provinces (Province d'Al Hoceima, Province d'El Jadida, Province de Safi, Province d'Errachidia, Province de Boulemane).

<sup>(4)</sup> Les communes de Laqsir et de Ait Naamane ont été ciblées par l'ADS comme sites pilotes pour l'intégration de la dimension genre dans le processus d'élaboration des PCD.

Ce guide est décliné en deux grandes parties :

## La première partie passe en revue :

- I. En premier lieu, les préalables à la prise en compte de l'équité et égalité de genre dans le processus d'élaboration des Plans Communaux de Développement (PCD), à savoir, le cadrage éthique, conceptuel et contextuel à mobiliser et à investir dans ce processus.
- II. Dans un deuxième temps, les leviers éthiques, politiques et techniques de la prise en compte de l'équité et égalité de genre dans la planification et la gouvernance locales.

## La deuxième partie décline :

- I. Dans une première étape, la méthodologie de prise en compte de la dimension genre dans la réalisation du diagnostic territorial participatif (DTP) ;
- II. Dans une deuxième étape, la méthodologie de la planification sensible à la dimension genre dans la perspective de réalisation des Plans Communaux de Développement (PCD).

Il est à noter que les annexes comportent des ressources supplémentaires destinées à l'ADS et aux autres acteurs locaux.

# Partie I

# Connaître et comprendre pour une meilleure intégration de la dimension genre dans les Diagnostics Territoriaux Participatifs (DTP) et les Plans Communaux de Développement (PCD)

#### **OBJECTIFS**

Cette première partie est un rappel des principaux préalables et leviers que tout acteur/actrice doit connaître et comprendre pour mener à bien l'intégration de la dimension genre dans les Diagnostics Territoriaux Participatifs (DTP) et Plans Communaux de Développement (PCD) et en optimiser les effets.

### Il s'agit de :

- 1. Préalables de cadrage théorique, conceptuel et contextuel nécessaires à l'intégration transversale de l'équité et égalité de genre dans la gouvernance locale, dont tout particulièrement :
  - 1. Les fondements politiques et normatifs de la prise en compte de la dimension genre dans la gouvernance locale ;
  - 2. Le sens et la portée des principaux concepts et notions de base ;
  - 3. Les approches qui structurent les diagnostics territoriaux participatifs (DTP).
- 2. Leviers d'une planification communale, participative, équitable et responsable :
  - 1. Levier socio-culturel : comprendre les résistances à l'intégration de la prise en compte de l'égalité et équité de genre dans les PCD ;
  - 2. Levier politique : s'approprier et s'appuyer sur les atouts politiques en termes de démocratie locale et citoyenneté active ;
  - 3. Levier technique : maîtriser les outils techniques permettant l'efficacité et l'efficience des PCD.

# I. Cadrage théorique, conceptuel et contextuel nécessaire à l'intégration transversale de l'Egalité et Equité de Genre (EEG) dans la gouvernance locale

D'une manière générale, les acteurs et les responsables ont souvent l'impression que le genre n'est pas pertinent pour leur travail, qu'il est un fardeau supplémentaire qui demande un investissement en termes de temps et de ressources. Ces perceptions et attitudes sont particulièrement récurrentes dans le contexte de la gouvernance locale, eu égard aux ressources limitées, tant humaines que financières.

Or, l'intégration transversale de la dimension genre relève plus de la prise de conscience et de l'adhésion aux valeurs de l'équité et égalité de genre (EEG) que d'outils techniques et de moyens financiers.

Pour cette raison, cette partie du guide présente des préalables de cadrage théorique, conceptuel et contextuel nécessaires à l'intégration transversale de l'équité et égalité de genre dans la gouvernance locale, et ce selon le plan suivant :

- 1. Les fondements politiques et normatifs de la prise en compte de la dimension genre dans la gouvernance locale;
- 2. Le sens et la portée des principaux concepts et notions de base ;
- 3. Les approches devant structurer les diagnostics territoriaux participatifs (DTP) et les plans communaux de développement (PCD).

La connaissance de ces préalables est un premier pas vers l'élaboration du Plan Communal de Développement (PCD).

# 1. Les fondements politiques et normatifs de la prise en compte de la dimension genre dans la gouvernance locale

L'intégration transversale de l'équité et égalité de genre dans la gouvernance locale est un premier pas vers l'élaboration du **Plan Communal de Développement.** 

La gouvernance locale est intimement liée à la planification stratégique dans la mesure où cette dernière a pour but ultime de constituer un outil de redevabilité des représentant-e-s élu-e-s et des responsables locaux vis-à-vis des besoins et attentes des citoyens et citoyennes.

A cet égard, la pertinence de la prise en compte de la dimension genre dans le processus de renforcement de la gouvernance locale est liée à trois types de considérations : éthiques, politiques et, enfin, à des considérations relatives à l'efficacité des programmes de développement local.

#### 1.1. Les fondements nationaux

• La Constitution (adoptée le 1<sup>er</sup> juillet 2011) introduit une nouvelle vision de la citoyenneté : « le régime constitutionnel du Royaume est fondé sur la démocratie citoyenne et participative » (titre I, art.1).

En plus de la prohibition de la discrimination fondée notamment sur le sexe (préambule), la Constitution consacre :

- L'engagement des pouvoirs publics à œuvrer pour « la création des conditions permettant de généraliser l'effectivité de la liberté et de l'égalité des citoyens et citoyennes, ainsi que leur participation à la vie politique, économique, culturelle et sociale » (article 6) ;
- La « jouissance de l'homme et de la femme, à égalité, des droits et libertés à caractère civil, politique, économique, social, culturel et environnemental » (article 19) ;
- L'engagement de l'Etat à œuvrer à la réalisation de la parité entre les hommes et les femmes et la création, à cet effet, de « l'Autorité pour la parité et la lutte contre toutes formes de discriminations » (art. 19 et 164);
- L'affirmation de la nécessité de prévoir dans la loi « des dispositions de nature à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux fonctions électives » (article 30), y compris « l'amélioration de la participation des femmes au sein des conseils des collectivités territoriales » (art.164).

- LE « PLAN GOUVERNEMENTAL POUR L'EGALITE A L'HORIZON DE LA PARITE » qui se fixe huit domaines prioritaires :
  - 1. Institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité ;
  - 2. Réhabilitation du système éducatif sur la base de l'équité et de l'égalité ;
  - 3. Promotion de l'accès équitable et égal aux services de santé ;
  - 4. Développement des infrastructures de base pour améliorer les conditions de vie des femmes et filles ;
  - 5. Lutte contre toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes ;
  - 6. Accès équitable et égal aux postes de prise de décision électifs et dans l'administration ;
  - 7. Réalisation de l'égalité des chances entre les sexes dans le marché de l'emploi ;
  - 8. Autonomisation sociale et économique des femmes.
- La « Strategie nationale pour l'egalite et l'equite entre les sexes par l'integration de la dimension GENRE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES » (2006) qui est le cadre référentiel national en matière d'intégration transversale de la dimension genre. (5)
- LE CODE ELECTORAL révisé (2008)<sup>(6)</sup> qui innove à deux niveaux : i) la création de circonscriptions électorales complémentaires dans les communes urbaines ou rurales et arrondissements réservés, en vertu d'un accord entre les partis politiques, à la candidature exclusive des femmes<sup>(7)</sup>; ii) la création d'un Fonds spécial<sup>(8)</sup> destiné à renforcer les capacités des femmes candidates aux élections communales de juin 2009.
- La Charte Communale<sup>(9)</sup> qui a introduit un nouveau mécanisme consultatif dans la gouvernance communale, à savoir la « Commission de l'équité et de l'égalité et des chances »<sup>(10)</sup> ainsi que l'élaboration du PCD sensible à la dimension genre<sup>(11)</sup>.
- LE GUIDE DE LA DGCL pour l'élaboration du PCD qui inclut dans le chapitre relatif aux fondements et principes de la planification stratégique communale « l'importance et la nécessité d'articuler la planification aux conventions internationales (droits humains des femmes, enfants, etc.).

## Cadre référentiel devant guider la planification communale

- Une vision partagée de l'avenir par les populations en vue d'augmenter les capacités et opportunités d'interaction politique.
- Une meilleure gestion des ressources matérielles et humaines disponibles et à mobiliser.
- Des projets de territoires permettant les effets de synergie, de subsidiarité et de mutualisation des efforts entre des groupes de communes voisines (intercommunalité).
- L'articulation aux projets structurants initiés aux niveaux territoriaux supérieurs et aux politiques publiques nationales.
- L'articulation aux différentes conventions internationales signées par le Maroc en matière de développement et de droits humains (environnement, femme, enfant, etc.).

Source : DGCL, Projet de Guide pour l'élaboration du Plan Communal de Développement (PCD) en milieu rural selon une approche de planification stratégique participative, juin 2008.

<sup>(5)</sup> A partir de 2006, le Premier Ministre a commencé à adresser des lettres de cadrage incitant les départements sectoriels à intégrer le genre dans toutes les politiques de développement et indicateurs de performance.

<sup>(6)</sup> Dahir n°1-08-150 du 2 Moharrem 1430 (30 décembre 2008) portant promulgation de la loi n° 36-08 modifiant et complétant la loi n° 9-97 formant code électoral.

<sup>(7)</sup> Article 2 ; Chapitre 3 bis du Code électoral révisé.

<sup>(8)</sup> D'un montant de 10 millions de DH.

<sup>(9)</sup> Loi 17-08

<sup>(10)</sup> Article 14 de la nouvelle charte communale

<sup>(11)</sup> Article 36, idem.

## 1.2. Les normes et valeurs internationales auxquelles le Maroc est partie

- 1.2.1. Les obligations du Maroc en matière de lutte contre les discriminations de genre telles que préconisées dans la « Convention sur l'élimination de toutes les discriminations à l'égard des femmes » (CEDEF), ratifiée par le Maroc en 1993, sont notamment :
  - Lutter contre les discriminations (directes et indirectes) envers les femmes dans les lois et les politiques ;
  - Prendre des mesures pour protéger les femmes contre la discrimination ;
  - Améliorer l'égalité substantive des femmes en garantissant l'égalité pour les opportunités, en termes d'accès et de résultats ;
  - Transformer les relations de genre qui empêchent les femmes de profiter de l'égalité substantive à travers des programmes et politiques ;
  - Assurer la participation des femmes en tant que citoyennes actives dans l'élaboration des politiques et pour demander des comptes au gouvernement.
- 1.2.2. La mise en œuvre de la Plate-forme d'action de Beijing, adoptée par le Maroc en 1995, et par laquelle il s'est engagé à intégrer la problématique homme-femme dans l'ensemble des processus d'élaboration des politiques et de planification : «... les gouvernements et les autres acteurs devraient encourager l'adoption de mesures énergiques et visibles visant à assurer la prise en compte de la problématique homme-femme dans toutes les politiques et tous les programmes afin d'en analyser les conséquences sexospécifiques, avant toute décision. »
- **1.2.3.** La réalisation des cibles des « Objectifs du Millénaire pour le Développement » (OMD) auxquels le Maroc a souscrit (2000) et qui affirment que l'agenda du développement économique et social ne peut être séparé de celui de la protection des droits humains et de l'égalité de genre<sup>(12)</sup>.

# 2. Le sens et la portée des principaux concepts et notions de base

Le présent guide mobilise plusieurs notions et concepts de base qu'il s'agit d'expliciter d'emblée, à savoir : le genre, le sexe, les rôles et relations de genre, l'équité et l'égalité de genre, la décentralisation et la gouvernance locale.

# 2.1. Sexe, genre, rôles et relations de genre

- Sexe : Renvoie aux différences biologiques entre les femmes et les hommes. Les différences sexuelles ont trait à la physiologie féminine et masculine.
- Genre : Se rapporte aux rôles, droits et responsabilités des hommes et des femmes et la relation entre eux. Le genre ne signifie pas simplement les femmes ou les hommes, mais la façon par laquelle leurs qualités, comportements, identités et attributs économiques, sociaux, politiques et culturels, qui sont associés au fait d'être une femme ou un homme, sont déterminés à travers le processus de socialisation.

Il s'agit d'opérer une distinction entre la dimension biologique (sexe) qui est immuable et la dimension culturelle (genre) qui varie selon les cultures et évolue au fil du temps.

• Relations de genre : renvoient aux relations hiérarchiques et de pouvoir entre les hommes et les femmes dans l'espace privé et public. Ces relations hiérarchiques, déterminées par la société et la culture, sont souvent « naturellement » acceptées.

#### Les relations de genre sont :

- **Spécifiques au contexte du pays**, de la région/communauté et sont stratifiées selon les classes sociales, l'âge, l'état civil, l'ethnie, etc. ;
- **Dynamiques**, caractérisées par le conflit et la coopération et susceptibles de changer et -elles changentselon les évolutions économiques, politiques, sociales et culturelles des pays et des sociétés.

#### La socialisation au sein de la famille au Maroc

« Le traitement réservé aux garçons en général et au fils unique en particulier renseigne sur la hiérarchisation sexuelle qui va s'opérer au sein de la famille. Il n'est pas rare de voir le garçon, dès son plus jeune âge, mettre à son service toutes ses sœurs et l'ensemble des éléments féminins de la famille. La fille -quelles que soient les performances qu'elle peut réaliser- sera toujours moins importante que son frère ».

Source : « Rôles sociaux et genre : la perception sociale des sexes » ; In : HCP. : Genre et développement: aspects socio-démographiques et culturels de la différenciation sexuelle

• La division du travail selon le genre se rapporte à la façon dont la société répartit les tâches entre les femmes et les hommes selon ce qui est considéré comme étant adéquat et approprié à chaque sexe.

L'analyse des relations sociales et de la division de travail selon le genre sont au cœur de la compréhension des relations de pouvoir au sein d'une société/communauté. « L'approche en termes de «relations de genre» permet de déplacer le débat sur les rapports homme/femme du biologique au culturel, et donc ramener les rôles et les statuts des sexes aux logiques sociales et culturelles qui les sous-tendent. Cette manière d'appréhender les faits de sexes implique que les rôles et les statuts des sexes puisqu'ils font échos à des représentations culturelles ne reflètent nullement les compétences réelles des hommes et des femmes. Ainsi, la connotation attachée à un rôle et donc à un statut peut évoluer car elle n'obéit qu'à une seule logique, celle du système social dans lequel elle est définie. »<sup>(13)</sup>

#### Evolution de la division sexuée du travail en milieu rural au Maroc

Dans le milieu rural marocain, malgré l'implication de la femme dans les travaux agricoles, son travail est socialement répertorié comme secondaire et découlant de son statut biologique. Globalement, l'intérieur est du ressort de la femme alors que l'extérieur est l'affaire de l'homme. La croyance sociale selon laquelle le travail de la terre incombe aux hommes a conduit à allouer à ces derniers les droits sur la terre. Les femmes se trouvent ainsi reléguées dans des positions d'assistantes et de subalternes de l'homme dans les travaux de la terre. Cependant, une tendance a été constatée dans la division sexuelle du travail. L'homme et, dans une certaine mesure, la femme, tendent à s'impliquer, de plus en plus, dans l'économie marchande. Aussi, doit-on s'attendre dans le futur à un élargissement du champ d'activité des femmes, ce qui peut accroître le chevauchement des rôles féminins et masculins dans le milieu rural.

Source : Adapté de : « Rapports de genre et développement dans le milieu rural », In : HCP : Genre et développement: aspects sociodémographiques et culturels de la différenciation sexuelle

# 2.2. Egalité et équité de genre

**L'égalité de genre,** ou l'égalité entre hommes et femmes, recouvre la notion selon laquelle tous les êtres humains, hommes et femmes, sont libres de développer leurs aptitudes personnelles et de faire leurs propres choix, sans qu'ils ne soient bridés par les stéréotypes, la division rigide des rôles et les préjugés. L'égalité de genre permet aux femmes et aux hommes de jouir, à part égale, des droits de la personne, des biens, des possibilités, des ressources et des avantages qui découlent du développement. La programmation du développement peut avoir des répercussions sur l'inégalité de genre, en l'accentuant ou en l'affaiblissant.

<sup>(13)</sup> PNUD : La gouvernance en faveur du développement humain durable :Document de politique générale du PNUD, Janvier1997 http://mirror.undp.org/magnet/Docs/!UN98-21.PDF/!GOVERNA.NCE/!GSHD.FRE/!gshdfro.pdf

#### L'égalité de genre signifie que :

- La société accorde la même valeur aux similitudes, aux différences entre les femmes et les hommes et aux différentes fonctions de chacun ;
- Plus qu'à un nombre égal de femmes et d'hommes dans les instances représentatives et administrative (même si c'est important !), fait plutôt référence à la capacité des individus des deux sexes à participer en tant que citoyens égaux.

L'égalité de genre ne signifie pas que les hommes et les femmes doivent devenir identiques, mais que leurs droits, leurs responsabilités et leurs chances ne dépendront plus du fait d'être né de l'un ou l'autre sexe.

#### L'équité de genre signifie que :

- Un traitement impartial doit être accordé aux hommes et aux femmes, en fonction de leurs besoins respectifs. Ce traitement peut être identique ou différent, mais il doit être équivalent en termes de droits, d'avantages, d'obligations et de possibilités ;
- Pour assurer l'impartialité, il faut avoir accès à des mesures capables de compenser les désavantages historiques et sociaux qui empêchent les femmes -ou les hommes- d'être égaux en droits, opportunités et responsabilités.

Il est important de faire la distinction entre les deux notions : l'équité qui est un moyen et l'égalité qui est une fin. Les stratégies d'équité visent à parvenir à l'égalité de genre.

# Le renforcement du pouvoir des femmes et des jeunes filles (empowerment) comprend le développement des capacités suivantes :

- L'acquisition de connaissances sur les relations entre les deux sexes et d'une compréhension des différentes manières dont ces dernières peuvent être modifiées ;
- Le développement de l'estime de soi, de la conviction que l'on est capable d'obtenir les changements que l'on souhaite et que l'on a le droit de contrôler sa propre vie ;
- La capacité de générer des choix et de les négocier ;
- La capacité d'organiser et d'influencer l'orientation des changements sociaux afin de créer un ordre social et économique plus équitable à l'échelle communautaire et à l'échelle nationale et internationale.

Source : Adapté de : « Rapports de genre et développement dans le milieu rural », In : HCP : Genre et développement: aspects sociodémographiques et culturels de la différenciation sexuelle

# 2.3. Décentralisation et gouvernance

La décentralisation est un processus consistant pour l'Etat à transférer au profit des collectivités territoriales certaines compétences et les ressources correspondantes. Celles-ci bénéficient alors d'une certaine autonomie de décision et de leur propre budget (principe de libre administration) sous la surveillance d'un représentant de l'Etat (l'autorité de tutelle). Cette relative autonomie permet de traiter la diversité des situations locales afin d'y apporter des réponses adaptées. La décentralisation est un processus politique complexe qui implique des acteurs nationaux et locaux ainsi que des changements dans les systèmes nationaux et locaux au niveau juridique, administratif et fiscal.

La décentralisation n'est pas la déconcentration. La déconcentration consiste aussi en une délégation de compétences à des agents ou organismes locaux, mais ces derniers relèvent de l'administration d'Etat. A la différence de la décentralisation, ils sont soumis à son autorité et ne disposent d'aucune autonomie.

La gouvernance locale couvre le large éventail de questions et d'acteurs qui influencent la planification du développement humain et la prise de décision au niveau local, parmi lesquels : les systèmes politiques, les arrangements institutionnels, les mécanismes de responsabilisation, le degré d'autonomisation de la société civile et les capacités à générer des ressources locales<sup>(14)</sup>

#### La décentralisation est un moyen, la gouvernance locale est une fin

La gouvernance locale est distincte de la décentralisation, bien que les deux termes soient parfois utilisés de façon interchangeable.

La gouvernance décentralisée est forcement participative dans la mesure où elle est intimement liée à la manière dont les acteurs locaux interagissent dans la détermination de l'agenda du développement local visant à :

- Augmenter l'efficacité, l'efficience et la responsabilisation des institutions locales ;
- Renforcer la coopération entre les acteurs du développement, du gouvernement, les ONG et les communautés ;
- Renforcer la société civile dans le but de contribuer à consolider la conscience citoyenne et la responsabilisation des mandataires d'obligations.

**La bonne gouvernance** « alloue et gère les ressources de façon à résoudre les problèmes collectifs. Elle se caractérise par la participation, la transparence, la responsabilité, la primauté du droit, l'efficacité et l'équité». (15)

La planification communale stratégique et participative est un processus collectif qui permet de définir les objectifs fondamentaux d'une commune, les principes opérationnels de base et la stratégie de mobilisation et d'allocation des ressources nécessaires à l'atteinte de ses objectifs.

C'est un processus directif et linéaire qui permet de convertir la vision d'une communauté ou d'une organisation en un plan stratégique et en des projets concrets prenant en compte un certain nombre d'opportunités et de contraintes de plusieurs ordres.

Le processus de planification stratégique est continu et vise à assurer une adéquation stratégique entre une organisation et les circonstances environnementales en adaptant la mission, en révisant, s'il y a lieu, les objectifs, en mettant au point des stratégies d'intervention et en élaborant un plan global qui indique comment les ressources seront utilisées pour répondre aux besoins des intéressés, aux exigences de l'environnement et aux attentes reliées à la vision.

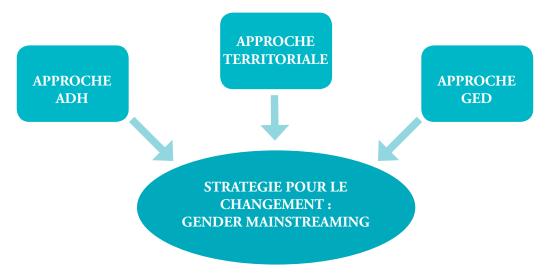
# 3. Les approches qui structurent les Diagnostics Territoriaux Participatifs (DTP)

Ce que la société attend des femmes et des hommes affecte les rôles et les responsabilités des uns et des autres dans l'exécution des activités, et c'est aussi ce qui détermine qui tirera parti des bienfaits escomptés des politiques publiques. Tenir compte des inégalités et concevoir des programmes à même de les atténuer contribue à la promotion, non seulement de l'équité et de l'égalité, mais aussi à l'efficacité et à l'efficience des programmes de développement.

Le Cahier des Prescriptions Spéciales (CPS) de l'appel d'offre que l'Agence de Développement Social (ADS) a adopté pour l'élaboration des Diagnostics Territoriaux Participatifs (DTP) stipule l'adoption d'une approche territoriale axée sur les droits humains et sensible à la dimension genre. Dans ce sens, les trois approches -ci-aprèssont présentées dans le but d'accompagner l'ADS dans la réalisation des DTP (et PCD) futurs dans le cadre d'un processus de changement transformateur, cadré par une approche de droits humains et sensible à la dimension genre et permettant le passage à un nouveau paradigme : celui du développement humain durable et équitable.

<sup>(14)</sup> La gouvernance en faveur du développement humain durable : Document de politique générale du PNUD, Janvier 1997 http://mirror.undp.org/magnet/Docs/!UN98-21.PDF/!GOVERNA.NCE/!GSHD.FRE/!gshdfro.pdf

<sup>(15)</sup> PNUD, Idem.



## 3.1. Approche participative

L'approche participative renvoie à l'importance et à la nécessité de faire participer l'ensemble des populations concernées par les politiques et programmes de développement pour :

- Des considérations éthiques (la participation étant un droit fondamental de l'individu homme et femme) ;
- Des considérations **politiques** (la citoyenneté active ne peut se concevoir sans participation populaire, celle des hommes et des femmes) ;
- Des considérations de **bonne gouvernance** (efficience et efficacité des programmes de développement : viabilité des projets, meilleur ciblage des disparités et des vulnérabilités ; acceptabilité sociale et utilisation effective des ressources).

Au travers de la mise en œuvre d'une série d'étapes, l'approche participative a, précisément, pour objectif général d'impliquer et d'associer de manière étroite les populations dans le diagnostic, l'identification, la programmation, la mise en œuvre et le suivi des actions à mener au niveau local et de définir les responsabilités des différents partenaires dans le suivi et la gestion.

# Article 7 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)

Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour assurer aux femmes, dans des conditions d'égalité avec les hommes, le droit :

- **a.** De voter à toutes les élections et dans tous les référendums publics et être éligibles à tous les organismes publiquement élus ;
- **b.** De prendre part à l'élaboration de la politique de l'Etat et à son exécution, occuper des emplois publics et exercer toutes les fonctions publiques à tous les échelons du gouvernement ;
- **c.** De participer aux organisations et associations non gouvernementales s'occupant de la vie publique et politique du pays.

L'approche participative est fortement préconisée dans la vision devant présider à l'élaboration des PCD. Le défi est lié au questionnement visant à savoir si l'approche participative suppose d'adopter une approche consistant à discuter et à convaincre les acteurs locaux de l'importance et de l'intérêt de :

- Faire participer aussi bien les hommes que les femmes au processus de planification locale ;
- Adopter une vision réellement équitable et stratégique de leur territoire ;

- Adopter une approche visant à respecter les résistances à une réelle participation des femmes et à se contenter de refléter fidèlement les propositions des élu-e-s et des acteurs locaux.

Or, la force de proposition de ces derniers est faible et généralement limitée à des priorités relatives à l'infrastructure et aux activités à haute visibilité sur le court terme.

## 3.2. Approche territoriale

**L'approche territoriale** consiste en l'élaboration d'une vision partagée et intégrée de l'aménagement d'un territoire donné. Elle est basée sur 3 piliers :

- La décentralisation et la régionalisation ;
- La convergence et la mise en synergie des programmes sectoriels ;
- La promotion de l'action participative.

## L'approche territoriale est articulée à :

- L'identification des éléments de stabilité et de continuité dans le mode de développement ;
- Le repérage des signes de changements, des sources des écarts, des déséquilibres et des inadaptations ;
- L'identification et la priorisation des leviers et voies d'évolution et de progrès en vue d'un développement équitable et durable.

La pertinence de l'approche territoriale est liée à sa capacité à prendre en compte le territoire en tant que « construit d'acteurs qui repose sur une volonté collective et sur la capacité de l'animation du territoire à construire des outils qui permettront à cette volonté de s'exprimer. Un de ces outils sera constitué par le DTP qui reposera lui-même sur la création préalable d'autres outils tels que la veille/intelligence territoriale sans lesquels il perd tout son sens »<sup>(16)</sup>.

# 3.3. Approche axée sur les droits humains (AADH)

#### 3.3.1. La Constitution et l'interdiction de la discrimination

La prohibition de la discrimination, la consécration de l'égalité entre les hommes et les femmes dans toutes les catégories de droits ainsi que leur effectivité sont autant de normes et principes consacrés d'une manière très explicite par la Constitution marocaine.

# L'égal accès des citoyennes et citoyens aux conditions leur permettant de jouir de leurs droits selon la Constitution

La Constitution fait obligation à l'Etat, aux établissements publics et aux collectivités territoriales d'œuvrer à la mobilisation de tous les moyens à disposition pour faciliter l'égal accès des citoyennes et des citoyens aux conditions leur permettant de jouir des droits relatifs aux soins de santé, à la protection sociale, à la couverture médicale et à la solidarité mutualiste ou organisée par l'Etat, à une éducation moderne, accessible et de qualité, à l'éducation sur l'attachement à l'identité marocaine et aux constantes nationales immuables ; à la formation professionnelle et à l'éducation physique et artistique ; à un logement décent, au travail et à l'appui des pouvoirs publics en matière de recherche d'emploi ou d'auto-emploi, à l'accès aux fonctions publiques selon le mérite, à l'accès à l'eau et à un environnement sain, au développement durable. (17)

<sup>(16)</sup> Royaume du Maroc, ADS, EURO NOUVELLE DONNE ; Formation des responsables de l'ADS chargés du suivi de la mise en œuvre de l'approche territoriale, Module 1, Approche territoriale et dynamique d'acteurs, avril 2010.

<sup>(17)</sup> Art.31 de la constitution de juillet 2011

#### AADH: 5 principes Universalité et Indivisibilité Egalité et Participation et Responsabilité non-discrimination inaliénabilité inclusion et reddition des Les Droits Humains comptes Les Droits Humains civils, économiques, Tous les individus Chaque personne sont inhérents à la politiques, culturels sont égaux en droits et chaque peuple Les mandataires et sociaux font et en dignité. a droit: d'obligation sont personne humaine qui ne peut les céder partie intégrante Ils ont le droit de - à une participation responsables de volontairement. de la dignité des iouir des Droits active, libre et la façon dont ils Nul ne peut priver personnes. Humains sans significative, à un appliquent les quelqu'un de ces Ils ne se prêtent à discrimination en Droits Humains et développement civil, droits. aucun classement raison du sexe, race, économique, social, de la conformité avec les normes des Droits «Tous les êtres hiérarchique. couleur, ethnie, âge, culturel et politique, - d'y contribuer et humains naissent langue, religion, Humains. d'en bénéficier. libre et égaux en conviction politique Les titulaires de dignité et en droits». ou religieuse, origine droits lésés peuvent nationale ou sociale, entamer une

L'indivisibilité est une notion centrale de l'AADH et suppose de ne pas établir de hiérarchie entre les différents droits. En tant que norme centrale des droits humains, l'égalité des femmes et des hommes en matière de droits civils, politiques, socio-économiques et culturels ne peut se prêter à aucun classement hiérarchique ou prioritisation. Ainsi, par exemple, l'égalité en droits politiques n'est concevable que si les hommes et les femmes jouissent, à égalité, des droits civils, économiques et culturels.

handicap, etc.

action en justice devant un tribunal conformément à la loi.

# 3.4. Approche « genre et développement » (GED)

Cette approche a pour objectif de corriger les relations inégalitaires entre femmes et hommes qui empêchent un développement équitable et écartent les femmes d'une pleine participation au développement. L'approche « genre et développement » :

- Cherche à faire participer à la fois les femmes et les hommes, à les inciter à prendre part aux décisions et à en partager les bénéfices ;
- Vise à répondre aux besoins pratiques des femmes et des hommes, ainsi qu'à promouvoir leurs intérêts stratégiques. Pour atteindre ces objectifs, une telle approche nécessite un engagement sur le long terme.

### Comme le spécifie Schalkwyk et al (18), l'approche de genre doit aboutir à :

- Des objectifs et des actions liés aux besoins spécifiques des groupes de femmes et d'hommes visés par la politique,
- Des objectifs et des actions spécifiquement « femmes » répondant aux inégalités subies par les femmes
- Des objectifs et des actions spécifiquement « hommes » et touchant à leur rôle dans la poursuite de l'égalité.

<sup>(18)</sup> Schalkwyk et al, : Mainstreaming: A strategy for Achieving Equality between Women And Men. A think Piece. Department of Policy and legal service. The Education sector, Education Division, SIDA, 18 p, 1996, p.12.

## 3.5. Stratégie pour l'intégration transversale du genre : « gender-mainstreaming, GM »

Le Gender-mainstreaming (GM) est une stratégie visant à incorporer les préoccupations et les expériences des femmes et des hommes dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi-évaluation des politiques et programmes dans tous les domaines et à tous les niveaux, de manière à ce que les femmes et les hommes en tirent des avantages égaux.

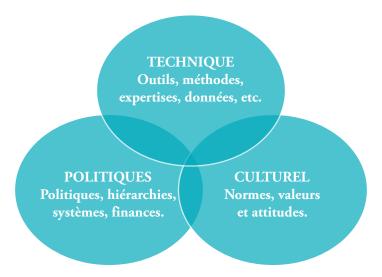
Cette stratégie est définie par les Nations Unies comme étant : « La (ré) organisation, l'amélioration et l'évaluation des processus politiques afin que l'égalité hommes/femmes soit incorporée dans toutes les politiques, à tous les niveaux et à tous les stades, par les acteurs qui participent normalement à l'élaboration des politiques ». (19)

#### Selon le Programme d'action de Beijing:

Le « gender-mainstreaming » est : « L'évaluation des incidences pour les femmes et pour les hommes de toute action envisagée, notamment dans la législation, les politiques ou les programmes, dans tous les secteurs et à tous les niveaux. Il s'agit d'une stratégie visant à incorporer les préoccupations et les expériences des femmes aussi bien que celles des hommes dans la conception, l'exécution, le suivi et l'évaluation des politiques et des programmes dans tous les domaines politique, économique et social, de manière que les femmes et les hommes bénéficient d'avantages égaux et que l'inégalité ne puisse se perpétuer.

Le but ultime est d'atteindre l'égalité entre les sexes.

#### Cadre conceptuel global du Gender Mainstreaming (GM)



La prise en compte systématique de la dimension de genre dans la définition et la mise en œuvre des politiques s'inscrit en outre dans le cadre du principe de « **bonne gouvernance** » qui implique notamment :

- La prise en considération des inégalités entre les hommes et les femmes au niveau de la planification, de l'exécution et de l'évaluation des programmes.
- Un haut niveau de transparence et d'objectivité dans la gestion des affaires publiques. En effet, au delà de l'atteinte de l'égalité et équité de genre -qui est son premier objectif-, grâce aux approches et cadres d'analyse mobilisés, le GM contribue également à améliorer la qualité, l'efficacité et la cohérence des politiques et des plans de développement par le biais d'un meilleur ciblage des écarts, des besoins différenciés ainsi que des groupes les plus défavorisés et/ou dont les droits sont bafoués.

<sup>(19)</sup> NU, Economic and Social Council (ECOSOC), Mainstreaming the gender perspective into all policies and programs in the United Nations system; Report of the Secretary-General, E/1997/66; 12 June 1997.

# Ce qu'il faut retenir

La décentralisation et la gouvernance locale sont deux processus interdépendants et hautement politiques et génèrent, à ce titre, des résistances à différents niveaux. Mais ces processus constituent indéniablement une réelle opportunité pour le Maroc permettant de rompre avec les orientations et approches centralisatrices et directives qui ont montré leurs limites ayant très peu pris en compte les vulnérabilités spécifiques de plusieurs catégories des populations (selon le lieu de résidence, l'appartenance sociale, l'âge, le sexe, etc.).

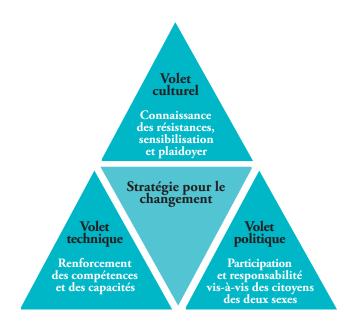
Dans ce sens, **la stratégie du gender-mainstreaming** est utile car elle est intimement liée à l'obligation de résultats. En cela, elle facilite la prise en compte des besoins et intérêts différenciés des hommes et des femmes, selon l'âge, la condition matrimoniale et sociale, l'origine ethnique, etc. Mais elle prend compte aussi de la programmation et la planification axée sur les résultats. A cet égard, les mesures d'équité visant à parvenir à l'égalité réelle/effective sont à mobiliser et à mettre en œuvre pour lutter contre les discriminations dont sont victimes une catégorie de la population et aussi les femmes et les petites filles. Ces dernières ont généralement besoin d'un soutien additionnel pour leur assurer les mêmes chances et opportunités que les hommes et garçons.

Tout **développement local équitable et durable** devrait mettre les hommes et les femmes, titulaires de droits au cœur de son projet et ses objectifs, sur le court et le long terme, etc. C'est aussi le chemin pour la promotion de la légitimité des élites locales et de l'efficience des politiques publiques au niveau local, mais aussi au niveau national.

# II. Leviers d'une planification communale, équitable, participative et responsable

Les orientations actuelles en matière de planification ne prévoient pas explicitement l'étape de préparation du processus de planification. Cette étape préalable est pourtant primordiale pour le succès de la réalisation du diagnostic territorial participatif sensible à la dimension genre. En effet, la planification communale est portée par **trois piliers** :

- 1) Un pilier éthique favorisant des attitudes et comportements positifs face à la question du genre,
- 2) **Un pilier politique** encadrant les fondements de la planification communale et,
- 3) Un pilier technique et opérationnel définissant les conditions requises d'opérationnalisation de la planification. Or, sur le terrain, peu d'attention et de temps ont été accordés au premier et au second piliers, pourtant préalables primordiaux à l'identification d'une vision commune et au partage des valeurs qui fondent le développement local participatif, objet du présent guide méthodologique.



Cette partie du guide prend en charge ces trois volets et les met en exergue sous forme de leviers d'une stratégie de développement transformatrice, permettant aux femmes d'avoir des espaces pour faire valoir leurs droits et pour faire entendre leur voix.

# I. Levier socio-culturel : Comprendre les résistances à l'intégration de l'EEG

La planification stratégique participative locale (PSPL) n'est pas un objectif en soi mais un moyen. Elle ne se justifie que par l'intervention visant le développement humain et ce par le biais de l'amélioration de la gouvernance locale par la consolidation de l'efficacité et de la responsabilité des mandataires d'obligations ainsi que par le renforcement des capacités des acteurs locaux et l'autonomisation de ces derniers.

Or, la prise en compte des problématiques relatives à l'égalité entre les hommes et les femmes est confrontée à un certain nombre de défis qui interpellent fortement les objectifs assignés à la planification stratégique participative locale.

## 1.1. Comprendre les résistances

Plusieurs études au niveau international ont mis en exergue que l'intervention du gouvernement central peut favoriser une plus grande participation des femmes aux projets locaux, tandis que les cultures locales, souvent conservatrices constituent, généralement, des obstacles à leur participation.

La décentralisation est fréquemment présentée comme un moyen important pour l'amélioration de l'accès des femmes aux services et infrastructures de base ainsi que pour leur représentation accrue dans la sphère politique et publique. Cependant, les avantages que les femmes peuvent tirer des institutions locales ne sont pas toujours évidents.

Le postulat selon lequel les instances locales sont automatiquement plus proches des citoyens et plus démocratiques est démenti par les constats des écarts de genre au Maroc qui témoignent d'une manière claire que les institutions locales ne sont pas forcément équitables ni « naturellement » plus responsables vis-à-vis de tous les citoyens et, surtout, des femmes les plus pauvres.

#### L'inégalité de genre au Maroc : principaux faits

Les femmes et fillettes font face à des discriminations et forment un groupe désavantagé par rapport aux hommes en termes de bien-être et de capacités :

- Plus des deux tiers des analphabètes sont des femmes et l'indice de parité dans l'enseignement collégial rural est de 80.
- Sur 100 000 naissances vivantes, 227 femmes meurent en donnant la vie.
- 3 actives occupées sur 10 sont des femmes qui ont une activité productive non rémunérée (609 000 femmes, RGPH, 2004) et une grande partie des femmes est cantonnée dans la sphère domestique : activités invisibles, non valorisées.
- Faible présence des femmes dans la sphère politique et publique : 10% dans la chambre des représentants, 0,6% dans la chambre des conseillers et près de 12,4% dans les conseils communaux (élections de juin 2009), 19,7% des magistrats sont des femmes (2009) et 12% des postes de décision de la fonction publique sont occupés par des femmes (Rapport genre, MFF 2010)
- Forte discrimination salariale dans le secteur privé (41% des femmes contre 31% des hommes touchent le SMIG) et dans le secteur public (le salaire moyen des femmes représente environ 84% de celui des hommes).
- 63 femmes âgées de 18 à 64 ans sur 100 (6 millions) ont déclaré avoir subi un acte de violence (toutes formes confondues), perpétré notamment par leur conjoint (HCP, 2011).

Les écarts entre les régions et provinces accentuent les inégalités de genre.

Cette situation constitue un obstacle au développement social, humain et démocratique puisqu'elle porte atteinte à la liberté et la dignité de la moitié de la population et participe à limiter sa capacité à sortir de la vulnérabilité et de la pauvreté.

En effet, alors que les problèmes de discrimination entre les hommes et les femmes ont des implications lourdes pour tout projet de développement local, inclusif et équitable, certains acteurs les ignorent ou les abordent de façon marginale, ou comme un secteur, évitant ainsi la nécessité d'articuler les approches de genre dans toutes les activités locales de façon à transformer les attitudes culturelles et les mentalités.

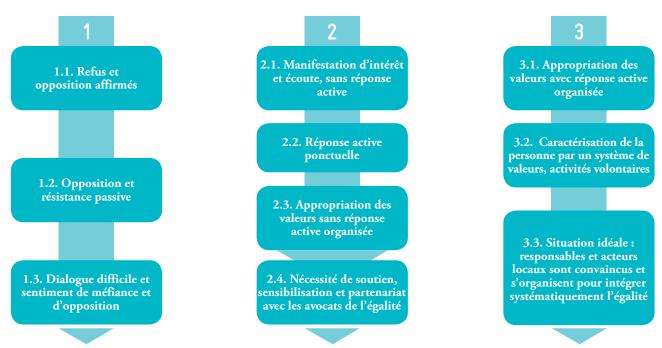
D'autres acteurs, notamment parmi les décideurs, supposent que leur action est exempte de préjugés sexistes et qu'elle aura le même impact sur tout le monde. Ils ne voient pas le rapport entre les objectifs qu'ils poursuivent et les inégalités entre les hommes et les femmes.

#### Stratégies de résistance des acteurs impliqués dans le développement local

- Stratégie de disqualification des femmes : « Nous n'avons pas de femmes avec des profils leur permettant d'arriver aux postes de décision ». Les femmes sont présentées comme ignorantes et incompétentes et leur présence aux postes de responsabilité est présentée comme étant une sorte de geste de générosité et de bonne volonté de la part des hommes.
- Stratégie de dé-légitimation de l'égalité hommes/femmes : « L'agenda de l'égalité n'est pas pertinent dans notre environnement social. Chez nous, les femmes sont différentes, elles cherchent avant tout la stabilité familiale et respectent leurs maris, chacun à sa place et son rôle. » Ce type de discours tend à démontrer que seules certaines catégories de femmes peuvent revendiquer l'égalité, alors que pour celles qui se trouvent dans des situations d'extrême vulnérabilité et pauvreté, il est tout simplement déplacé de vouloir imposer un agenda extérieur à la communauté.
- Stratégie de déni du problème : « Nous ne faisons pas de distinction entre les hommes et femmes, nous les traitons de la même façon donc sans discrimination et sur un pied d'égalité. » Cette stratégie de résistance inconsciente au changement tend à montrer qu'occulter le contexte des relations sociales de genre est une stratégie égalitaire et que faire la distinction entre les besoins spécifiques des femmes et des hommes revient au contraire à adopter une approche discriminatoire.
- Stratégie de déresponsabilisation : «Oui, mais... » : Nous sommes conscients de nos faiblesses, mais nous devons tenir compte des résistances sociales et culturelles pour ne pas nous couper des populations. » Ici les populations sont identifiées comme étant les hommes uniquement. Cette stratégie consiste à rejeter la faute de la non prise en compte de la dimension genre sur l'environnement extérieur.
- Stratégie de l'incapacité/incompétence : « Nous souhaitons changer les choses mais nous ne savons pas comment faire. » Dans ce cas, l'incapacité ou l'incompétence sont présentées comme légitimes et comme raisons suffisantes pour ne rien faire.

#### 1.2. Faire face aux résistances

Comme l'indique le schéma ci-dessous, l'intégration de la dimension genre vue par les acteurs concernés s'inscrit dans un continuum allant du refus et de l'opposition affirmés (1.1) à une situation idéale où ces acteurs sont convaincus et s'organisent pour l'intégration de la dimension genre de façon systématique (3.3).



Source: Sara Longwe, The Women's empowerment framework, 1994

L'importance de ce levier est primordiale du fait qu'il s'agit de :

- Déconstruire des croyances profondément ancrées et d'accompagner les acteurs concernés dans la construction, consciente et critique, d'attitudes positives ;
- S'inscrire dans le temps, car le changement est un processus sur le long terme ;
- Développer la capacité d'adaptation continue aux différents espaces et situations, ce qui requiert de mobiliser des approches et des outils diversifiés (plaidoyer, sensibilisation, formation, accompagnement, etc.).

#### 1.2.1. LE ROLE PARTICULIER DE L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL (ADS)

La capacité des institutions publiques, dont l'ADS, à incorporer la question de l'égalité hommes-femmes dans leur agenda constitue une composante essentielle de la gouvernance locale. Le monopole physique littéralement exercé par les hommes sur les postes de prise de décision dans les institutions publiques locales signifie que l'organisation quotidienne du travail est structurée en fonction de leurs besoins et de leur aptitude à se libérer des contraintes sociales et familiales.

Les valeurs éthiques, boussole morale des actions de développement, devraient régir non seulement les relations des institutions avec les citoyens, mais aussi les relations au sein de ces institutions. En tant que mandataire d'obligations, l'ADS a l'obligation de répondre, au mieux, aux besoins/droits des citoyens hommes et femmes, filles et garçons, et surtout, aux catégories les plus vulnérables à la pauvreté et aux discriminations.

Les expériences au niveau international montrent d'une part, que les résistances à l'EEG ne sont pas nécessairement et toujours liées à un positionnement conscient et voulu mais souvent, à l'ignorance ou à un manque de prise de conscience ; et d'autre part, qu'il ne suffit pas d'organiser un rapide atelier à l'intention de certains membres du personnel pour faire progresser la prise en compte des questions d'EEG dans les institutions.

Afin d'accroître les capacités des acteurs clés, il sera nécessaire de :

- Traiter la question des valeurs culturelles, car le cœur du métier de l'institution/organisation ne sera sensible à l'EEG qu'à cette condition. Il s'agit donc d'engager cette dernière dans la connaissance et la compréhension de la façon dont le système de valeurs ainsi que les représentations culturelles peuvent être modifiés afin de répondre aux objectifs de l'EEG;
- Elaborer et mettre en œuvre des programmes de sensibilisation/formation sur une base intégrée et évaluée afin de promouvoir des attitudes favorables à l'égalité entre les hommes et les femmes.

#### Le rôle central de l'ADS

L'ADS s'inscrit dans un contexte historique qui lui permet de se positionner comme une agence transformatrice en facilitant les dynamiques sociales et citoyennes. L'ADS a la responsabilité, dans le cadre de son mandat et de sa mission, de tenir compte les besoins et intérêts des femmes et des hommes dans l'agenda local et notamment dans les PCD.

Pour cela, elle se doit de mobiliser la connaissance, les compétences et les capacités lui permettant de sensibiliser et plaider auprès de l'ensemble des parties prenantes, notamment les élu-e-s.

Bien évidemment, parfois, la transformation sociale implique des résistances et des conflits, mais ces conflits sont positifs et font aboutir le changement.

#### 1.2.2. LUTTER CONTRE LES RESISTANCES

Les leçons tirées des expériences en la matière, analysées ici et ailleurs, convergent dans l'identification des principales formes et stratégies de résistance à l'intégration du genre. Le tableau ci-dessous en présente les plus récurrentes avec des pistes permettant de réagir.

Formes et stratégies de résistances	Comment lutter contre ces résistances
<b>Négation du problème :</b> Stratégie adoptée à différents niveaux : le problème de l'égalité homme-femme ne se poserait pas ou, se pose de façon limitée, dans la communauté.	Fournir des preuves empiriques solides (statistiques, témoignages, recherche concrète) attestant des disparités hommes-femmes et de l'existence de discriminations basées sur le sexe.
Adoption d'une mesure symbolique : Reconnaissance de la nécessité de lutter contre les inégalités mais pas de réels changements : projets/ mesures particuliers s'adressant aux femmes comme un « groupe vulnérable » visant à se donner bonne conscience.	Veiller à ce qu'une grande importance soit accordée aux questions de l'égalité dans tout le processus de planification (et non pas simplement lors de l'identification des problèmes). Déterminer quels seront les effets, les résultats et les bénéficiaires (hommes et femmes).
Faux-semblant : Stratégie fréquente ; reconnaissance de l'existence d'un problème au niveau de la rhétorique sans aucune mesure significative pour y remédier.	Agir en faveur de l'adoption de systèmes permettant de suivre et d'évaluer les effets de tous les programmes sur l'égalité entre les hommes et les femmes.
Prétention de parler au nom de « toutes » les femmes : Stratégie supposant que les femmes sont un groupe ayant des intérêts homogènes et donc le projet est censé s'appliquer à toutes les femmes.	Exploiter les études existantes portant sur les intérêts communs et les intérêts particuliers des femmes. Faire valoir la nécessité de comprendre les diverses situations.
Ajournement : L'action est différée jusqu'au lancement d'un processus plus général ou l'adoption de décisions dans le domaine de la planification.	Si le projet ajourné est prioritaire, le soumettre à un autre niveau du système. Chercher à s'assurer la coopération de ceux qui pourront le défendre.
Cloisonnement : Non reconnaissance de la transversalité des questions d'EEG et désignation d'une personne officiellement res- ponsable « des femmes » conduisant à la sectorialisation.	Insister pour que les questions d'EEG soient considérées dans l'ensemble du processus de planification. Prouver concrètement comment et pourquoi ces questions concernent directement la communauté.
Contresens sur l'approche intégrée : Au lieu de considérer l'égalité comme l'objectif transversal et spécifique, il est soutenu qu'il est inutile de prévoir des programmes spéciaux pour les femmes du fait que celles-ci participent (ou sont encouragées à participer) à toutes les activités du programme.	Essayer d'attirer l'attention sur les effets de l'initiative en question et chercher à déterminer à qui elle bénéficiera. Aura-t-elle pour effet d'aggraver les disparités hommefemme ? Peut-elle contribuer à une plus grande égalité dans les relations de genre ?

Source : Sara Longwe, The Women's empowerment framework, 1994

# 2. Levier politique : S'approprier et s'appuyer sur les atouts politiques en termes de démocratie locale et citoyenneté active

Ce levier politique est lié à la volonté du Maroc de consolider la démocratie locale et la citoyenneté active par le biais de la participation des marocains et marocaines aux affaires de leurs communes, provinces et pays.



Comme le montre le schéma ci-dessus, l'amélioration de la démocratie et de la gouvernance locales est intimement liée à la légitimité et à la confiance des citoyens dans les élites locales (élu-e-s et responsables administratifs). Or, la légitimité ne peut être dissociée de la participation citoyenne des hommes et de femmes d'une part, et des mécanismes de responsabilisation de ces élites, d'autre part.

# 2.1. La participation citoyenne

#### La participation citoyenne dans la Constitution

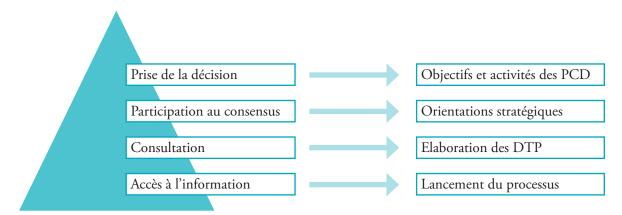
**Art. 12 :** « Les associations de la société civile et les organisations non gouvernementales intéressées à la chose publique contribuent, dans le cadre de la démocratie participative, à l'élaboration, la mise en œuvre et à l'évaluation des décisions et des projets des institutions élues et des pouvoirs publics ».

**Art. 13 :** « Les pouvoirs publics œuvrent à la création d'instances de concertation en vue d'associer les différents acteurs sociaux à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques ».

**Art.136 :** « L'organisation territoriale du Royaume repose sur les principes de libre administration, de coopération et de solidarité. Elle assure la participation des populations concernées à la gestion de leurs affaires et favorise leur contribution au développement humain intégré et durable ».

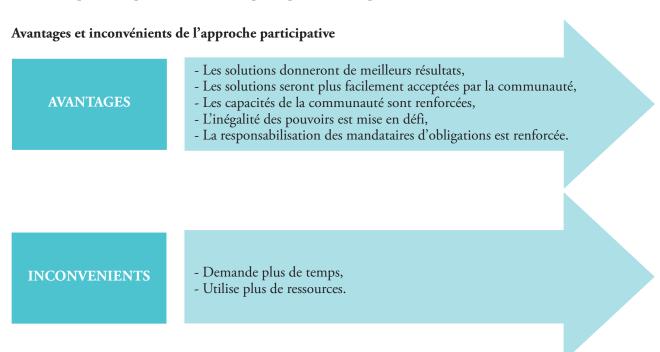
**Art.139 :** « Des mécanismes participatifs de dialogue et de concertation sont mis en place par les conseils des régions et les conseils des autres collectivités territoriales pour favoriser l'implication des citoyens et des associations dans l'élaboration et le suivi des programmes de développement. Les citoyens et citoyennes et les associations peuvent exercer un droit de pétition en vue de demander l'inscription à l'ordre du jour d'une question relevant de sa compétence ».

La participation des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, est à la fois un levier politique (participation citoyenne et démocratique) et un levier technique (plus grande garantie de la pertinence des PCD et de leur durabilité, etc.).



Source: Gender and the involvement of women in local governance: a handbook of concepts, training and action tools; European Commission/UN-Habitat-January 2004.

L'accès à l'information est l'un des aspects les plus fondamentaux de la participation. Si les femmes ne savent pas ce qui se passe dans leur communauté, il leur sera difficile de participer. La façon dont l'information atteint les différents segments de la communauté est déterminée par les rôles sociaux de genre dans l'espace public et privé. Pour cette raison, il est important d'informer les femmes à un stade précoce du processus d'élaboration des PCD afin de les familiariser avec ses enjeux et son importance pour elles-mêmes, pour leurs enfants et leur famille et contribuer, par conséquent, à faciliter leur participation aux étapes ultérieures.



La consultation implique de développer les moyens par lesquels les hommes et les femmes peuvent exprimer leurs opinions dans un processus consultatif ouvert. Cela nécessite, au préalable, une compréhension claire de la dynamique et des rapports de genre dans la société et dans la communauté. En particulier, les contraintes auxquelles sont confrontées les femmes les plus pauvres lors de l'accès aux consultations doivent être prises en compte.

Le consensus, qui est une partie importante du processus de participation, vise à permettre aux différentes parties prenantes de discuter et de négocier des objectifs communs et des méthodes pour les atteindre. Traditionnellement, cette approche est difficilement inclusive des femmes et d'autres groupes marginalisés, qui ont souvent tendance à se taire et aller dans le sens du point de vue majoritaire plutôt que d'aborder de nouvelles perspectives à partir de leurs propres vécus et expériences (perçus comme n'étant pas dignes d'intérêt).

La participation égale des hommes et des femmes dans la construction de consensus relève de la responsabilité des leaders locaux et peut inclure :

La sensibilisation, composante importante visant à mettre en exergue l'importance et l'intérêt pour toute la communauté de la participation égale des hommes et des femmes. Dans ce sens, il faut veiller à avoir recours à des animatrices/teurs formés à la sensibilisation au genre ;

La tenue de réunions préliminaires destinées à informer et à familiariser les femmes avec le processus et les objectifs afin de les inciter à exprimer leurs opinions avec plus de confiance que lors des réunions consultatives mixtes ;

Des supports et des relais de sensibilisation et de communication adaptés : accessibilité de l'information, contacts sur place et non pas lors de réunions organisées dans des lieux formels ou officiels, choix des femmes relais dans les communautés comme points focaux qui peuvent mobiliser une grande majorité de femmes, etc. ;

La représentation d'hommes et de femmes appartenant à différentes catégories de la population (âge, niveau éducatif, etc.) car comme il n'y a pas un point de vue homogène des hommes, celui des femmes ne l'est pas non plus ;

Le recours aux petits groupes pour permettre aux femmes de présenter leurs points de vue dans une atmosphère moins intimidante ;

La programmation et la durée des réunions : des réunions très longues le matin ou la nuit rendent plus difficile la participation des femmes ;

L'établissement des liens avec des organisations de la société civile pour favoriser une plus large participation des femmes.

## La prise de la décision par les femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, est à la fois :

- Un droit consacré par les conventions internationales pertinentes, notamment la CEDAW;
- Un levier politique favorisant la participation citoyenne et démocratique ainsi que la reddition des comptes par les mandataires d'obligations et, par conséquent, contribuant à une meilleure gouvernance locale ;
- Et, enfin, un levier technique participant fortement à une plus grande pertinence des PCD et de leur durabilité, etc.).

# Article 7 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)

Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour assurer aux femmes, dans des conditions d'égalité avec d'égalité avec les hommes, le droit :

- **d.** De voter à toutes les élections et dans tous les référendums publics et être éligibles à tous les organismes publiquement élus ;
- **e.** De prendre part à l'élaboration de la politique de l'Etat et à son exécution, occuper des emplois publics et exercer toutes les fonctions publiques à tous les échelons du gouvernement ;
- **f.** De participer aux organisations et associations non gouvernementales s'occupant de la vie publique et politique du pays.

## 2.2. La responsabilité pour l'intégration de la dimension genre dans les PCD

Les élu-e-s et décideurs dans les administrations déconcentrées sont responsables des prestations des services pour les citoyens des deux sexes car quand une communauté est en mesure de mobiliser les hommes et les femmes, les jeunes et les moins jeunes, les activités auront plus de chances d'être réalisées et le soutien ainsi que la légitimité politique des leaders sont plus forts. Or, au Maroc :

- D'une part, les femmes pauvres sont plus dépendantes des services publics et sont affectées de manière disproportionnée par les problèmes d'accès à ces services ;
- D'autre part, les voix des femmes n'ont pas une valeur égale à celle des hommes et elles sont moins capables de se faire entendre.

De cette situation se dégage une question clé, à savoir : comment instaurer des mécanismes de responsabilisation efficaces au niveau local ? Dans une commune ou communauté, la responsabilité est directement reliée à deux situations :

- La responsabilité institutionnelle des mandataires d'obligations : à savoir, l'Etat central et ses entités décentralisées, les institutions publiques (y compris l'ADS), les collectivités locales et les organisations de la société civile ;
- La responsabilité individuelle des citoyens et citoyennes, membres de la communauté, qui implique de demander des comptes aux instances représentatives et aux décideurs locaux et de contribuer au progrès de leur communauté.

La responsabilité est une notion centrale dans la gouvernance locale car elle engage la manière dont on prend les décisions, envers qui on est responsable des actions décidées et favorise :

- La participation de toutes les personnes et le sentiment d'être partie prenante dans le processus de développement local ;
- La légitimité accrue auprès des mandataires d'obligations ;
- La prévention de la marginalisation des populations dans le processus de prise de la décision et l'utilisation des savoir-faire de tous ainsi que la durabilité accrue des politiques et programmes ce qui augmente la probabilité de réussite.

Il ne peut y avoir de responsabilisation sans participation.

# 3. Levier technique : Maîtriser les outils techniques permettant l'efficacité et l'efficience des Plans Communaux de Développement (PCD)

Ce levier suppose la maîtrise d'un certain nombre de concepts, de cadres d'analyse et d'outils de planification et de suivi-évaluation. A ce titre, il fait directement partie du mandat de l'ADS dans le cadre de sa stratégie de renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la planification stratégique participative.

Toutefois, la stratégie de renforcement des capacités devrait être transformative pour favoriser et élargir les espaces de dialogue, de plaidoyer, de négociation, de responsabilisation et de redevabilité. Ce défi relève bien évidemment d'une perspective sur le long terme mais demande à être planifié comme une composante de laquelle dépend la réussite du processus d'élaboration des PCD et de leur mise en œuvre. Trois domaines importants pour le renforcement des capacités au niveau local :

- La production, gestion et diffusion de la connaissance ;
- La mise en place d'un système d'information/documentation ;
- La formation et le renforcement des capacités des acteurs.

# 3.1. Production, gestion et diffusion de la connaissance

La question de l'échange de l'information et des expériences aussi bien au sein de l'ADS qu'avec les autres acteurs et intervenants est vitale d'une manière globale pour le développement local et, plus particulièrement, pour la stratégie du Gender Mainstreaming.

La connaissance constitue également un préalable à l'élaboration des DTP permettant de conceptualiser les écarts et les relations sociales de genre dans les communes et provinces. C'est aussi un outil déterminant dans une stratégie de plaidoyer efficace.

Cette connaissance devrait s'appuyer sur 2 piliers :

- Les données statistiques et qualitatives ;
- Les priorités nationales et les politiques et programmes au niveau national.

En effet, la production des connaissances permet de mettre en évidence les principaux enseignements et les modalités de mise à l'échelle des leçons tirées des expériences dans le domaine de la planification sensible à la dimension genre menées par les institutions locales et, notamment, l'ADS. Cette connaissance devrait englober une analyse des bonnes pratiques en termes de processus et réalisations et aussi les raisons des contraintes rencontrées.

## L'ADS: une institution apprenante

A partir de 2011, suite au processus de réalisation des PCD dans plusieurs provinces du Maroc, ayant réuni les différentes coordinations concernées par le PAPCO, l'ADS a procédé à une réflexion collective visant à :

- Documenter un processus pilote riche d'enseignement afin de sauvegarder la mémoire institutionnelle d'un processus important ayant mobilisé d'importants efforts et dynamiques au niveau central et local ;
- Tirer les leçons apprises de ce processus afin de faciliter les apprentissages, le transfert et le partage des expériences des coordinations régionales et de l'ADS dans sa globalité à d'autres régions et à d'autres projets.

Toutefois, il ne suffit pas de collecter/produire la connaissance sur le retour d'expérience en matière d'intégration du genre dans les PCD, mais il s'agit surtout de la partager et de la diffuser à travers des supports accessibles, didactiques et attrayants. La mise en place de réseaux ayant pour objectifs de promouvoir le partage des connaissances et de favoriser une culture d'innovation dans le domaine du développement local et de l'autonomisation des femmes est une bonne pratique.

# 3.2. Mise en place du système d'information et de documentation

Ce système est important pour le processus de planification/suivi et évaluation permettant aux communes de se doter de systèmes d'information performants. (20) A ce niveau, il s'agit de veiller à ce que la base de données soit sensible à la dimension genre, ce qui suppose que :

- Toutes les statistiques concernant les individus sont collectées, compilées et ventilées par sexe ;
- Toutes les autres statistiques recueillies prennent en considération les facteurs qui reflètent la situation des femmes et des hommes, des filles et des garçons et portent sur leurs relations dans la famille/communauté/société;
- Que les données qualitatives soient également récoltées avec soin sur le terrain selon les méthodes de la recherche participative rapide ou toute autre méthode de recherche qualitative reconnue.

# 3.3. Développement des compétences pour l'intégration de la dimension genre

#### 3.3.1. DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES DE L'ADS

Conformément à son mandat relatif au renforcement des capacités des acteurs locaux, l'ADS a l'obligation de :

- Développer ses propres compétences et expertise en matière d'intégration du genre dans ses politiques et programmes et ne peut se décharger, dans ce domaine, sur l'expertise externe. Cette dernière ne devrait être envisagée que d'une manière ponctuelle pour éviter le risque de transformer l'ADS en une institution dépendante et non réellement engagée vis-à-vis des citoyens comme des citoyennes les plus vulnérables aux discriminations et aux violations de leurs droits.
- Développer les capacités de l'ensemble des acteurs et mandataires d'obligations engagés dans les processus de planification locale. Ces capacités devraient englober non seulement l'acquisition d'un savoir technique, mais également l'acquisition des normes et valeurs sous-tendant le développement humain durable et visant à renforcer l'adhésion des acteurs locaux aux droits humains fondamentaux, aux normes de l'égalité et d'équité de genre (voir partie relative à la formation) et aux principes de bonne gouvernance (participation citoyenne, responsabilité et reddition des comptes).

# Le renforcement des compétences est un processus d'apprentissage consistant en des activités visant le développement :

- D'une conscience croissante que la perspective de l'égalité des sexes aidera à aborder les questions sociales et résoudre les problèmes économiques ;
- De lignes directrices et d'outils en collaboration avec les parties prenantes et en fonction des besoins différenciés des acteurs.

#### La disponibilité de l'expertise :

La problématique de la disponibilité, au niveau national ou -de préférence- local, d'une expertise en genre ayant pour mandat et responsabilité d'accompagner et d'appuyer le processus d'élaboration du DTP et du PCD sensibles à la dimension genre est une question d'une grande acuité.

#### Pour cette raison:

- Les CPS/Termes de référence pour la réalisation des DTP se doivent de prendre en compte, d'une manière plus explicite, la dimension genre à tous les niveaux et plus particulièrement : les articles 20, 22, 23 relatifs respectivement aux objectifs attendus de la mission, au contexte et aux principales tâches par rapport aux objectifs de la mission.
- L'offre technique externe (s'il y a lieu) devrait être accompagnée d'un plan de travail précisant d'une façon assez explicite une sensibilité/compréhension de l'approche genre/droits humains et une maîtrise des cadres et outils d'analyse y afférant.
- La présence d'une spécialiste genre au sein de l'équipe en charge d'accompagner le processus d'élaboration du DTP est nécessaire. Cette personne ressource doit pouvoir et savoir utiliser les concepts et les outils d'analyse, pour exploiter les connaissances en matière de genre de façon transversale, dans les analyses multidisciplinaires et multisectorielles. Ce recours doit être systématique à toutes les étapes de programmation.

#### Les tâches imparties à l'expert-e genre

- Participer à l'identification/collecte des documents et données secondaires et à leur analyse ;
- Collaborer à l'élaboration des outils méthodologiques de l'enquête terrain et veiller à ce que ces outils prennent en compte les préoccupations et attentes des hommes et femmes/filles et garçons ;
- Participer à la formation des animateurs de terrain ;
- Accompagner les animateurs-trices sur le terrain dans certains sites pilotes (au début de l'enquête de terrain) afin de leur apporter un appui en matière d'analyse, d'administration des questionnaires et d'animation des focus groupe ;
- Participer à l'analyse des résultats et à l'identification des orientations et objectifs stratégiques ;
- Participer à l'ensemble du processus de planification territoriale (PCD).

#### 3.3.2. Développement des capacités des acteurs locaux pour l'intégration de la perspective de genre

Etant le premier du genre au Maroc, le processus d'élaboration des PCD a également une finalité pédagogique et de renforcement des capacités visant à instaurer une culture de la planification et de la redevabilité. Il s'agit de :

# 3.3.2.1. Donner une nouvelle orientation et un nouveau contenu à la formation sur l'intégration transversale de la perspective de genre destinée aux acteurs et responsables locaux

L'étape de la formation, préalable au processus d'élaboration des DTP et des PCD, est cruciale pour la suite du processus d'intégration de la dimension genre dans le DTP/PDC.

Dans le cadre du processus de réalisation des DTP/PCD, les formations préconisées par l'ADS portent sur :

- Les approches qui cadrent le DTP;
- Les outils de collecte des données ;
- La réalisation et le suivi des plans communaux de développement (PCD).

Toutefois, il s'agit d'opérer un véritable changement de paradigme dans la formation sur le genre, pour passer d'une approche techniciste qui est nécessaire mais non suffisante, à une approche plus politique de la formation.

En effet, la formation sur l'équité et égalité de genre se présente, généralement, au Maroc et dans de nombreux pays, en termes d'enjeux et de défis liés aux valeurs, attitudes et comportements et pas seulement en termes de compétences techniques à acquérir. L'enjeu le plus important n'est donc pas tant de doter les intervenants d'outils techniques pour la planification sensible au genre mais de les amener à reconsidérer leurs convictions et leur vision des rôles et des relations entre les femmes et les hommes.

En d'autres termes, les finalités assignées à cette formation sont le développement de trois types de compétences : **Savoir, Savoir être et Savoir-faire**. Cette approche est évidemment beaucoup plus difficile car elle implique des changements chez les personnes concernées, et ce à trois niveaux :

- De nouvelles connaissances,
- Des attitudes favorables à l'équité/égalité et, enfin,
- De nouvelles pratiques de conception et de planification au niveau local.

Niveau d'engagement		Compétences à acquérir
1. Etre capable de se remettre en question en matière de rapports entre les hommes et femmes et de leur rôle dans la société, la famille et la communauté.	Ce travail sur soi n'est pas facile, néanmoins il est indispensable si l'on s'engage dans l'intégration transversale de l'EEG et dans la ca- pacitation/habilitation des acteurs/ actrices.	Maîtrise des savoirs, savoir-être et savoir-critique : - Compréhension de la pertinence et enjeux de l'approche Genre et Développement (GED) dans le contexte national et local ; - Stratégies et résistances au changement ; - Genre et enjeux du développement économique, social et démocratique ; - Engagements internationaux et nationaux du Maroc et ses priorités stratégiques.
2. Etre porteur des valeurs de l'égalité et de la dignité des êtres humains	L'EEG représente la question la plus controversée dans notre cultu- re. L'engagement des personnes dépendra donc de leur engagement par rapport à cette valeur.	Renforcement des capacités à agir pour le changement:  - Maîtrise des savoir-faire et outils de la programmation sensible à l'EEG;  - Analyse sensible aux droits humains;  - Elaboration et discussion des DTP sensibles à la dimension genre;  - Planification stratégique sensible à la dimension genre;  - Elaboration de PDC sensible à la dimension genre.
3. Admettre les différences et agir en faveur du changement	Les personnes sont convaincues de la nécessité du changement et sont capables de : - Accorder la même valeur aux deux sexes ; - Mettre des mots sur les différences et les écarts existants.	Plaidoyer en faveur l'égalité et équité de genre :  - Compréhension de l'importance du plaidoyer et maîtrise des outils pour convaincre et agir en faveur du changement ;  - Réalisation d'une stratégie de plaidoyer en faveur d'une gouvernance locale favorable à l'EEG.

- 1. Etre capable de se remettre en question en matière de relations existant entre les hommes et les femmes et leur place respective dans la société, la famille et la communauté. Cette question touche donc un noyau culturel fondamental à partir duquel les identités se sont construites, et souvent ce noyau culturel est vécu comme un domaine extrêmement chargé d'affectivité, mais aussi d'enjeux de pouvoirs existant dans les familles, dans le groupe, dans la société. Ce travail sur soi n'est évidemment pas facile, néanmoins il est indispensable si l'on s'engage dans l'intégration transversale de l'équité et égalité de genre et dans la capacitation des acteurs/ actrices.
- 2. Etre porteur de la valeur de l'égalité entre les hommes et les femmes constitue une des valeurs les plus controversées dans notre culture. L'engagement des personnes dans le gender-mainstreaming dépendra donc de leur engagement par rapport à cette valeur.
- 3. Admettre les différences et agir en faveur du changement : cette perspective oblige, d'une part, à considérer les femmes au même titre que les hommes et d'autre part, à mettre des mots sur les différences existant entre les hommes et les femmes, différences qui pouvaient jusque là, être simplement ignorées, voire niées.

Eu égard à ce qui précède, il s'agit d'intégrer dans la conception et les modules de formation (voir en annexe la proposition d'un programme de formation) les modules relatifs à :

## Adhésion et conviction de la nécessité du changement : Maîtrise de savoirs, savoir-être et de savoircritique :

- Genre et enjeux du développement économique, social et démocratique ;
- Les engagements internationaux et nationaux du Maroc;
- Stratégies et résistances au changement.

# • Renforcement des capacités à agir pour le changement : Maîtrise des savoir-faire et outils de la programmation sensible à l'EEG :

- Analyse sensible à la dimension genre et aux droits humains ;
- Elaboration et discussion des diagnostics sensibles à la dimension genre ;
- Programmation stratégique sensible à la dimension genre ;
- Elaboration de PDC sensible à la dimension genre.

#### • Plaidoyer en faveur de l'égalité et équité de genre :

- Importance et intérêt du plaidoyer ;
- Maîtrise des outils pour convaincre les autres parties prenantes d'agir en faveur du changement ;
- Elaboration de stratégies de plaidoyer adaptées au contexte local.

#### 3.3.2.2. Prêter une attention particulière à la préparation des sessions de formation

Le diagnostic de départ déterminera quels sont les besoins en formation des personnes et structures territoriales impliquées. Toutefois, il s'agit, en plus, de la nécessité de veiller à l'adaptation des outils de formation au contexte et aux particularités de la région/province, et des bénéficiaires de la formation, notamment la question de la langue, et de prêter une attention particulière aux éléments suivants :

#### Sélection de bénéficiaires de la formation

- Positionnement et rôle des candidats (es) à la formation par rapport au processus de réalisation et de mise en œuvre des DTP/PDC dans le processus de décision ;
- Participation (autant que faire se peut) paritaire des femmes à la formation ;
- Disponibilité des candidats (es).

#### Sélection des experts/es formateurs/trices

- Excellente connaissance du contexte marocain (situation des femmes, rapports sociaux de genre, principaux enjeux de genre, etc.). En effet, le genre est fortement lié au contexte ;
- Excellente maîtrise des notions, concepts et approches relatifs à la dimension genre ;
- L'expert (e) genre recruté (e) peut prendre éventuellement en charge cette formation.

### Ce qu'il faut retenir

Le véritable défi pour le développement local est d'initier un profond travail de remise en question et d'examen de ce que nous pensons et de comment nous agissons. A cet égard, la stratégie du « gendermainstreaming » est très utile, dans la mesure où elle permet un changement planifié se traduisant par un plan d'action élaboré à partir d'un diagnostic participatif et sensible à l'EEG prenant en compte les trois leviers précédemment cités, à savoir :

- Le levier socio-culturel qui suppose un partage des valeurs en tant que préalable à une action organisée et collective en faveur d'un développement humain durable et équitable. Les acteurs locaux ne sont pas toujours conscients de la relation étroite qui existe entre les différents concepts et les valeurs qui y sont rattachés. Le phénomène de dissociation entre les notions/valeurs relatives au développement /démocratie, citoyenneté, d'une part et les valeurs relatives à l'égalité entre les hommes et les femmes d'autre part, est réel et tangible. Ceci ne veut nullement dire que les résistances conscientes et affirmées à l'égalité et équité de genre n'existent pas, mais l'engagement pour le développement humain et en faveur de la lutte contre la pauvreté doit avoir pour enjeu stratégique de faire évoluer les mentalités et les pratiques sociales.
- Le levier politique qui permet de garantir une plus grande participation et implication des hommes et des femmes dans les affaires locales et favorise, par conséquent, une plus grande confiance des citoyens des deux sexes dans les institutions locales et une plus grande légitimité des élites locales.
- Le levier technique visant à augmenter l'efficience et l'efficacité des politiques et programmes de développement par le biais d'un meilleur ciblage des catégories sociales et du genre permettant une meilleure affectation des ressources (principe constitutionnel de subsidiarité) surtout que ces dernières sont généralement très limitées. En d'autres termes, il s'agit d'opérer une rupture avec les approches ayant prévalu dans le passé et qui consistaient à considérer la population comme un groupe homogène auquel les politiques pouvaient s'appliquer de manière uniforme.

# Partie II Savoir-faire méthodologique en vue d'intégrer la dimension genre dans la réalisation du Diagnostic Territorial Participatif et du Plan Communal de Développement

### **OBJECTIFS**

Cette seconde partie revêt une dimension méthodologique et opérationnelle. Elle décrit le processus par lequel la dimension genre est effectivement prise en compte dans la réalisation du Diagnostic Territorial Participatif (DTP) et du Plan Communal de Développement (PCD).

Ce processus comprend deux étapes majeures :

Etape I : Collecte et analyse des données : Elaboration du Diagnostic Territorial Participatif (DTP) sensible à l'Egalité et Equité de Genre (EEG) :

- L'analyse genre;
- Les outils de collecte des données ;
- Les domaines d'analyse ;
- Les enjeux stratégiques et leurs questionnements ;
- La restitution des résultats.

### Etape II : Programmation communale stratégique sensible au genre :

- La vision stratégique partagée et ses objectifs ;
- Le processus de programmation;
- Le Plan de mise en œuvre.

# Etape I : Collecte et analyse des données Elaboration du Diagnostic Territorial Participatif (DTP) sensible à l'Egalité et Equité de Genre (EEG)

### Introduction

Le Diagnostic Territorial Participatif (DTP) est un moyen de connaissance, un état des lieux aussi exhaustif que possible obtenu sur un espace géographique avec la participation de toutes les parties prenantes. Il s'apparente à une investigation, au cours de laquelle les contraintes, aspirations et attentes des parties prenantes (populations et acteurs) sont répertoriées et analysées.

L'étape de la collecte et de l'analyse des données est déterminante, aussi bien pour la réalisation du DTP que du PCD et devrait bénéficier d'une attention particulière de la part de l'ADS, car il ne s'agit pas uniquement que les données collectées et analysées soient pertinentes mais elles doivent l'être également du point de vue de la dimension genre.

Le Cahier des Prescriptions Spéciales (CPS) de l'ADS pour la conduite des DTP vise deux objectifs : 1) la réalisation de l'analyse/diagnostic territorial participatif, et : 2) le renforcement des systèmes de gestion des données au niveau communal/provincial/préfectoral pour répondre aux besoins de la planification locale et du suivi des indicateurs de développement humain.

Cette partie du guide abordera :

- (1) Dans un premier temps, l'importance vitale de l'analyse genre ainsi que son cadrage conceptuel et méthodologique;
- (2) En deuxième lieu la méthodologie et les outils de collecte des données ;
- (3) Dans un troisième temps, les domaines d'analyse tels que définis dans les CSP de l'ADS et, enfin,
- (4) L'étape de restitution aux principaux acteurs des résultats de collecte et d'analyse des données.

### **Objectifs**

- Renforcer la prise en compte de la dimension genre dans l'élaboration du diagnostic territorial participatif;
- Garantir la prise en compte de l'équité et égalité de genre dans la vision stratégique partagée et concertée du développement communal et provincial.

### 1. L'analyse genre

Les théories de développement centré sur l'être humain, ainsi que le bon sens, nous enseignent qu'il ne peut y avoir de planification stratégique sensible à la dimension genre sans une solide connaissance et compréhension du contexte social, économique et politique local et de ses enjeux et impacts sur les hommes, les femmes, les filles et les garçons. De par les cadres et les outils qu'elle offre, l'analyse genre facilite l'accès à cette connaissance.

### 1.1. Pourquoi avons-nous besoin de l'analyse genre?

L'intérêt de l'approche genre est double. Elle constitue un outil d'analyse et un instrument de changement social :

- En tant qu'outil d'analyse, elle permet de prendre en compte le caractère socialement construit des catégories hommes/femmes et d'intégrer les rapports de pouvoir ;
- En tant qu'instrument de changement social, l'approche genre reconnaît l'interaction complexe des aspects sociaux, économiques, politiques et idéologiques et ne traite pas l'intégration des femmes au développement d'une manière séparée. (21)

Il est important de prêter une attention particulière, dès le début du processus d'élaboration du DTP et en amont, à la prise en compte de la dimension genre, pour plusieurs raisons :

- Parce que le genre ne concerne pas uniquement les femmes mais s'étend aux relations sociales entre les hommes et les femmes et aux inégalités entre eux : Il s'agit donc et toujours d'une perspective comparative.
   Les hommes et les femmes peuvent être traités de manière préférentielle ou discriminatoire. Lorsque nous comparons les hommes et les femmes, nous pouvons voir comment un groupe est avantagé ou désavantagé;
- Parce que les hommes et les femmes ont les mêmes droits mais des besoins différents pour accéder à ces droits : Cet accès peut être envisagé sur le court terme (besoins pratiques) mais il peut relever également de stratégies de planification à moyen et long terme (intérêts stratégiques).

En effet, l'analyse genre permet de :

- Interpréter des données, des faits, des informations ;
- Comprendre les ressources, les politiques et les valeurs qui régissent le territoire et la communauté ;
- Mettre l'accent sur les questions clés, les options et les possibilités.

L'analyse genre, outil d'exploration des écarts de genre, s'appuie d'une part sur des cadres et outils d'analyse et sur les statistiques ventilées et les données quantitatives collectées sur le terrain, d'autre part. A ce titre, elle constitue la première étape d'une planification sensible à l'égalité et l'équité.

### 1.2. L'analyse des relations et écarts de genre

### 1.2.1. « LE REEL » VERSUS « LE PRESUME » : CE QUE NOUS PENSONS SAVOIR À PROPOS DES FEMMES ET DES HOMMES

L'analyse genre s'appuie sur une approche globale basée sur la compréhension du contexte réel et non pas présumé des hommes et des femmes et des relations entre eux dans l'espace public et privé. Dans le cadre du processus d'élaboration des DTP, cette analyse permet de passer en revue ce que les élu-e-s et autres acteurs locaux pensent savoir sur les rôles des hommes et des femmes ; savoirs et connaissances souvent basés sur des idées préconçues et sur des stéréotypes.

Dans toutes les sociétés, la façon dont les gens pensent comment les hommes et les femmes doivent se comporter et interagir change au fil du temps. Les rôles de genre sont étroitement liés à l'évolution sociale et aux changements politiques. Lorsque ces changements ont lieu, les attitudes ne changent pas toujours à la même vitesse mais, au fil du temps, ces changements sont progressivement acceptés et les attitudes évoluent pour se mettre au diapason des pratiques sociales.

L'analyse ne présume rien mais cherche toujours à comprendre et à expliquer les origines des écarts dans un contexte spécifique.

Afin de procéder à une planification efficace de ce qui est nécessaire dans une communauté, quels sont les droits qui sont consacrés et ceux qui sont bafoués et quels sont les groupes qui sont le plus discriminés, les responsables locaux ont l'obligation d'examiner l'ensemble de la population avec les yeux ouverts, et sans idées préconçues. L'information obtenue aidera le processus de planification en termes de hiérarchisation des priorités, de prise de décision, de facilitation de la négociation/arbitrage et de budgétisation, de façon à bénéficier à la fois aux hommes et aux femmes.

Cette analyse globale précise les liens de causalité entre ces différents aspects :

- Pourquoi l'accès des femmes à un droit particulier est limité ?
- Quelles sont les possibilités pour améliorer l'accès égal des hommes et des femmes, garçons et filles à ce droit?

### Leçons apprises du terrain (El Hajeb)

L'offre technique pour l'élaboration des PCD des communes de la province d'El Hajeb n'était pas suffisamment claire sur les objectifs et les résultats attendus du diagnostic territorial participatif dans la mesure où elle a mentionné le genre mais sans préciser comment faire et sans expliciter la compréhension conceptuelle et le cheminement méthodologique.

Les CV des consultants proposés pour l'accompagnement technique n'ont pas été examinés avec soin par rapport aux compétences dans le domaine du genre.

L'approche genre devrait être adoptée afin de s'assurer que les résultats des programmes, projets et actions planifiés engendrent des bénéfices égaux pour les hommes et femmes et que des mesures soient prises dans la phase de planification pour atténuer les écarts existants entre eux et/ou au sein des deux groupes.

A cet effet, il n'est pas nécessaire de s'enfermer dans un seul cadre d'analyse (voir en annexe une présentation synthétisée des différents cadres de l'analyse genre ainsi que de leur pertinence).

### Les mêmes droits mais des mesures différenciées pour y accéder : Quelques exemples

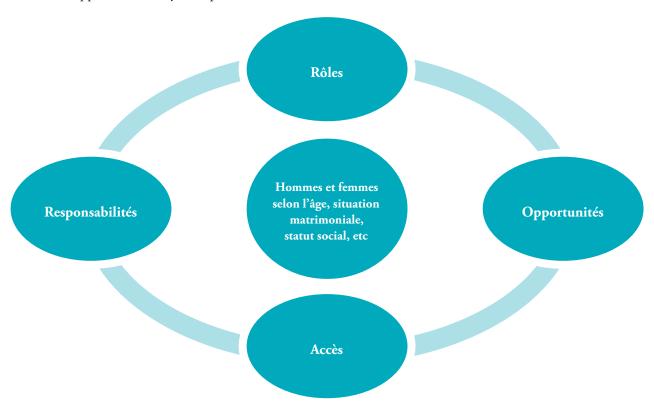
- En termes de prestations de santé, les femmes sont généralement les premières soignantes et les principales utilisatrices de ces services. En conséquence, elles auront une meilleure idée de comment les services peuvent être effectivement conçus pour répondre aux besoins fondamentaux de la communauté à cet égard.
- En termes d'accès à l'eau potable, la compréhension de qui a accès à l'eau, dans quelles conditions, notamment le temps qui y consacré, aide à déterminer comment les services peuvent être mieux conçus.
- En termes de niveaux de pouvoir des hommes et des femmes : une analyse particulière permettra de mettre en exergue les éventuelles contraintes rencontrées par les femmes ou les hommes dans leur participation à la planification communale/provinciale.

### 1.2.2. LES CONSTATS DES ÉCARTS DE GENRE

L'analyse des constats des écarts est basée sur un postulat fondamental de départ à savoir : ne rien présumer d'avance et se donner les moyens de savoir et de comprendre.

Le constat des écarts devrait pouvoir questionner :

- Les facteurs (sociaux, économiques, culturels, politiques, etc.) qui influencent ces écarts en posant la question du pourquoi : pourquoi ces écarts ? Comment les expliquer ?
- Les priorités des femmes et des hommes de la commune/territoire en la matière ;
- Les opportunités et dynamiques existantes à renforcer et à consolider.



Les besoins pratiques sont ceux que les femmes (ou les hommes) perçoivent comme des nécessités immédiates, tels que l'accès à l'eau, au logement, à la nourriture, à l'éclairage, au bois de chauffage/cuisson, à l'information, aux moyens de maîtrise de la fécondité et aux structures d'accouchement, etc.

Les besoins pratiques sont liés aux conditions de survie des femmes et de leur famille et, surtout, à leurs rôles traditionnels de mères et d'épouses. Ils s'inscrivent sur le court et le moyen terme.

Les intérêts stratégiques ne sont généralement pas d'ordre matériel et sont souvent liés à des changements structurels : droits égaux à la santé (spécificité de la santé reproductive des femmes), à l'éducation/formation qualifiantes, au travail rémunéré et décent, à la prise de décision et à la participation publique et politique à tous les niveaux ; à la liberté de choix ; à une vie sans violence, etc.

La notion d'empowerment incite à considérer les modalités d'une participation des femmes reposant sur une plus grande confiance dans leurs capacités et leur estime de soi.

La distinction entre les besoins pratiques, intérêts stratégiques et empowerment n'a pas pour objet de confiner les réalités des femmes dans un cadre rigide car, dans de nombreux cas, ces niveaux se recoupent et sont interdépendants.

Niveaux d'égalité	Princip	aux enjeux	Indicateurs		Approches
Contrôle	Intérêts stratégiques Les femmes en tant que détentrices des droits et en tant que citoyennes  Empowerment Long terme	Valeurs et enjeux de pouvoir	Absence de relations de domination	Contrôle égal des facteurs de décision, d'allocation des ressources, des bénéfices, liberté des choix et de mouvement, absence de discriminations et de violences	Empowerment Approche Genre et Développement (GED)
Participation		Participation	Participation égale à la prise de la décision	Au sein du ménage, dans la communauté et au niveau des instances nationales	
Rôles		Rôles sociaux et professionnels		Education, formation, emploi rémunéré, carrière professionnelle	
Accès	Besoins pratiques Femmes en tant que mères et épouses  Court et moyen terme	Ressources	Egal accès aux ressources	Terre, crédit, temps, espace, information, formation, opportunités du marché, services sociaux, infrastructure de base, etc.	Approche Intégration des Femmes dans le Développement (IFD)
Bien-être			Même niveau de bien-être	Nourriture, revenus, soins médicaux	Bien-être Lutte contre la pauvreté

Les changements d'ordre pratique peuvent affecter les relations de pouvoir entre les femmes et les hommes au sein de la famille et la communauté, comme par exemple :

- L'accès à l'information et aux moyens permettant la maîtrise de la fécondité et la négociation entre les époux,
- L'amélioration des conditions de vie (accès à l'éclairage, au bois de chauffage et de cuisson, etc.) permet aux femmes de disposer du temps nécessaire à investir dans d'autres activités ;
- L'accès aux revenus permet parfois aux femmes et aux filles de renégocier les relations de genre au sein de la famille.

Les changements dans les statuts des femmes : la prise de conscience, une vie sans violences, la participation communautaire/publique sont autant de facteurs qui peuvent également influer positivement sur les besoins pratiques des femmes et des filles et leur permettent d'améliorer leurs conditions de vie ainsi que celle de leur famille.

### Histoire d'ailleurs : Bonne Pratique

Tandis que la plupart des agences de micro-crédit mesurent leur efficacité par les taux de remboursement de leurs emprunteurs (majoritairement des femmes), un grand nombre de bailleurs incluent de plus en plus des indicateurs des droits de la personne. En d'autres termes, les prêts ont désormais pour but et objectifs d'accroître la mobilité des femmes, leur sécurité alimentaire, leur participation à la politique et leur libération de toute violence.

Association for Women's Rights in Development : Droits de la femme et changement économique, Réalités et enjeux, N°1, août 2002

Le contrôle par les femmes des ressources tangibles (éducation, formation, accès aux services, temps, etc.) ; et intangibles (partage des responsabilités et de la décision, connaissance des droits, liberté de mouvement, etc.) peut représenter autant d'indicateurs de l'empowerment. Ce dernier se situe au cœur des rapports de genre (22).

### Compétences requises pour la conduite de l'analyse genre

- Engagement et convictions personnelles ;
- Bonne connaissance du contexte national et local en termes d'enjeux politiques, de contraintes sociales, économiques et culturelles ;
- Bonne connaissance des principaux défis en matière de promotion de l'équité et l'égalité de genre dans tous les domaines et sphères ;
- Familiarité avec les cadres d'analyse genre et les principes et standards des droits humains et des droits des femmes plus particulièrement ;
- Capacité à sélectionner les cadres d'analyse adaptés aux problèmes de développement qui se posent au niveau local ;
- Capacité à interpréter les données, à les analyser, à les synthétiser et à les exploiter.

Comme cela a été souligné précédemment, l'analyse ne doit pas porter exclusivement sur les constats des écarts mais devrait aller plus loin pour tenter d'expliquer et comprendre le pourquoi de ces écarts.

### 2. Les outils de collecte de données

La méthodologie, ainsi que les outils de collecte des données, devraient être sélectionnés avec soin afin de s'assurer de leur adaptation aux contextes locaux et, par conséquent, de leur pertinence. Pour y parvenir, il s'agit de veiller à prendre en compte les étapes et activités subséquentes.

### 2.1. Recherche et analyse documentaire

**Réalisation d'une revue analytique** des documents disponibles (statistiques récentes et sexo-spécifiques, études et rapports des différents départements ministériels, monographies récentes de la région/commune, recherches universitaires, etc.).

Une attention particulière devrait être accordée à la collecte des données qualitatives et des études ciblant plus spécifiquement les femmes du territoire concerné.

<sup>(22)</sup> Des indicateurs sensibles à l'égalité et équité de genre pour chaque domaine/thématique d'analyse sont proposés à titre indicatif dans l'annexe.

### Elaboration d'un rapport préliminaire

Ce premier rapport est très utile pour la suite du processus de la collecte et de l'analyse des données, car il permet de :

- Dégager les principales questions/problématiques à partir de l'analyse documentaire. Les problématiques relatives à l'égalité et équité de genre devraient figurer en bonne place ;
- Identifier les lacunes en termes de données et d'informations quantitatives et qualitatives à collecter ;
- De faciliter le processus d'élaboration des questionnements et des outils méthodologiques de l'enquête qualitative et quantitative, objet de l'étape suivante.

La réalisation des activités assignées à cette étape devrait relever de la responsabilité d'un(e) expert(e) senior confirmé(e) et de l'expert(e) genre et ne peut être déléguée aux animateurs de terrain.

Le rapport préliminaire de cette étape devrait faire l'objet d'une réunion de travail impliquant, en plus des experts (es), la responsable du pôle genre au sein de l'ADS, la coordination régionale et les ADL.

Les équipes de l'ADS peuvent apporter un appui à l'équipe d'experts (es)/consultants pour la collecte de certaines données spécifiques.

### 2.2. Elaboration des questions pour la collecte des données

La littérature spécialisée fait référence à quatre types de domaines qui sont systématiquement cités pour analyser les inégalités selon le genre :

- La participation (la représentation) des femmes et des hommes au sein des différentes structures communautaires, gouvernementales, civiles et électives au sein d'un territoire donné.
- Les ressources (le temps, l'espace, l'information, l'éducation, la formation, l'argent, l'accès à la terre et aux moyens de production et de commercialisation, etc.) dont bénéficient de manière directe et indirecte les femmes et les hommes.
- Les rôles sociaux et professionnels tenus par les hommes et les femmes.
- Les valeurs et les enjeux de pouvoir qui expliquent l'organisation sociale et familiale ainsi que les obstacles à l'égalité de genre.

Ces questionnements (pouvant figurer, en totalité ou en partie en fonction des ressources et moyens disponibles, dans le guide d'entretien pour l'enquête de terrain) doivent impliquer et s'intéresser aux hommes et aux femmes en fonction de l'âge et du statut matrimonial.

Domaines pour la collecte	Questionnements stratégiques	Analyse
Activités	Qui fait quoi ? Pour qui ?	
Moyens	Comment ? Quel est le temps qui y est consacré ?	Démographique
Ressources	Qui possède quoi ? Qui contrôle quoi ? Qui décide de quoi ?	Sociale Economique Institutionnelle
Droits/obligations	Qui a droit à quoi ? Qui est responsable de quoi ?	
Revenus/dépenses	Qui gagne quoi ? Qui dépense quoi ?	

La réponse à ces questions permet de :

- Mesurer les contraintes spécifiques qui pèsent sur les filles et les femmes en matière d'accès à l'éducation (tous cycles confondus), à la santé, aux ressources, à l'activité rémunérée, à la prise de la décision et à d'autres activités sociales (participation à la vie sociale et communautaire, etc.);
- Prendre en considération les différences de situation et de perceptions entre les femmes et les hommes ainsi que la coopération entre les femmes et les hommes, parmi les femmes et parmi les hommes ;
- Prendre en considération les attentes/aspirations des hommes et des femmes en fonction de leur âge, statuts familiaux sociaux et professionnels.

Ces informations et analyses ne sont pas toujours disponibles dans les documents et statistiques, surtout à l'échelle communale; pour cette raison, il sera important, pour une bonne compréhension du contexte, de procéder, autant que faire se peut, à une enquête rapide de terrain permettant d'éclaircir les rôles sociaux des hommes et des femmes dans l'espace privé et public ainsi que les relations entre eux.

### 2.3. Conduite de l'enquête de terrain

Cette étape est consacrée au recueil/mise à jour et approfondissement des données documentaires et statistiques recueillies lors de l'étape de l'analyse documentaire à travers les informations qualitatives sur la situation de la commune, afin d'améliorer la compréhension du contexte et des principaux défis à l'égalité et équité de genre.

### De l'intérêt du terrain dans la conduite de DTP sensibles au genre

D'une manière générale, les documents et données disponibles sont peu sensibles à cette dimension, et les statistiques ne sont généralement pas ventilées par sexe au niveau communal et n'englobent pas tous les domaines relatifs ou en relation avec les intérêts stratégiques des femmes (prise de décision, autonomie économique, droits, lutte contre les violences, etc.). Pour cette raison, un DTP participatif ne peut occulter la dimension du terrain, surtout si c'est le premier diagnostic ou, comme on va l'appeler, le diagnostic initial.

### Cette étape nécessite :

- Le recours à une expertise pointue, de préférence issue de la commune ou de la province, pour veiller à la participation aussi bien des hommes que des femmes dans l'analyse des relations de genre et dans l'identification des opportunités et des défis.
- Des équipes d'animation paritaires pour la conduite de l'enquête de terrain. Compte tenu du temps imparti, de l'étendue et de la dispersion de l'habitat, il serait nécessaire de prévoir 2 animateurs pour 6 douars (1 homme et 1 femme travaillant toujours en binôme).
- En plus du niveau de diplôme (Bac+ 4), il serait également utile de spécifier le type de formation en donnant la préférence aux filières suivantes : économie, sociologie, géographie rurale, etc.

Cette étape de réalisation du DTP devrait être déclinée en deux phases :

### La pré-enquête

- Faire accompagner les enquêteurs par des experts, y compris l'experte genre, lors de leur première sortie sur le terrain et fournir un encadrement aux enquêteurs.
- Procéder à la conduite d'une pré-enquête auprès d'un échantillon réduit de communes afin de tester la pertinence des outils méthodologiques et d'identifier et d'anticiper les difficultés pouvant survenir lors de la conduite de l'enquête sur le terrain.
- Prévoir, lors de cette phase de testing des outils de l'enquête, l'organisation de deux focus groupe avec les femmes et avec les jeunes filles, afin de valider la pertinence du guide d'animation des focus groupe.

### Administration des questionnaires/guide d'entretien

Cette deuxième étape devrait démarrer par l'organisation d'une première restitution des résultats du DTP réunissant les experts responsables du bureau d'étude (en présence de l'expert(e) genre) avec la coordination provinciale concernée, afin de tirer les principales leçons et apporter les ajustements nécessaires aux outils de collecte des données.

La phase subséquente, serait, bien évidemment, l'enquête de terrain stricto sensu.

### 3. Les domaines d'analyse

Selon la méthodologie proposée par les Cahiers des Prescriptions Spéciales (CPS), les DTP doivent inclure quatre domaines d'analyse à savoir : (1) le contexte socio-démographique, (2) le contexte économique, (3) le contexte institutionnel et, enfin, (4) les questionnements stratégiques en termes d'opportunités, de défis, de forces et de faiblesses.

### 3.1. L'analyse socio-démographique

### Les pauvres et l'accès aux services sociaux de base

Trop souvent, les services, en termes d'accès, en quantité et en qualité, ne parviennent pas aux pauvres :

- Les gouvernements consacrent environ un tiers de leurs budgets à la santé et l'éducation, mais dépensent très peu pour les populations pauvres ;
- Même lorsque les dépenses publiques sont réaffectées vers les pauvres, l'argent ne leur parvient pas toujours ;
- Même si les services sont disponibles à tous, ils sont souvent de qualité médiocre, en particulier dans les zones reculées ou pauvres en raison de l'absence d'incitations à des prestations efficaces (salaires faibles, corruption et clientélisme politique, etc.);
- La faible demande due à la pauvreté et, souvent, à des facteurs culturels, notamment les différences de genre (contrôle sur le corps et sur la liberté de mouvement des femmes et fillettes) empêchent ces dernières de bénéficier de ces services quand ils sont disponibles.

Source : Adapté de : Banque Mondiale : Rapport mondial: « Faire fonctionner les services pour les pauvres», 2004

### L'égalité en matière de droits sociaux

- La discrimination en raison du sexe et la distance sociale entre les pauvres et les prestataires de services sont des obstacles à l'accessibilité, même lorsque les services sont gratuits.
- L'accès aux services : les filles et les femmes ont plus de travail à faire que les garçons et les hommes, et donc moins de temps pour faire usage des services publics.
- La sécurité a également une connotation particulière pour les filles et les femmes. Les filles et les femmes évitent souvent de parcourir de longues distances, ou de voyager dans l'obscurité pour se protéger contre le harcèlement sexuel. Cela limite leurs possibilités d'accès aux écoles éloignées ou aux centres de santé.
- Les soins de santé traditionnels sont souvent vus comme un problème de femmes et les soins de santé modernes relèvent de la responsabilité des hommes. Les hommes décident des visites aux centres de santé.
- Les femmes ne sont pas toujours libres d'aller où elles veulent : elles ont besoin de la permission de leur mari. Les femmes ont aussi moins de revenus ou sont dépendantes des revenus des hommes.

A la lumière des engagements nationaux (**Plan Gouvernemental de l'égalité en perspective de la parité**) et internationaux du Maroc, l'analyse socio-démographique des DTP devrait prendre en compte d'une façon systématiques les domaines suivants :

# Accès équitable des hommes/garçons et des femmes/filles à un système éducatif de qualité et à une formation professionnelle qualifiante

Ce niveau est déterminant eu égard aux déficits existants d'une part et aux enjeux décisifs de l'éducation /formation par rapport à l'égalité et équité de genre, d'autre part. Il s'agit de prêter une attention particulière aux éléments/indicateurs suivants :

- La parité d'accès des filles et garçons à l'enseignement pré scolaire, primaire, collégial et secondaire ;
- La parité en matière de formation professionnelle (institutionnelle et non institutionnelle, les filières de formation, etc.) ;
- La parité en matière d'accès aux programmes de soutien social (bourses, cantines, fournitures scolaires, internat, etc.) ;
- La parité dans les programmes de la deuxième chance (éducation informelle) ;
- La part des femmes dans les programmes d'alphabétisation ;
- La qualité et la nature de ces programmes et leur pertinence par rapport aux contraintes des femmes et jeunes filles (contenus, lieux, horaires, etc.) ;
- Les facteurs influençant les écarts (sociaux, économiques, institutionnels et culturels) ;
- Les priorités des femmes et des hommes de la commune/province en la matière ;
- Les opportunités existantes à renforcer et à consolider.

### Droit des femmes/filles à la santé, y compris à la santé de la reproduction

Il s'agit d'identifier les écarts ainsi que les principaux enjeux et attentes des femmes et des hommes dans les domaines suivants (à titre indicatif) :

- La mortalité infantile et maternelle ;
- La fécondité et la prévalence contraceptive ;
- Le suivi des grossesses et de l'accouchement et la proximité des infrastructures et leur accessibilité ;
- Les perceptions des femmes et des hommes par rapport à l'accès et à la qualité des soins de santé ;
- Les opportunités existantes à renforcer et à consolider.

### Accès des hommes, femmes, garçons et filles aux infrastructures de base

Les carences des infrastructures (en termes d'absence, d'éloignement et de qualité des prestations) affectent généralement plus les femmes et les fillettes que les hommes et les garçons :

- Parce qu'elles vont moins bénéficier de ces infrastructures en raison des relations sociales de genre, des problèmes de sécurité et de contrôle sur les déplacements des femmes et fillettes ;
- Parce que leurs carences et/ou mauvaise qualité pèsent sur le budget temps des femmes et fillettes et constituent ainsi un obstacle à leur capacité à investir dans des activités productives, rémunératrices, éducatives (alphabétisation, école) ou communautaires (participation à des coopératives, associations et autres).

Il s'agit de prendre en considération les données disponibles au niveau local (monographies, données des administrations sectorielles et base de données communale du RGPH) relatives notamment à : l'habitat (nature et équipement), le raccordement au réseau d'eau potable et électrique, l'assainissement solide et liquide, etc. Les informations sur l'infrastructure et les services de base devraient être déclinées par douars pour être plus utiles à l'analyse du territoire communal et afin de renseigner l'accessibilité et la mobilité des femmes et fillettes.

### Lutte contre les différentes formes de discriminations

Il s'agit de questionner les niveaux suivants :

- Les droits des femmes (tels que garantis par les lois du Maroc) qui sont violés, notamment le Code de la famille, la loi sur l'Etat civil, les lois régissant l'accès aux terres collectives, Habous et Guich, le Code du travail, etc.,
- Les responsables de ces violations ainsi que les mandataires d'obligations : système judicaire, autorités locales, familles/parents, etc. ;
- L'accès à la justice et l'existence ou non de mécanismes de recours ;
- Les perceptions des femmes et des hommes par rapport à ces violations et les moyens de les contrer.

### La mobilité et liberté de mouvement

Il s'agit de prêter une attention particulière lors de l'enquête de terrain aux problématiques relatives à la mobilité des femmes qui conditionne leurs capacités à accéder au non aux différentes opportunités et ressources, à savoir :

- Possibilité de sortir non accompagnées, sans ou avec autorisation du mari,
- Les groupes des femmes qui bénéficient d'une mobilité plus grande que d'autres,
- Les principales contraintes à la mobilité des femmes (culturelles, sécurité, éloignement des services, absence de transport, pauvreté monétaire, temps, etc.).

### La violence fondée sur le genre

La Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes (1993)<sup>(23)</sup> définit la violence à l'égard des femmes comme étant « la violence à l'égard des femmes est tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée ».

Il s'agit à travers les enquêtes de terrain :

- D'une part, de mesurer (ou rendre compte autant que faire se peut) de la vulnérabilité des femmes et des filles aux violences sous leurs différentes formes : familiales, conjugales et sociales, y compris sur les lieux du travail ou dans les établissements sociaux et éducatifs. Ces violences peuvent prendre plusieurs formes : physiques, sexuelles, économiques et psychologiques.
- D'autre part, de rendre compte des recours, mécanismes, structures et programmes existants, destinés à la protection et à la prise en charge des victimes des violations de leurs droits/violences, relevant aussi bien des ONG que des institutions déconcentrés (police, gendarmerie, système de santé et autres) et enfin des collectivités locales.

Prévalence globale de la violence au Maroc (12 mois précédant l'enquête) Selon le type de violences :

- 62,8% des femmes âgées de 18 à 64 ans (6 millions) ont subi un acte de violence (toutes formes confondues) :
- Urbain: 67,5%, soit 3,8 millions de femmes.
- Rural: 56%, soit 2,2 millions de femmes.

### Par forme de violence :

- Violence psychologique: 48%, 4,6 millions de femmes.
- Atteintes aux libertés individuelles : 31%, 3 millions.
- Violence physique : 15%, 1,4 million.
- Violence liée à l'application de la loi : 17%, 1,2 million.
- Violence sexuelle: 8,7%, 827 000 femmes.
- Violence économique : 8,2%, 181 000 femmes.

### Selon le cadre de vie :

- Contexte conjugal: 55%, 3,7 millions de femmes.
- Contexte extraconjugal: 47,4%, 403 000.
- Lieux publics: 32,9%, 3,1 millions.
- Etablissement d'enseignement ou de formation : 24,2%, 81 000.
- Milieu professionnel: 16%, 280 000.
- Cadre familial: 13,5%, 1,3 million.

Source : HCP : Enquête Nationale sur la Prévalence de la violence à l'égard des femmes ; Premiers résultats, 10 janvier 2011.

### 3.2. L'analyse économique

Cette analyse devrait être axée sur l'effectivité de la jouissance par les hommes et les femmes de leurs droits économiques : travail décent, droits associés au travail, accès à la propriété, à la terre, aux biens productifs, au crédit, au marché, savoir-faire, formation et information, entreprenariat, etc.

L'analyse économique se doit de tenir compte de la réalité du travail féminin dans l'urbain et le rural : activité salariée, activités rémunérées, non rémunérées, formelles et informelles.

Elle doit également tenir compte du budget temps des femmes et des hommes eu égard au triple rôle des femmes (travail domestique et de soins, travail productif/rémunéré ou non et travail de sociabilité et communautaire).

### L'accès à la terre : indicateur d'empowerment économique des femmes

Le DTP de Ait Naamane souligne la présence de terres collectives dans la commune. Or, aucune analyse n'a été envisagée pour prendre en compte la problématique du statut des femmes par rapport au mode de gestion de l'usufruit de ces terres (quels sont les groupes des femmes qui sont inclus et quels sont les groupes qui sont exclus, et pourquoi).

### L'analyse doit se baser à la fois sur :

- Les données et indicateurs quantitatifs (taux d'activité, taux d'occupation, secteurs d'activités, statuts professionnels, taux de chômage (le recours à l'enquête budget temps est plus pertinent dans le cas du milieu rural marocain) ;
- Les données qualitatives recueillies sur le terrain : activités productives effectuées par les hommes et les femmes à l'intérieur et à l'extérieur du foyer, accès aux circuits de commercialisation, aux moyens de production, prise de la décision par rapport aux revenus générés par ces activités, etc.

### 3.3. L'analyse institutionnelle

Le contexte institutionnel est une donnée fondamentale pour la pérennité des actions menées en faveur du développement et de la gouvernance au niveau local. Or, ce contexte n'est pas neutre du point de vue de la perspective de genre.

L'institutionnalisation de l'équité et égalité de genre est un processus qui requiert de questionner la structure organisationnelle, la culture de l'organisation, la manière dont la décision est prise, la présence des femmes dans les postes de prise de décision, la circulation et le partage de l'information et de l'expertise ainsi que les routines et procédures administratives.

### 3.3.1. L'APPARENTE NEUTRALITE DE LA BUREAUCRATIE

Le paradigme institutionnel/organisationnel dominant repose implicitement sur les postulats d'homogénéité, d'universalité et d'inter-personnalité dans le processus de gestion et d'allocation des ressources. La théorie de la bureaucratie idéale de Max Weber<sup>(24)</sup> considère que seule la compétence détermine l'exercice du pouvoir qui structure la hiérarchie des postes et fonctions dans les institutions, abstraction faite de toute autre considération. Cette théorie a été remise en cause pour son apparente neutralité car les institutions ne sont pas neutres et fonctionnent en matière de gestion et d'allocation des ressources selon des règles qui sont historiquement calquées sur les modèles et les besoins masculins.

## L'analyse institutionnelle des DTP de communes Ait Naamane et de Laqsir (Province d'El Hajeb)

Cette analyse ne prend pas en considération les dynamiques des acteurs et se contente de données chiffrées sur les élu-e-s et cadres des communes (non spécifié selon le sexe) et sur les associations et coopératives :

- D'une part, les rapports diagnostics ne font pas mention des autres acteurs institutionnels et privés présents dans les communes (associations des parents d'élèves, comités d'école, secteur privé, etc.) ;
- D'autre part, l'analyse institutionnelle aurait été enrichie par l'insertion des perceptions des acteurs par rapport au fonctionnement de leur commune.

La gouvernance de la commune est très peu abordée dans l'analyse institutionnelle. Des informations qualitatives et quantitatives auraient pu être utiles dans ce sens comme par exemple, le processus de prise de décision, la répartition détaillée des dépenses de fonctionnement, le processus d'identification des projets à mettre en œuvre et les priorités identifiées par le conseil communal, etc.

### 3.3.2. LA PARTICIPATION EQUITABLE ET L'INFLUENCE

Une attention particulière devrait être accordée à l'analyse de deux formes de participation citoyenne, compte tenu de leurs impacts structurants sur le renforcement des capacités des femmes (empowerment), à savoir :

- Les formes communautaires/villageoise d'organisation des femmes existantes : buts, modalités d'organisation, leadership, interactions avec leur environnement, impacts sur les femmes membres et sur leur environnement, réalisations, contraintes et défis, etc.
- Les organisations de défense des droits des femmes : buts et objectifs, activités, financements, relations avec les communautés et les pouvoirs publics, réalisations, contraintes et défis, etc.

### Les femmes dans les Diagnostics Territoriaux Participatifs (DTP) de Ait Naamane et de Laqsir :

### Province d'El Hajeb:

Il est possible de dire que tout se passe comme si les femmes des communes d'Ait Naamane et de Laqsir constituaient une population quasi virtuelle. En effet, les DTP respectifs des deux communes se contentent de faire référence à la femme de temps en temps, sans relier leurs conditions de vie, activités et préoccupations dans la dynamique démographique, sociale, institutionnelle et économique de l'ensemble du territoire de la commune eu égard aux interactions de cette dernière avec les territoires avoisinants.

Une analyse genre aurait montré que le principe et les degrés de participation dépendent des négociations des rapports hommes/femmes, des rôles et obligations familiales de ces dernières et des régulations apportées en réponse.

### Au niveau provincial:

Il est utile d'avoir recours à une comparaison et mise en lumière des similitudes, différences et complémentarités entre les différentes communes, comme par exemple : les variations de l'accès aux différents cycles de l'enseignement, à la formation professionnelle, aux maisons d'accouchement, etc. en tentant de chercher les raisons et les explications.

### 3.4 Les enjeux stratégiques et leurs questionnements

L'identification des enjeux stratégiques par domaine d'analyse et constats dégagés est étroitement reliée aux niveaux précédents. Elle a pour objet de reprendre les principaux défis/enjeux en termes d'écarts de genre tels que mis en exergue dans l'analyse genre.

### 3.4.1. LES ENJEUX STRATEGIQUES DE GENRE

D'un point de vue opérationnel, il s'agit d'identifier en même temps les besoins pratiques, les intérêts stratégiques et les alternatives de l'empowerment des femmes afin qu'elles puissent sortir durablement du cercle vicieux de la pauvreté. L'identification des enjeux stratégiques devrait avoir des objectifs :

### Au niveau de la commune :

Ces enjeux devraient cibler le court et le moyen terme et focaliser plus l'attention sur la réalisation des besoins pratiques des femmes et l'égal accès aux ressources tangibles (éducation, santé, accessibilité aux services et infrastructures de base, aux revenus, etc.).

### Au niveau provincial:

C'est plutôt le moyen et le long terme qui doivent être ciblés en vue de réaliser des besoins intangibles des femmes et fillettes (intérêts stratégiques) en termes de contrôle des ressources, de pouvoir, de participation et de prise de décision (dans l'espace familial, productif et social) ; de connaissance des droits et d'une vie sans violences.

L'accompagnement technique et le renforcement des capacités des acteurs est un moyen pour réaliser cette étape et non pas une fin en soi.

A ce titre, il s'agit de :

- Envisager la mission de l'ADS en tant qu'acteur/moteur de développement et du changement social au niveau local ;
- Considérer que l'équité et égalité de genre sont les premières conditions éthiques, politiques et de bonne gouvernance pour un réel développement social et économique ;

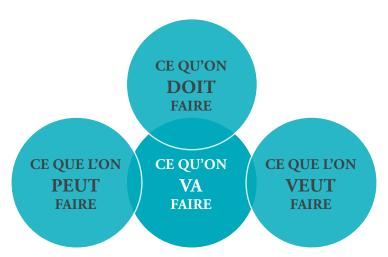
- Se rappeler que les besoins pratiques et les intérêts stratégiques des hommes et des femmes sont liés et interdépendants. La réalisation des uns est tributaire de la réalisation des autres ;
- Se rappeler que des objectifs spécifiquement « femmes » ou « hommes » à atteindre font partie de la stratégie du gender-mainstreaming en réponse aux inégalités subies par les femmes.

### 3.4.2. L'ANALYSE SWOT: FORCES MOTRICES ET FORCES RESISTANTES

L'outil d'analyse des forces motrices et des forces résistantes pour la réalisation d'un objectif est similaire à l'analyse des forces et faiblesses, des obstacles et opportunités, utilisé dans la planification stratégique, mais il est plus dynamique et plus orienté vers un but précis.

Les catégories de facteurs sont les personnes, les ressources, les aspects institutionnels comme les normes, les lois, les règles et procédures et les structures socio-économiques sous-jacentes. Après l'identification et l'analyse de ces facteurs, une stratégie d'intervention peut être développée. C'est dans le cadre de ce genre d'analyse institutionnelle que les possibilités d'appui axées sur les résultats/impacts peuvent être déterminées.

Une fois les objectifs identifiés, il s'agit d'examiner ce qui peut aboutir à la réalisation de ces objectifs, à savoir : dégager des stratégies « faisables » en fonction de la politique genre adoptée (voir la typologie genre des projets et programmes).



Dans l'intersection des trois cercles, nous avons « **Ce que l'on va faire** », en se frayant un chemin entre les forces motrices et les forces résistantes :

- Identifier les forces résistantes et les forces motrices à tous les niveaux, utilisant le cadre des relations de genre au niveau du ménage et de la communauté ;
- Prendre soin d'examiner toutes les rubriques ;
- Prioriser les forces résistantes, ainsi que les forces motrices, par ordre d'importance ;
- Evaluer les solutions et les approches à adopter pour renforcer les forces positives et atténuer les forces négatives, notamment dans la stratégie du programme.

### 4. Restitution des résultats des diagnostics territoriaux participatifs (DTP)

Les CPS de l'ADS donnent une grande importance à cette étape de la réalisation des DTP. En effet, la qualité du diagnostic, sa rigueur et le fait qu'il s'appuie sur des données fiables contribuent à le rendre crédible et à faire en sorte que les personnes engagées dans la démarche s'appuient sur ses conclusions. Cette partie du guide a pour objet de permettre à l'ADS d'assurer l'appropriation, l'adhésion et la participation de l'ensemble des acteurs au processus de discussion et de validation des DTP, de sorte à faire aboutir un consensus entre les acteurs concernés sur les axes et priorités stratégiques qui soient réellement inclusives de l'ensemble de la population.

# 4.1. Créer et saisir toutes les opportunités pour le partage et le plaidoyer en faveur de l'intégration de la dimension genre

### 4.1.1. Proceder, en premier lieu, a une restitution interne

Cette restitution interne devrait intervenir en présence des experts et consultants (bureau d'étude), des animateurs ainsi que les responsables de l'ADS au niveau régional, dans le but de discuter des principaux résultats du diagnostic territorial participatif et des principaux enjeux stratégiques. Cette phase permettra aussi de combler les lacunes en termes d'informations et d'analyses et de réorienter le travail, s'il y a lieu.

### 4.1.2. Reserver des moments et espaces diversifies de partage des conclusions des DTP

La programmation d'une demi-journée réunissant tous les acteurs ne peut pas remplir les objectifs qui sont assignés à cette activité, à savoir l'appropriation par toutes les parties prenantes des principaux enjeux en matière de développement de leur territoire afin de leur permettre l'adoption, dans une étape ultérieure, d'une vision commune et sensible à l'équité et égalité de genre. Pour ce faire, il s'agit de saisir toutes les opportunités et de créer des espaces pour plaider en faveur de l'importance de la prise en compte de la dimension genre :

- Prévoir plusieurs ateliers de restitution des principaux constats et conclusions du DTP destinés aux différentes catégories d'acteurs (élu-e-s et administrations, secteur privé, organisations de la société civile, etc.) selon les contraintes et les disponibilités des acteurs ;
- Procéder, lors de la restitution aux principaux acteurs et parties prenantes, à un rappel des liens étroits existants entre l'approche axée sur les droits humains et sensible à la dimension de l'équité et égalité de genre et les enjeux en matière de développement de la région/commune ;
- Sensibiliser les acteurs locaux à l'importance capitale de la promotion des droits des femmes pour améliorer les indicateurs de développement humain et social au Maroc et dans leurs territoires, plus particulièrement, en s'appuyant sur des exemples concrets ;
- Elaborer des fascicules / dépliants de sensibilisation accessibles aux acteurs et aux décideurs locaux ;
- Diffuser les bonnes pratiques en matière d'équité et égalité de genre émanant d'autres territoires et communes.

### Les opportunités et outils à mobiliser

Les espaces destinés au lancement des PCD, à l'information, à la sensibilisation, à la formation, à la restitution/validation ainsi qu'à l'élaboration des orientations stratégiques et de la vision sont autant d'opportunités à saisir pour vaincre le résistances, expliquer et convaincre de l'importance et de l'intérêt pour le territoire et pour les populations de prendre en compte la dimension genre :

- Aborder les questions relatives à l'équité et égalité de genre dans les ateliers de sensibilisation et d'information sur le déroulement du processus, tant au niveau provincial que communal ;
- Lier l'impératif éthique de l'équité et égalité de genre avec les impératifs de développement en relation avec les priorités nationales.

### 4.2. Envisager l'atelier de validation comme le couronnement d'un processus

Des résistances à l'Egalité et l'Equité de Genre (EEG) : Leçons apprises du terrain (El Hajeb)

Les résistances sociales et politiques à l'EEG sont exacerbées par les difficultés et les modalités de gestion et d'exécution du projet :

- La faible préparation des institutions porteuses du PAPCO (y compris l'ADS) à prendre en considération ces résistances et à les vaincre ;
- La forte résistance du Bureau d'Etudes (BET) à prendre en compte la dimension genre et à accepter la coopération dans ce domaine.

Le processus de validation des DTP, qui implique le partage de l'information et le décloisonnement des divers secteurs d'activités, contribue fortement à la sensibilisation, au renforcement des capacités et à la prise de conscience.

En effet, les débats contradictoires et même conflictuels sont porteurs de changements positifs et de progrès. Taire les contradictions, les écarts et les injustices ne peut pas faire progresser la communauté et la société. Pour ces raisons, il est important de :

- Veiller à faire représenter l'ensemble des femmes élues communales ainsi que les associations féminines (si elles sont présentes dans le territoire) ;
- Créer plusieurs événements mobilisateurs permettant à tous les acteurs institutionnels et non institutionnels engagés/ou potentiellement concernés par le processus d'élaboration des PDC de prendre connaissance des constats et surtout des principaux enjeux liés à l'équité et égalité de genre identifiés par le diagnostic réalisé pour chaque secteur d'activités (mise en commun de l'information et de l'analyse) et de commenter les données.

### Etape II

### Programmation communale stratégique sensible à la dimension genre

La programmation (planification *stricto sensu*), levier de la Gouvernance locale, peut être définie comme une anticipation du futur dans la mesure où elle est à la fois :

- **Stratégique :** les objectifs tracés émanent de la décision politique locale qui opère des choix à caractère structurel engageant l'avenir de la collectivité, détermine les voies à suivre et les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.
- Participative : associe toutes les sensibilités politiques locales, opérateurs socio-économiques et les populations.

### Introduction

Les nouvelles démarches basées sur la territorialisation, la décentralisation/déconcentration, la convergence, la participation (administration, élu-e-s et société civile) et la planification axée sur les résultats, confèrent à l'étape de programmation communale une importance stratégique.<sup>(25)</sup>

La rareté des ressources, la complexité des enjeux actuels, la demande accrue de services aux citoyens, le besoin d'augmenter le sentiment d'appartenance, d'établir une transversalité entre les divers secteurs d'activités et de reconnaître les possibilités de l'environnement externe, etc., sont autant de raisons qui incitent au recours à la planification stratégique mettant l'accent sur ce qui est essentiel et gagnant.

La démarche de planification stratégique sensible à la dimension genre implique :

- Une compréhension des enjeux sociaux et économiques existant entre les hommes et les femmes à tous les âges et dans les domaines concernés par le processus de planification ;
- L'adoption de mesures spécifiques à prendre pour traiter des écarts de genre existants afin de promouvoir l'équité et égalité de genre sous forme de projets et activités ;
- L'analyse des projets et programmes à mettre en place pour définir tout impact différentié sur les femmes et les hommes (indicateurs d'évaluation) ;
- L'ajustement de ces projets et programmes en conséquence (indicateurs de suivi).

Une fois les DTP et les objectifs stratégiques élaborés et validés par l'ensemble des acteurs, et notamment par les élu-e-s locaux, le processus de programmation visant la préparation des PCD est lancé. Le processus de planification stratégique sensible à l'équité et égalité de genre se décline en :

- 1) Une vision stratégique de l'avenir ainsi que des objectifs à atteindre,
- 2) Un cheminement à suivre et, enfin,
- 3) Un plan de mise en œuvre.

### **Objectifs**

- Appuyer l'élaboration d'une vision de développement communale à moyen terme et des plans triennaux et annuels sensibles à la dimension genre ;
- Proposer aux décideurs et autres intervenants une approche et des outils sensibles à la dimension genre pour une planification stratégique ayant comme objectif à long terme de répondre aux besoins et aux priorités des femmes et des hommes ;
- Améliorer l'efficacité des mécanismes de responsabilisation et de reddition des comptes des élu-e-s et responsables locaux vis-à-vis des citoyens et citoyennes ;
- Renforcer la confiance des citoyens et citoyennes vis-à-vis des élu-e-s et autres responsables locaux.

### 1. La vision stratégique et partagée des priorités

La Planification Stratégique Participative (PSP) conduit à sortir des problèmes quotidiens, pour savoir « où l'on va et comment l'on y va ? ». Ce processus collectif permet de convertir la vision d'une communauté en un plan stratégique et en des projets concrets prenant en compte un certain nombre d'opportunités et de contraintes politiques, sociales, humaines et financières afin d'atteindre les objectifs fixés. Or, dans bon nombre d'institutions, l'urgence quotidienne ou temporelle prend le pas sur l'importance de la définition et de la réalisation d'objectifs précis à un horizon un peu plus éloigné. Le rôle de la programmation stratégique est de forcer les responsables et les décideurs à se concentrer sur leurs objectifs les plus durables, leurs visions de l'avenir de l'organisation qu'ils érigent en mesures réalistes afin de construire l'avenir souhaité.

### 1.1. Vision stratégique sensible à la dimension genre

La vision stratégique est le premier pas dans le processus de planification. C'est une représentation du futur souhaité, à la fois rationnelle et intuitive, englobante et prospective.

Au Maroc, comme dans de nombreux autres pays, les politiques nationales de genre sont mal reliées à la planification au niveau local et caractérisées par une certaine ambiguïté en relation avec :

- D'un côté, ces institutions locales sont la composante de l'Etat la plus proche de la population et de la société civile organisée. Comme telles, elles ont le potentiel pour s'engager plus efficacement auprès des femmes qui sont souvent exclues de l'engagement public ;
- D'un autre côté, ces dernières peuvent aussi être trop proches des institutions et des autorités sociales traditionnelles, souvent profondément patriarcales, dotées d'une grande influence sociale et politique.

Cette vision implique les forces vives de la communauté et propose un cadre d'intervention convergent et cohérent dans la mise en œuvre d'une ambition commune, à savoir le développement du territoire et l'amélioration des conditions de vie des titulaires de droits, à savoir les populations des deux sexes et de tous les âges, surtout parmi les plus démunies et les plus vulnérables à la pauvreté et à l'exclusion.

### La vision stratégique et partagée de l'avenir ? Leçons apprises du terrain

Le processus d'élaboration des PCD des communes de Laqsir et Ait Naamane (Province d'El Hajeb) n'a pas pu impliquer l'ensemble des lieux de vie quotidiens des populations et des acteurs locaux. Le problème est lié à trois facteurs :

- La participation exige du temps et des moyens, ce qui n'a pas été le cas ;
- La problématique démocratique et de représentativité des élu-e-s : expriment-ils réellement les intérêts et les besoins des populations y compris ceux des femmes ?
- La faible représentation des femmes parmi les acteurs : élus et organisations de la société civile.

Ces facteurs auraient dû inciter l'ADS à accorder une attention particulière à cette question afin de s'assurer que les intérêts de tous les groupes, et surtout des plus vulnérables soient pris en compte.

Aux fins de l'élaboration d'une vision stratégique prenant en compte les besoins et intérêts des hommes et des femmes, la réponse aux quatre questions suivantes est fondamentale :

- 1) Où en sommes-nous présentement ? Quels sont les acquis et quels sont les principaux défis sur le moyen et le long terme ?
- 2) Où voulons-nous aller ? Quel est notre projet répondant aux questions : Qui a quoi ? Qui a besoin de quoi ?

- 3) Comment nous y prendre ? Qu'est ce qui devrait être fait pour combler les écarts entre les femmes et les hommes ?
- 4) Une dernière étape suggère un mécanisme de suivi-évaluation permettant de répondre à la question suivante : Quels sont les progrès réalisés ?

### Vision contre vision : Leçons apprises du terrain

Selon le référentiel ayant présidé à l'élaboration des PCD, la vision devrait être stratégique et territoriale avec pour but l'élaboration d'une vision commune de l'avenir.

Selon le Bureau d'Etudes (BET), l'approche stratégique est contradictoire avec l'approche douars. Cette dernière étant perçue comme étant une approche basée sur les besoins exprimés par les populations donc forcément, non stratégique.

Quant aux élu-e-s, ils privilégient la vision sur le court terme/besoins -notamment tout ce qui a trait à l'infrastructure- permettant de leur conférer une visibilité politique immédiate. L'agenda des élu-e-s s'inscrivant dans le temps politique/électoral et non pas dans le temps stratégique.

Ces visions divergentes peuvent expliquer, jusqu'à un certain point, les difficultés en matière de prise en compte de la dimension genre en particulier. En effet, le processus d'élaboration des PCD a plus été pensé et conduit selon une approche technique, alors que c'est un processus démocratique, social et de bonne gouvernance.

L'intérêt pour l'ensemble de la communauté est de mettre en place des actions et projets visant à réduire ces écarts et à lutter contre ces injustices en termes de développement global de la commune et de la province. C'est sans doute l'un des meilleurs moyens de s'assurer d'une adhésion suffisamment large des citoyens/ennes lors des phases ultérieures de concertation.

Cette adhésion est axée sur l'action et prend en considération les forces et les faiblesses de l'environnement interne et externe des milieux concernés ainsi que les perspectives et les défis qui se présentent à eux. Cette approche propose la définition, avec les acteurs de la communauté, d'une vision prospective que l'on prolonge ensuite dans la planification.

Des indicateurs de performance permettent de porter un jugement sur les résultats obtenus et de les évaluer par rapport aux objectifs de planification et aux moyens mis en place pour les atteindre.

# La « Stratégie nationale pour l'égalité et l'équité entre les sexes par l'intégration de la dimension genre dans les politiques » : une vision

Etant donné la place centrale qu'occupe l'égalité entre les citoyens et citoyennes dans tout système démocratique, il est nécessaire que celle-ci soit prise en compte de manière systématique dans toutes les politiques de développement et ce, de façon durable. Elle doit traduire une préoccupation générale inhérente à tous les secteurs et acteurs de la société. Ainsi, la vision poursuivie par la stratégie est : un développement humain, durable et équitable fondé sur l'équité et l'égalité entre les sexes.

### De la gestion du budget à la gestion des territoires : Expérience de l'ADS

Les PCD actuels des communes PAPCO présentent des atouts non négligeables :

- Ils ont le mérite d'exister et constituent, à cet égard, un cadre méthodologique de planification, certes perfectible ;
- Ce sont actuellement des outils de contrôle pour la reddition de comptes ;
- Les conseils communaux sont engagés dans une nouvelle culture de gouvernance locale.

Dans tous les cas, l'intelligence territoriale est un processus sur le moyen et le long terme.

Source : Atelier de capitalisation sur l'expérience des Coordinations Régionales de l'ADS ayant piloté le Programme d'Appui à la Planification Communale (PAPCO) (juin, 2011).

### 1.2. Priorités nationales

En conformité avec les priorités et orientations stratégiques nationales et avec le mandat de l'ADS, les priorités stratégiques à prendre en compte dans le processus de planification et d'élaboration des PCD peuvent être identifiées à partir de trois principales sources :

- Les engagements internationaux du Maroc et plus particulièrement la Plate-forme de Beijing (voir annexe les 12 domaines prioritaires), la CEDEF et enfin les OMD et plus particulièrement la cible 3;

# L'article 14 de la Convention pour l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDEF) relatif aux femmes rurales

En plus des dispositions générales, la CEDEF consacre un article spécifique aux femmes rurales : « les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour assurer l'application des dispositions de la présente Convention aux femmes des zones rurales » notamment en leur assurant le droit :

- **a.** De participer pleinement à l'élaboration et à l'exécution des plans de développement à tous les échelons ;
- **b.** D'avoir accès aux services adéquats dans le domaine de la santé, y compris aux informations, conseils et services en matière de planification de la famille ;
- c. De bénéficier directement des programmes de sécurité sociale ;
- **d.** De recevoir tout type de formation et d'éducation, scolaires ou non, y compris en matière d'alphabétisation fonctionnelle, et de pouvoir bénéficier de tous les services communautaires et de vulgarisation, notamment pour accroître leurs compétences techniques ;
- **e.** D'organiser des groupes d'entraide et des coopératives afin de permettre l'égalité des chances sur le plan économique, qu'il s'agisse de travail salarié ou de travail indépendant ;
- f. De participer à toutes les activités de la communauté ;
- **g.** D'avoir accès au crédit et aux prêts agricoles, ainsi qu'aux services de commercialisation et aux technologies appropriées, et de recevoir un traitement égal dans les réformes foncières et agraires et dans les projets d'aménagement rural ;
- **h.** De bénéficier de conditions de vie convenables, notamment en ce qui concerne le logement, l'assainissement, l'approvisionnement en électricité et en eau, les transports et les communications.

Source CEDEF, alinéa 1 et 2 de l'article 14

- Les politiques publiques nationales et sectorielles : Stratégie nationale pour l'égalité et équité, la Stratégie nationale de lutte contre les violences à l'égard des femmes, le Plan d'urgence de l'éducation et de la formation, etc. ;
- Et enfin, **le contexte spécifique de la région/commune concernée** (à partir des constats et enjeux stratégiques dégagés).

### 7 priorités stratégiques pour garantir la réalisation de l'OMD 3 à l'horizon 2015

- 1. Renforcer les chances des filles d'accéder à l'éducation secondaire tout en respectant les engagements en faveur de l'éducation primaire universelle,
- 2. Garantir l'accès à la santé sexuelle reproductive et le respect des droits qui y sont attachés,
- 3. Investir dans les infrastructures afin de réduire le temps de travail domestique des femmes et des filles,
- 4. Garantir les droits à la propriété et à l'héritage des femmes et des filles,
- 5. Eliminer les inégalités de genre dans l'emploi en diminuant la dépendance des femmes à l'égard de l'emploi informel, combler les écarts de gains entre hommes et femmes et réduire le cloisonnement professionnel,
- 6. Améliorer la proportion de sièges détenus par les femmes dans les parlements nationaux et les collectivités locales.
- 7. Lutter contre la violence à l'égard des filles et des femmes.

Source : Projet Objectif pour le millénaire des NU, groupe spécial sur l'éducation et l'égalité des genres.

- « Le Plan Gouvernemental pour l'Egalité en perspective de la Parité » est une bonne base pour identifier les priorités au niveau local, ce pour plusieurs raisons :
  - Il s'appuie sur les nouvelles dispositions de la Constitution (2011) et les engagements internationaux du Maroc;
  - Il vise à opérationnaliser la stratégie nationale pour l'équité et l'égalité, et ce pour la période 2012-2016 ;
  - Il prend en compte les priorités sectorielles des différents départements ministériels concernés pour la période de référence ;
  - Il constitue une base pour la planification triennale dans la mesure où il est décliné en domaines prioritaires, objectifs, actions clés et indicateurs.

### Plan gouvernemental pour l'égalité en perspective de la parité : Domaines prioritaires

- 1. Institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité ;
- 2. Réhabilitation du système de l'éducation et de la formation sur la base de l'équité et de l'égalité ;
- 3. Promotion de l'accès équitable et égal aux services de santé ;
- 4. Développement des infrastructures de base pour améliorer les conditions de vie des femmes et filles ;
- 5. Lutte contre toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes ;
- 6. Accès équitable et égal aux postes de prise de décision électifs et dans l'administration ;
- 7. Instauration de l'égalité des chances entre les sexes dans le marché de l'emploi ;
- 8. Autonomisation économique et sociale des femmes.

Chacun des 8 domaines du plan est décliné en objectifs, actions clés, intervenants et indicateurs de suivi-évaluation. Ces domaines prioritaires peuvent être ciblés par les DTP en prenant en compte systématiquement les écarts de genre à tous les niveaux et domaines de l'analyse : démographique, social, institutionnel, économique et stratégique (forces/faiblesses, contraintes et opportunités).

### 2. Le cheminement : Processus de programmation

La planification stratégique est une activité qui nécessite d'être préparée. Elle nécessite du temps, de la méthode et l'intervention d'acteurs divers, tant internes qu'externes à la commune.

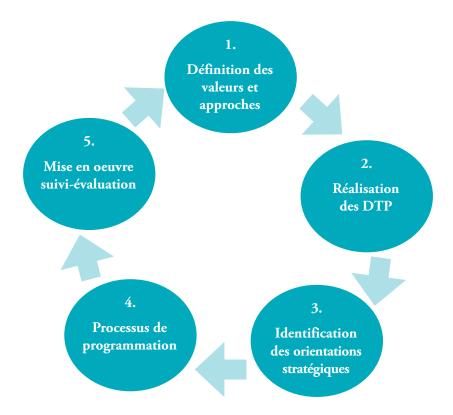
# 2.1. Vers des PCD équitables et efficients : Mobiliser les mécanismes et les outils adéquats

### 2.1.1. Rappel du cycle de la planification strategique

Le PCD est un processus qui se déploie en efforts soutenus, coordonnés et soigneusement orientés, caractérisés par :

- Une volonté affirmée en faveur du changement impliquant les membres de la communauté, les élu-e-s, les administrations décentralisées, les partenaires de la société civile (universités, ONG, coopératives et secteur privé) ainsi que d'autres partenaires techniques et/ou financiers;
- Une finalité : un but préalablement défini ;
- Une durée bien déterminée : une date de début et de fin ;
- Des contraintes rigoureuses : performance, qualité, délais (échéances) et coûts ;
- Un cycle de vie dynamique : processus en plusieurs phases qui part d'un besoin de changement à un extrant (produit, service) satisfaisant ;
- Un contexte d'incertitude : un environnement changeant et pas toujours prévisible.

### Schéma descriptif du cycle de la planification stratégique



### 2.1.2. APPROCHE ET METHODE A ADOPTER

Il sera d'autant plus facile d'intégrer les besoins pratiques et les intérêts stratégiques des femmes dans le processus de planification que :

- Le diagnostic préalable (DTP) est sensible à cette dimension et ;
- La vision stratégique issue de l'analyse stratégique (forces/faiblesses ; opportunités et contraintes) a également pris en compte la dimension genre.

### Niveaux territoriaux et intégration de l'Egalité et de l'Equité de Genre (EEG)

Plusieurs recherches ont montré que les gouvernements centraux ont plus de capacités, de ressources et de volonté politique que les gouvernements locaux pour s'assurer que les droits des femmes soient protégés et promus par la décentralisation.

A cet égard, il sera d'autant plus facile d'intégrer l'Equité et Egalité de Genre (EEG) que les questionnements et les orientations stratégiques, la vision et les priorités sont identifiés au niveau régional et provincial. Cette approche est d'autant plus pertinente que les données qualitatives et quantitatives pointues sur les écarts de genre sont relativement plus disponibles au niveau régional /provincial qu'au niveau communal.

La planification au niveau communal sera dès lors plus aisée. Elle aura à cibler plus particulièrement les dimensions relatives aux besoins pratiques et à l'accès des femmes aux services et infrastructures de bases, composantes préalables et déterminantes de la stratégie du gender-mainstreaming.

Les intérêts stratégiques des femmes et fillettes seront plus aisément satisfaits dans le cadre d'une planification intercommunale, provinciale ou régionale.

La régionalisation avancée énoncée dans la Constitution constitue une importante opportunité à cet égard.

### Remplacer l'approche:

- De réponse aux besoins,
- De bénéficiaires,
- D'amener les femmes à participer,
- Tirée par des résultats de produits, d'effets...
- Du recours exclusif à l'expertise externe.

### Par une approche de :

- Réponse aux droits de chaque individu, femme et homme, fille et garçon,
- D'individus (homme, femme, etc.) titulaires des droits,
- De renforcement des capacités à faire valoir ces droits auprès des mandataires d'obligations,
- Appui du pilotage vers les droits...
- Inclusion, consultation et partage entre partenaires.

### Afin de:

- Conférer une vision plus cohérente aux finalités du développement,
- Disposer de principes et standards facilitant la mise en oeuvre de l'approche AADH,
- Renforcer l'Etat de droit en conférant un caractère légal aux droits,
- Renforcer la bonne gouvernance: responsabilité, effectivité et transparence,
- Renforcer les capacités des partenaires, la cohérence et complémentarité des interventions.

### 2.1.3. Temps a consacrer

### Leçons apprises du terrain (Province d'El Hajeb)

Les problèmes et les contraintes dans l'élaboration des DTP ont conduit à un déséquilibre en termes de temps consacré à l'étape de planification *stricto sensu*. En effet, étant la première expérience du genre, les tâtonnements de la phase de démarrage pour des raisons objectives (renouvellement des mandats des élu-e-s) et subjectives (lancement et recrutement des bureaux d'études, formations des équipes, etc.) ont conduit à un déséquilibre dans le temps imparti à l'étape de l'élaboration des DTP aux dépens de la phase de programmation *stricto sensu*.

### 2.1.4. OBJECTIFS A ATTEINDRE

Il s'agit de délimiter, d'une manière claire, les objectifs à atteindre, aussi bien au niveau communal, qu'au niveau provincial/régional, notamment :

- Quelle serait l'intervention qui serait la plus pertinente, la plus urgente et/ou prioritaire en termes de prise en compte de la dimension accès et contrôle des ressources ?
- Quelles seraient les activités à mettre en place dans le but de réaliser cet objectif et qui permettraient également de contourner les résistances et de maximiser les opportunités ?
- Quels sont les résultats à atteindre, tant au niveau de l'accès qu'au niveau du contrôle des ressources ?
- Quels sont les indicateurs de réalisation des activités et projets ?
- Quels sont les indicateurs d'évaluation/mesures d'impacts ?

### 2.1.5. ACTEURS A IMPLIQUER

### Clarification des responsabilités et prérogatives : Leçons apprises du terrain Expérience de planification dans la province d'El Hajeb

- Revoir le rôle et le mandat des task-forces qui n'ont pas été très efficients ;
- Envisager une plus grande implication et responsabilisation des équipes régionales et locales dans le pilotage/conduite du processus sur le terrain en termes de mandat, d'expertise multidisciplinaires et de ressources humaines et financières (intelligence du métier et expertise);
- Investir dans les équipes locales (provinciales et régionales) de l'ADS pour favoriser la consolidation d'une expertise genre au sein de ces mêmes équipes ;
- Favoriser la multidisciplinarité des profils au sein des équipes locales, provinciales et régionales ;
- Se donner les moyens et le temps de capitaliser l'expérience des différentes coordinations PAPCO dans l'élaboration des PCD gendérisés ;
- Mieux définir ce qu'est l'expertise en relation avec le développement social et surtout avec l'animation territoriale.

### 2.1.6. DEROULEMENT DE LA PLANIFICATION

### Leçons apprises d'ici:

L'expérience du processus de planification dans la province d'El Hajeb permet de tirer deux principales leçons :

- L'importance de l'élaboration d'un diagnostic au niveau de la province avant de procéder à l'étape de planification *stricto sensu* car il est difficile de raisonner en terme de défis/opportunités, de vision commune et de priorités sur la base de 12 communes séparément.
- L'importance de l'étape précédant la planification *stricto sensu* en termes de temps à consacrer et en termes de processus de discussion, et de construction d'un large consensus et participation de tous les acteurs permettant l'appropriation et le renforcement des capacités.

### 2.2. Vérification de la prise en compte de la dimension genre

Dans le processus de planification, la première étape consiste à voir s'il y a pertinence au regard du genre pour le programme en question. Afin de le savoir, il faut partir du DTP sensible au genre et poser les questions suivantes :

- Le programme/projet concerne-t-il un ou plusieurs groupes cibles ? Affectera-t-il la vie quotidienne d'une ou de plusieurs parties de la population ?
- Existe-t-il, dans ce domaine, des différences entre les femmes et les hommes (en termes de droits, de ressources, de participation liés à l'appartenance à un sexe) ?

Si la réponse à l'une de ces deux questions est positive, il y a une spécificité de genre. Il faut alors prendre en compte les besoins et intérêts des hommes et des femmes.

### Typologie des PCD selon le degré de prise en compte de la dimension genre

Niveaux

Intégration
de l'équité
et égalité de
genre dans les
PCD

**Positif : Sensible au genre** et incorpore une analyse de genre et inclut l'élimination progressive des inégalités.

**Neutre :** Neutre/sexospécifique : tient compte des différences entre hommes et femmes mais ne vise pas à transformer les relations de pouvoir et les rapports sociaux de genre.

**Négatif : Insensible au genre :** Plan d'ordre général qui n'est basé sur aucune analyse genre, donc biaisé car il ignore les différences et est basé sur un modèle de comportement et de situation qui est implicitement celui d'un citoyen masculin singulier.

Source : adapté de Kabeer, N (1994) Reversed realities: gender hierarchies in development thought

Il s'agit de mener l'analyse à deux niveaux :

- Analyser les projets mis en place par les communes et leur degré de sensibilité à la dimension de l'égalité et équité de genre (projet spécifiques, projets sensibles à l'approche transversale, budgets consacrés), etc. ;
- Examiner les budgets consacrés aux secteurs où les écarts de genre sont les plus marqués pour rendre compte de la sensibilité et responsabilité des élu-e-s locaux vis-à-vis des besoins et attentes des hommes et des femmes.

Les politiques sont sensibles aux "genres" si elles tiennent compte des particularités propres aux vies des femmes et des hommes, tout en visant à éliminer les inégalités et à promouvoir une répartition égale des ressources.

Les femmes ne sont pas seules à être susceptibles de tirer profit de l'égalité entre les sexes et d'une répartition égale des profits, des tâches et des responsabilités. Les hommes et la société dans son ensemble le sont aussi. L'idée sous-jacente est que de nouveaux modèles des rôles masculins auront un impact positif sur la socialisation des hommes et des femmes, des garçons et des filles. Elle peut aussi contribuer à modifier les normes et valeurs existantes concernant le travail des hommes et des femmes. Par exemple, le problème des bas salaires dans les professions "féminines" (ressources) constitue un obstacle supplémentaire au recrutement du personnel masculin pour occuper ces emplois. Mais si les hommes étaient mieux représentés dans ces professions, cela aurait sans doute un impact positif sur le niveau des salaires.

### 3. Le plan de mise en oeuvre des Plans Communaux de Développement

Dans des contextes décentralisés, les gouvernements locaux sont responsables de la livraison des services et des prestations qui ont des conséquences particulières sur les femmes pauvres. Ces dernières peuvent être plus dépendantes des services publics et seront affectés de manière disproportionnée par les problèmes d'accès. Une question clé se dégage, c'est celle de savoir comment mettre en place des mécanismes de responsabilisation efficaces au niveau local ?

### 3.1. Le suivi-évaluation selon le genre

### 3.1.1. DEFINITIONS

Le suivi-évaluation est un système d'information qui a pour but de faciliter la prise de décision, l'amélioration de la performance de l'intervention et la justification de l'utilisation des ressources. Il remplit trois fonctions : (i) informer ; (ii) apprécier les facteurs positifs et négatifs observés au cours de l'exécution des activités et apporter les ajustements nécessaires au fur et à mesure du déroulement des actions et (iii) juger : approfondir l'analyse des problèmes à résoudre et porter un jugement par rapport aux objectifs qui ont été fixés au début des opérations.

En matière de gouvernance locale, le suivi-évaluation peut être compliqué pour deux raisons :

- Tout d'abord, le nombre important des niveaux et des institutions et acteurs concernés qui interagissent les uns avec les autres ;
- Deuxièmement, les facteurs politiques (concentration/déconcentration, démocratie locale, etc.) peuvent affecter le processus de suivi/évaluation des PCD.

A ce titre, il est important, tout en reconnaissant cette complexité et aussi le fait que la gouvernance locale et la décentralisation sont des objectifs qui s'inscrivent dans le long terme, de garder à l'esprit que la surveillance continue et l'évaluation sont des éléments clés de la réussite et l'apprentissage<sup>(26)</sup>.

Le suivi est la surveillance et l'analyse de façon régulière, périodique ou continue du déroulement des activités prévues dans le plan d'action afin de s'assurer que les ressources et activités permettent d'obtenir les résultats escomptés et les corriger. On l'appelle également « *Monitoring* ». Le suivi est une fonction de gestion continue permettant de fournir un retour régulier sur les cohérences et/ou les écarts entre les activités prévues et réelles, sur la performance du programme et sur les facteurs internes et externes affectant les résultats. Il peut valider l'approche programme ou proposer des conseils sur les changements nécessaires. Un suivi systématique est un important input de l'évaluation.

**L'évaluation** juge de la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité des efforts de développement. Elle est basée sur des critères convenus et sur des repères. Elle compare les prévisions et les réalisations d'une intervention en vue de déterminer si une activité ou une série d'activités données ont permis d'atteindre les objectifs fixés à l'avance. Elle poursuit avec rigueur des réponses à des questions spécifiques, évalue ce qui fonctionne et pourquoi, et souligne les résultats prévus et imprévus.

L'évaluation s'effectue au début de l'intervention, à mi-parcours et/ou à la fin et peut concerner aussi bien les processus que les résultats ou impacts :

- **L'évaluation du processus** constitue la mémoire de l'intervention et permet de répondre à la question suivante : Comment cela s'est-il passé ? Quels sont les enseignements tirés de cette expérience qui permettent d'améliorer la prise en compte de la dimension genre du processus en cours ou à venir ?
- L'évaluation des résultats et de l'impact signifie comparer et apprécier, en fonction d'indicateurs en rapport avec le "genre", la situation et la tendance actuelles avec l'évolution espérée à la suite de l'introduction du

<sup>(26)</sup> The UNDP role in decentralization and local governance: A joint UNDP-Government of Germany evaluation, 2000; http://web.undp.org/evaluation/documents/decentralization\_final\_Report.PDF

programme de développement proposé. L'évaluation de l'impact selon le genre doit intervenir lorsqu'il est constaté qu'une politique donnée a des implications pour les relations hommes-femmes. L'évaluation donne de meilleurs résultats si elle est pratiquée à un stade précoce du processus décisionnel pour permettre, le cas échéant, d'apporter des modifications, voire une réorientation de ces programmes.

L'évaluation de l'impact sur l'égalité entre les sexes contribuera à empêcher que les activités préconisées ne renforcent les écarts de genre existants.

### 3.1.2. LES ELEMENTS D'UN SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION SENSIBLE AU GENRE

### Les domaines

Pour procéder à l'évaluation selon le genre, il est important de prendre en compte les différences qui existent entre les femmes et les hommes qui ont trait aux domaines concernés par la planification et notamment :

- La participation : répartition du (des) groupe(s) cible(s) de la population par sexe, représentation des femmes et des hommes aux postes de prise de décision.
- Les ressources et activités : répartition de ressources telles que le temps, l'espace, l'information et l'argent, le pouvoir politique et économique, l'éducation et la formation, le travail et la carrière professionnelle, les services de santé, le logement, les moyens de transport, les loisirs.
- Les normes et les valeurs qui influencent les rôles des hommes et des femmes, la division du travail en fonction du sexe, les attitudes et les comportements des femmes et des hommes, respectivement, ainsi que les inégalités dans la valeur attachée aux rôles et responsabilités des hommes et des femmes qui vont déterminer les choix sexués dans l'éducation, la formation, l'activité économique, la participation à la prise de décision, ainsi que la répartition des tâches et des responsabilités dans le ménage.
- **Les droits** concernant les discriminations directes ou indirectes fondées sur le sexe, les droits de l'Homme (y compris la liberté, le droit à une vie sans violence, l'accès à la justice, etc.).

### Les outils : les indicateurs

Les indicateurs sont un élément clé de tout projet de développement, car ils fournissent un moyen d'évaluer le succès du programme ainsi que la progression du changement social. Pour cette raison, il est crucial de mettre en place un mécanisme pour mesurer l'impact du PCD sur les conditions de vie, sur les relations entre les hommes et les femmes, ainsi que les changements dans la dynamique des sexes au sein de la communauté. Pour les besoins de la planification, il faut se baser sur deux types de données, à savoir : les statistiques ventilées par sexe et les indicateurs de genre.

### 3.1.2.1. Les données ventilées par sexe

Ce sont les statistiques et les données de base qui aideront à renseigner les indicateurs dans le cycle de planification. Cette information doit être ventilée par sexe pour permettre les comparaisons entre la situation des hommes et femmes, garçons et filles, dans une zone donnée. Ceci est particulièrement important par rapport aux rôles des femmes et à leur statut dans les sociétés, car généralement les activités des femmes sont centrées sur les secteurs informels et ont lieu au sein des ménages. En conséquence, leurs contributions ne sont souvent pas visibles, sauf si des mesures spécifiques sont prises pour recueillir des données qui contrastent et qui permettent de comparer les rôles des hommes et des femmes.

La collecte de données ventilées par sexe devrait veiller à ce que l'individu soit l'unité de mesure à tous les niveaux et que les individus soient répartis en catégories masculine et féminine. Il est également important de se rappeler que les statistiques qui utilisent le niveau de « ménage » comme unité de mesure cachent souvent la dynamique de genre. En effet, en tant qu'unité de mesure, le ménage est supposé être une entité monolithique, ce qui n'est pas le cas. Par conséquent, l'accent devrait également être mis sur les différents rôles et responsabilités de chaque membre au sein du ménage.

Ces indicateurs sont généralement disponibles du moins au niveau national et régional (RGPH, enquêtes sur l'emploi et le chômage, statistiques du département de la santé, de l'éducation, etc.).

### Statistiques ventilées par sexe au Maroc : Limites et lacunes

- Discontinuité de l'information statistique dans le temps.
- La collecte d'informations se focalise sur la fécondité des femmes, alors que les hommes exercent un pouvoir non négligeable sur les décisions d'enfantement.
- La migration (nationale et internationale, saisonnière ou permanente) demeure le parent pauvre des différentes opérations de collecte des données statistiques.
- Absence de données sur la mortalité différentielle selon l'âge, le sexe et la cause.
- Les données sur le coût économique et social de la violence à l'égard des femmes font défaut. Des enquêtes quantitatives sont nécessaires pour mieux comprendre ce phénomène.
- Le concept de pauvreté et sa mesure devront être détaillés ainsi que les processus différenciés qui conduisent à la pauvreté/vulnérabilité des hommes et femmes.
- Les concepts et approches utilisés pour estimer les indicateurs relatifs à l'activité économique ne reflètent pas suffisamment la contribution réelle de la femme.
- Les activités reproductives, exercées quasi exclusivement par les femmes, ne sont pas comptabilisées par le système de comptabilité nationale si elles sont exercées dans le cadre de l'espace domestique/foyer. Les activités liées à l'entretien du ménage et à l'éducation des enfants sont largement sous-estimées.
- Les statistiques sur l'activité économique ne mettent pas en évidence la valeur économique des activités productives non rémunérées des femmes, surtout dans le secteur informel et en milieu rural.
- Absence de données sur les niveaux des salaires et carrières professionnelles.
- Les statistiques sur les conditions du travail des hommes et des femmes et sur l'accès aux ressources financières sont des aspects qui peuvent aider à comprendre la grande vulnérabilité économique des femmes.
- Manque et insuffisance de statistiques sur la prise de décision à tous les niveaux : ménage et famille, entreprise, administration, politique, société civile, etc.
- Indisponibilité de données qualitatives relatives aux représentations culturelles et stéréotypes liés au rôle reproductif des femmes et aux perceptions des hommes et des femmes concernant les réformes relatives au statut de la femme.

Source : Royaume de Maroc, Ministère de l'Economie et des Finances ; Examen exhaustif des statistiques sensibles au genre au Maroc, 2007.

L'intérêt des données ventilées par sexe est leur capacité à révéler les inégalités entre les sexes à un moment donné qui sont le résultat des différences de genre. Les bas taux d'activité des femmes ou de scolarisation des filles, par exemple, sont révélateurs des perceptions sociales des rôles de genre.

### Maroc: Enquête Nationale sur la Famille de 1995

Pour les garçons, 12,3% seulement des parents ont déclaré « l'acquisition de connaissances seulement » comme justification de la scolarisation des garçons et « l'accès au travail et éventuellement en plus de l'acquisition de connaissance » dans une proportion de 66,9%. Pour les filles, les proportions sont d'une importance inversée : respectivement 79,3% et 17,8%. Ceci montre clairement les rôles de genre attendus par la majorité des familles : ce sont d'abord les hommes qui sont responsables de pourvoir aux besoins économiques du ménage, à travers un emploi rémunéré ; les femmes devront surtout assumer une fonction de procréation et d'éducation des enfants, fonction qui pourrait être facilitée par l'acquisition d'une éducation scolaire, généralement d'une durée moindre que celle réservée aux garçons.

Source : HCP : Mutations démographiques et relations de genre, In : Genre et développement: aspects socio-démographiques et culturels de la différenciation sexuelle

Toutefois, les statistiques seules, même ventilées par sexe, ne permettent pas un jugement sur une question de contexte. C'est l'objectif principal d'un indicateur, et, en particulier, d'un indicateur de genre. (27)

<sup>(27)</sup> Adapté de : GENDER AND THE INVOLVEMENT OF WOMEN IN LOCAL GOVERNANCE: A HANDBOOK OF CONCEPTS, TRAINING AND ACTION TOOLS; European Commission/UN-Habitat- January 2004.

### 3.1.2.2. Les indicateurs sensibles à la dimension genre

Les indicateurs de genre permettent de donner une mesure contextuelle du changement dans le statut des femmes ou des hommes, car ils sont mesurés par rapport aux normes en vigueur au niveau international et à la réalité qui prévaut localement<sup>(28)</sup>.

Ces indicateurs sont généralement plus difficilement accessibles et exigent une solide connaissance de la dynamique des rapports entre les sexes et des engagements nationaux et internationaux du Maroc en matière d'égalité entre les hommes et les femmes. Généralement, ces indicateurs se basent sur les enquêtes de terrain (quantitatives et/ou qualitatives) ou les études et enquêtes académiques.

### Indicateur « sexospécifique » et indicateur « genre »

Une confusion dans la terminologie persiste à ce jour entre le sexe et le genre. Les notions de « données ventilées par sexes » (sexo-spécifiques) et « d'indicateurs de genre » sont souvent utilisées à tort comme des synonymes. Cette confusion vient du fait qu'il y a un lien étroit entre le sexe et le genre dans la vie quotidienne.

Source : Vanek,J., 1999

Ainsi, les indicateurs de genre, utilisés dans la planification, l'exécution et l'évaluation des PCD, aident à :

- Signaler les changements dans les relations entre les femmes et les hommes, dans les conditions de vie, dans les rôles des femmes et des hommes à travers le temps ;
- Mesurer les avancées ou non vers l'équité entre les hommes et les femmes ;
- Comparer la situation d'iniquité avec d'autres communautés ou d'autres régions ;
- Mesurer l'impact genre des PCD ou des projets mis en œuvre ;
- Eviter que les efforts en faveur de l'égalité ne se perdent en cours de programme.

### Il peut s'agir de :

- Indicateurs répertoriés par genre qui fournissent des mesures séparées pour les hommes et les femmes en rapport à l'accès et la jouissance de droits civils, socio-économiques, tels que les taux d'alphabétisation, de scolarisation, d'activité, etc. ;
- Indicateurs de genre pour des problèmes spécifiques aux hommes ou aux femmes, tels que les discriminations légales, la santé reproductive, les violences fondées sur le genre et la participation politique.

### Mesurer l'inégalité : les indicateurs composites

Les nouveaux indicateurs composites permettent de mieux représenter les écarts de genre dans des contextes régionaux spécifiques :

- Indicateur sexospécifique du développement humain (ISDH : PNUD) mesure les réalisations selon les mêmes capacités de base que celles utilisées pour le calcul de l'IDH, mais prend en compte l'inégalité H/F de telle sorte que l'ISDH baisse lorsque les niveaux de réalisation des H et F, ou lorsque l'écart des disparités entre leurs accomplissements s'accroît. Plus les disparités sexo-spécifiques dans les capacités de base sont grandes, plus l'ISDH d'un pays par rapport à son IDH est faible.
- Indicateur de la participation des femmes (IPF : PNUD) : mesure les progrès des femmes dans les instances de la prise de décision politiques et économiques.
- Indice des écarts entre les hommes et les femmes (IEHF : Forum économique mondial).
- Indice de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA<sup>(29)</sup> Commission Economique pour l'Afrique). Il se décline en deux composantes : >>

<sup>(28)</sup> Emily Esplen et Emma Bell: GENRE et INDICATEURS, Boîte à outils, Bridge

<sup>(29)</sup> Voir à cet effet, Commission Economique pour l'Afrique, « Indice développement et des inégalités entre les sexes en Afrique » ; sept. 2004

>>

- 1. L'Indice de la Condition de la Femme (ICF) : couvre les aspects des relations entre les femmes et les hommes qui peuvent être quantifiés.
- 2. Le Tableau de Bord de la Promotion de la Femme en Afrique (TBPFA) : couvre les questions d'ordre qualitatif relatives aux performances des politiques de genre des gouvernements Africains.

### Les étapes de la mise en place d'un système de suivi-évaluation

L'évaluation est la fermeture de la boucle de la responsabilisation au niveau local. Elle se déroule sur les étapes suivantes :

- Déterminer les contours de l'évaluation : ses objectifs et les dimensions du programme à évaluer en fonction des objectifs de départ (stratégie adoptée, résultats attendus et impacts) ;
- Concevoir le plan de suivi-évaluation, y compris la détermination des indicateurs, les moyens de vérification et les tests ;
- Documenter les résultats et les diffuser sous une forme appropriée ;
- Procéder ou faire procéder à l'exploitation des résultats (si l'on a le mandat) ;
- Préparer l'évaluation au plan matériel et administratif (y compris les ressources budgétaires).

Quelques exemples d'indicateurs	Quelques exemples de sources de vérification
<ul> <li>Exemples d'indicateurs de produits</li> <li>Nombre de conférences parrainées par les leaders politiques;</li> <li>Nombre de dépliants produits.</li> </ul>	<ul><li>Rapports internes;</li><li>Rapports annuels;</li><li>Articles de presse.</li></ul>
<ul> <li>Exemples d'indicateurs de résultats et d'impacts</li> <li>Accroissement du budget consacré à l'empowerment économique des femmes;</li> <li>Accroissement du taux d'alphabétisation des femmes;</li> <li>Accroissement du taux de scolarisation des filles et garçons dans le primaire, collégial et secondaire;</li> <li>Diminution du taux de mortalité maternelle;</li> <li>Accroissement du taux de fréquentation des centres de lutte contre les violences à l'égard des femmes;</li> <li>Accroissement du nombre de femmes leaders communautaires.</li> </ul>	<ul> <li>Rapports d'enquêtes ;</li> <li>Rapports de recherche ;</li> <li>Statistiques des services déconcentrés ;</li> <li>Recensements généraux de la population (base de données communale) ;</li> <li>Procès-verbaux de réunions ;</li> <li>Textes (lois, décrets, arrêtés, directives, etc.).</li> </ul>

Pour une liste plus exhaustive d'indicateurs sensible à la dimension genre, voir en annexes

### 3.2. La mise en œuvre des Plans Communaux de Développement (PCD)

La prise en compte du genre dans la formulation du PDC est une étape essentielle mais insuffisante pour réduire les inégalités entre les hommes et les femmes. En effet, seule l'exécution -et le suivi-évaluation- des actions planifiées est en mesure d'y parvenir. Des PCD sensibles à la dimension genre sont des acquis importants mais non suffisants. Il faut les mettre en œuvre. Or, l'expérience au niveau international, et au Maroc, a montré que, face aux contraintes budgétaires et à d'autres contraintes, la dimension genre s'évapore généralement dans le processus de mise en œuvre.

Le choix des actions et projets à mettre en œuvre dans les plans annuels des activités à réaliser par la commune, les dotations budgétaires pour réaliser les actions et les projets, les débats autour des budgets annuels peuvent constituer à la fois :

- Des menaces qui pèsent sur la mise en œuvre effective des projets et activités destinées à la réduction des écarts de genre, généralement vite oubliés dès lors que des contraintes apparaissent. Aussi est-il important que les mécanismes de responsabilisation soient mis en œuvre pour faire en sorte que les engagements pour l'EEG ne s'évaporent pas en cours de route;
- Une opportunité pour rappeler aux élu-e-s communaux leurs engagements et responsabilités vis-à-vis des femmes et des fillettes de leurs communes/provinces. Or, les mécanismes de responsabilisation, y compris la présence de conseillères élues et d'organisations issues de la société civile, qui pourraient jouer un rôle très important dans ce domaine, n'ont généralement ni le mandat, ni des capacités requises.

### 3.2.1. L'ACCOMPAGNEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE

### Expérience d'ailleurs : le Mali

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions du PCD des communes et en vue d'atteindre les objectifs sensibles au genre, un fonds flexible de l'Ambassade des Pays-Bas a été octroyé pour accompagner la mise en œuvre par la société civile, organisations féministes et autres groupements dont l'objectif est la défense des intérêts des populations vulnérables. En 2006, cet outil d'accompagnement de la mise en œuvre des PCD a permis de réaliser 22 initiatives en faveur de la réduction des disparités de genre.

Source : Genre et planification communale : Expériences du Bénin, du Mali et du Niger ; SNV KIT DIRO CENTER.

### Mise en cohérence et responsabilisation

### Expérience d'ici : Début de mise en œuvre des PCD dans la province d'El Hajeb Leçons tirées

Lors de l'atelier organisé par l'ADS et ayant réuni plusieurs CR/PAPCO, consacré à la capitalisation des expériences de l'ADS en matière d'intégration de la dimension genre (juin, 2011), les participants(es) ont souligné que plusieurs communes procèdent à la mise en œuvre de projets et actions en dehors des PCD.

Consciente des contraintes et obstacles qui peuvent surgir dans la mise en œuvre des PCD, l'ADS a procédé à l'élaboration et à la diffusion, auprès des coordinations régionales PAPCO, d'une démarche stratégique visant l'accompagnement des communes dans ce domaine.

Parmi les composantes importantes de cette stratégie, un axe relatif à l'accompagnement des communes et acteurs locaux pour vaincre les résistances à l'EEG.

### Le renforcement des capacités des élues locales et des organisations féministes

Les expériences, tant au niveau du Maroc qu'au niveau international, ont montré que le renforcement des capacités constitue le moyen le plus stratégique et durable pour rendre les élu-e-s et les décideurs (mandataires d'obligations) plus responsables vis-à-vis des femmes et des catégories sociales les plus vulnérables aux discriminations et aux violations de leurs droits.

Cet impératif est non seulement nécessaire et vital pour la jeune démocratie locale au Maroc, mais il est devenu possible grâce à la nouvelle Constitution qui reconnaît le rôle important des organisations non gouvernementales dans la promotion de la démocratie locale et leur confère le droit de contribuer à « l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des décisions et des projets des institutions élues et des pouvoirs publics. » (art.12) et fait obligation aux pouvoirs publics d'œuvrer à « la création d'instances de concertation, en vue d'associer les différents acteurs sociaux à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques » (art.13).

### Bonne pratique d'ici : l'ADS dans la province d'El Hajeb

L'ADS entend appuyer la mise en œuvre de deux projets dans les communes de Ait Naamane et de Laqsir (Province d'El Hajeb), à savoir : le renforcement des capacités des élues locales, d'une part, et des capacités de la société civile pour le monitoring de la mise en œuvre des PCD, d'autre part. Du point de vue de l'équité et égalité de genre, ces deux projets ont une portée stratégique pour les raisons suivantes :

- Renforcement des capacités des femmes élues et de leur pouvoir au sein des assemblées communales afin qu'elles puissent influer sur le processus de mise en œuvre des PCD et faire de telle sorte que les femmes et fillettes les plus pauvres puissent bénéficier équitablement des ces programmes.
- 2. Soutien aux efforts déployés par les organisations de défense des droits des femmes et des droits de l'Homme pour vaincre les résistances sociales et assurer le suivi de la mise en œuvre des PCD.

C'est un processus de responsabilisation des mandataires d'obligations et d'empowerment de la société civile. Mais ces objectifs ne peuvent être atteints sans une véritable stratégie de formation en matière d'analyse, de créations de réseaux, de plaidoyer et de suivi-évaluation permettant aux avocats potentiels de l'égalité dans la province de définir et de mettre en œuvre leurs propres plans de monitoring/plaidoyer visant à responsabiliser les élu-e-s et décideurs locaux.

### 3.2.2. LE PLAIDOYER EN FAVEUR DE LA MISE EN ŒUVRE : LE ROLE CENTRAL DES AVOCATS DE L'EGALITE

Pour assurer l'exécution, le suivi est certes un élément important. Mais le développement d'un véritable plan de lobbying et de partenariat par les groupes concernés avec les autorités communales est tout aussi important. Le défi de cette phase est d'assurer que les actions sensibles au genre soient retenues dans les priorités annuelles de la commune et soient inscrites dans le PDC.

La négociation et le plaidoyer par les élues et les organisations des femmes et, si possible, les autres organisations de la société civile (OSC) sont des conditions essentielles pour garantir la mise en œuvre des PCD et surtout, pour la prise en compte des préoccupations des femmes lors de la définition des priorités d'interventions des communes. Or, au Maroc, dans les petites localités et dans le monde rural, ces organisations n'ont généralement pas accès à l'information et ne disposent pas des capacités suffisantes pour influer sur les institutions locales.

La présence de femmes dans les conseils communaux est très utile à condition qu'elles soient conscientes des disparités et des inégalités entre les hommes et les femmes, des capacités requises et qu'elles aient la volonté de s'engager dans la défense des intérêts des femmes et des fillettes les plus pauvres ou dont les droits sont violés.

Dans ce processus, l'accompagnement continu des femmes conseillères et le renforcement de leurs capacités à identifier les intérêts des femmes et à s'organiser pour les défendre s'avèrent très utiles.

#### Expérience d'ailleurs : Les Femmes Conseillères de la commune de Dogbo-Bénin

« A notre élection, les femmes conseillères (3 femmes sur 17 conseillers) se sont organisées pour recenser les problèmes des populations et de nos sœurs afin de les présenter au conseil communal. Nous avons proposé au conseil communal des actions à engager. Dans un premier temps, le conseil communal a estimé que ces préoccupations ne constituaient pas des interventions prioritaires pour le PCD de la commune. Nous avons alors commencé des négociations informelles avec chacun des conseillers pour les convaincre de la pertinence de ces actions. Au bout d'un an, nous avons pu obtenir le soutien de 7 conseillers, ce qui, ajouté aux 3 femmes conseillères, donnait une majorité de 10 contre 17 conseillers. Dès lors, nous avons pu obtenir l'inscription au budget communal de plusieurs projets en faveur des femmes. Dans ces processus, nous avons été accompagnées et soutenues par plusieurs ONG locales et internationales qui ont renforcé nos capacités dans plusieurs domaines : leadership féminin au management, gestion des affaires publiques, négociation, plaidoyer, etc.

« Mme Sékou, chef d'arrondissement de la commune ».

Source: Genre et planification communale: Expériences du Bénin, du Mali et du Niger; SNV KIT DIRO CENTER, 2007 http://www.snvworld.org/sites/www.snvworld.org/files/publications/2007 kit snv genre et planification communale.pdf

Les proportions des budgets alloués aux différentes catégories de la population sont fortement liées aux choix des actions à financer dans la tranche annuelle des investissements de la commune. L'équation à résoudre dans ce processus d'arbitrage pour l'affectation des ressources n'est pas facile : il s'agit, dans le processus de budgétisation des actions, d'arriver à une allocation équitable des ressources pour satisfaire les besoins pratiques et stratégiques de chaque catégorie de la population.

De fait, malgré la limitation des ressources, la commune s'est investie dans la recherche de financements extérieurs pour réaliser les investissements qu'elle ne pouvait faire sur ses fonds propres mais qui tenaient à cœur aux organisations de femmes.

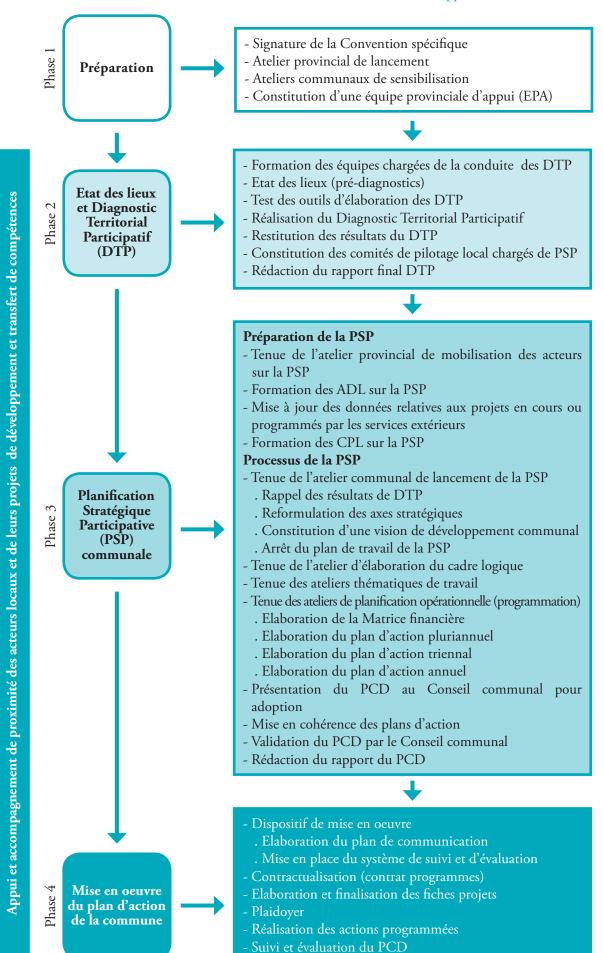
L'intégration du genre dans le processus de mise en œuvre du PCD permet certes la planification d'actions qui prennent en compte les besoins et intérêts des femmes, mais l'étape suivante, à savoir la définition des priorités inscrites au PCD, est la plus importante pour la réalisation effective de ces actions. A cette fin, une autre bataille est nécessaire.

D'autre part, les femmes ont compris qu'elles peuvent influencer le processus décisionnel de mise en œuvre du PCD de leur commune ; de ce fait, elles participent activement aux différentes concertations communales et font un suivi permanent de la prise en compte de leurs intérêts par les autorités communales.

#### Stratégie de plaidoyer en faveur de l'EEG au Mali

A l'issue du processus de planification communale (2000) dans la commune de Wacoro (Mali), certaines actions en faveur des femmes et enfants avaient été retenues dans le PCD. Après deux années sans suite, à l'initiative d'une association de femmes, une campagne de lobbying fut organisée par les groupes de femmes des différents villages pour faire passer ces actions au vote au titre du budget de l'année en cours. Les grandes lignes de cette campagne de lobbying étaient les suivantes :

- Recherche de l'information avant l'étape budgétaire ;
- Formulation des argumentaires et recherche d'alliés avant la session budgétaire ;
- Information des groupements de femmes des autres villages ;
- Audiences avec le bureau communal et le maire avant la formulation du budget ;
- Participation à la session budgétaire et aux débats publics dans les villages. Grâce à cette campagne de lobbying, ces actions ont commencé à prendre corps dans les six villages de la commune conformément au contenu du PCD.





#### Questions pour s'assurer que le processus tient compte de l'EEG à chaque phase du PCD



- La perspective de genre est-elle intégrée dans les TDR et dans les autres documents méthodologiques ?
- Les ateliers de sensibilisation intègrent-ils une dimension genre ?
- L'équipe d'appui comprend-elle une ressource genre ?
- Les femmes ont-elles été informée et sensibilisées ?
- Les femmes ont-elles participé au processus sur un pied d'égalité avec les hommes ?



- Les formations ont-elles été conçues de façon à inciter le questionnement des valeurs et pratiques en matière de EEG ?
- Les formateurs/trices disposent-ils des compétences et engagements requis ?
- Les résistances culturelles et politiques à l'EEG ont-elles été identifiées et une stratégie pour les vaincre élaborée et mise en œuvre ?
- Les besoins pratiques, intérêts stratégiques ainsi que les relations de genre ont-ils été analysés et pris en compte ?
- L'analyse SWOT et les orientations stratégiques sont-elles sensibles aux défis et enjeux de l'EEG au niveau communal et provincial ?
- Les femmes, les élues et les avocats de l'égalité ont-ils été consultés tout au long du processus et ont-ils participé effectivement à la restitution des résultats des DTP ?



- Les femmes, les élues et les avocats de l'égalité ont-ils participé au consensus autour de la vision stratégique et des priorités ?
- Les priorités et les objectifs intègrent-ils les défis à relever pour promouvoir les femmes et fillettes au même titre que les hommes /garçons ?
- Les catégories de femmes les plus vulnérables sont-elles identifiées et prises en compte dans les projets et activités programmés ?
- Les responsabilités et les ressources financières consacrées à ces projets et activités sont-elles identifiées ?



- Le plaidoyer pour l'EEG a-t-il été mené par les avocats de l'égalité ?
- Les capacités des élues et des Organismes de la Société Civile ont-elles été renforcées pour le suivi de la mise en œuvre des projets et activités ciblant les femmes ?
- Le système de suivi-évaluation est-il sensible à la dimension genre ?
- Les indicateurs genre portant sur les processus et les résultats à atteindre sont-ils envisagés au niveau communal et provincial ?
- Le processus d'intégration de l'EEG dans le PCD est-il documenté ?

# Ce qu'il faut retenir

Les femmes n'étant généralement pas présentes dans les espaces de prise de la décision publique et politique, la responsabilité des institutions porteuses du PCD est alors engagée vis-à-vis de ces dernières, surtout les plus pauvres et les plus vulnérables à l'exclusion et aux violences.

Une attention particulière doit être accordée, sans idées préconçues ni préjugés (qu'il faudra détecter) aux écarts de genre (accès aux soins, à l'éducation/formation, à l'activité rémunérée, aux ressources productives, à la prise de décision, etc.). Ils devront également être pris en compte dans les différentes étapes de la planification communale et dans la mise en œuvre des PCD.

Ne pas tenir compte de la dimension genre constitue une violation des droits conférés par la citoyenneté.

La prise en compte de dimension genre est un facteur d'aboutissement de l'aspiration et de l'ambition partagées par tous les marocaines au progrès et à une vie digne.

Or, lutter contre les discriminations à l'encontre des femmes et des filles, tant au niveau national que local est d'abord et surtout, une affaire de volonté politique. Tout le reste -compétences et expertise- est tributaire de ce préalable fondamental.

#### Références

- 1. Royaume du Maroc, Agence de Développement Social:
- Cahier des prescriptions spéciales de l'appel d'offre N°21/AO/09.
- Guide méthodologique, Coordination Régionale de Marrakech, Version définitive, janvier 2010.
- Formation des responsables de l'ADS chargés du suivi de la mise en œuvre de l'approche territoriale, Module 1, Approche territoriale et dynamique d'acteurs, EURO NOUVELLE DONNE ; avril 2010.
- PCD des communes de Ait Naman et de Laqisr.
- 2. Royaume du Maroc, Haut Commissariat au Plan:
- Enquête Nationale sur la Prévalence de la violence à l'égard des femmes ; Premiers résultats, 10 janvier 2011.
- Enquête emploi et chômage 2009/2010.
- Genre et développement : Aspects socio-démographiques et culturels de la différenciation sexuelle, RGPH, 2004.
- Rôles sociaux et genre : la perception sociale des sexes » ; In: HCP. : Genre et développement : aspects sociodémographiques et culturels de la différenciation sexuelle.
- « Rapports de genre et développement dans le milieu rural », In : « Genre et développement: aspects sociodémographiques et culturels de la différenciation sexuelle ».
- « Mutations démographiques et relations de genre », In: Genre et développement: aspects socio-démographiques et culturels de la différenciation sexuelle.
- 3. Royaume du Maroc, **Ministère de l'Intérieur**, Direction Générale des collectivités locales, Projet de guide de pour l'élaboration du Plan Communal de Développement (PCD) en milieu rural selon une approche de planification stratégique participative, juin 2008.
- 4. Royaume du Maroc, Ministère de la Modernisation des secteurs publics : Bilan social 2006.
- 5. Royaume du Maroc Ministère de l'Economie et des Finances :
- Rapport genre, 2010.
  - http://www.finances.gov.ma/depf/dpeg\_action/genre/rapports/2010/genre\_10\_fr.pdf
- Examen exhaustif des statistiques sensibles au genre au Maroc, 2007. http://www.finances.gov.ma/BSG/pdfs/stats\_bsg.zip
- 6. Royaume du Maroc, **Ministère du Développement social, de la famille et de la solidarité** : Plan Gouvernemental pour l'Egalité en perspective de la parité (2012-2016).

#### 7. Nations Unies:

- Sommet du Millénaire: Déclaration et objectifs du développement du millénaire, septembre 2000.
- Economic and Social Council (ECOSOC), Mainstreaming the gender perspective into all policies and programmes in the United Nations system; Report of the Secretary-General, E/1997/66; 12 June 1997.
- Plate-forme d'action de Beijing, 1995.
  - http://www.un.org/womenwatch/daw/beijing/pdf/BDPfA%20F.pdf
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard de la femme. http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/
- Commission Economique pour l'Afrique « Indice développement et des inégalités entre les sexes en Afrique » ; septembre 2004.
- 8. **Banque Mondiale :** Rapport mondial : « Faire fonctionner les services pour les pauvres», Rapport sur le développement dans le monde, 2004.
- 9. Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) :
- Rapport mondial sur le développement humain 2006 : Au-delà de la pénurie: pouvoir, pauvreté et crise mondiale de l'eau, Notes techniques, PNUD, New York.
  - http://hdr.undp.org/hdr2006/pdfs/report/french/10-backmatter\_FR.pdf

- The UNDP role in decentralization and local governance: A joint UNDP-Government of Germany evaluation, 2000.
  - http://web.undp.org/evaluation/documents/decentralization\_final\_Report.PDF
- La gouvernance en faveur du développement humain durable:Document de politique générale du PNUD, Janvier 1997
- http://mirror.undp.org/magnet/Docs/!UN98-21.PDF/!GOVERNA.NCE/!GSHD.FRE/!gshdfro.pdf
- 10. **United Nations Human Settlements Program :** Gender in Local Government: A Sourcebook for Trainers, 2008.
  - http://www.un.org/womenwatch/directory/pdf/Source\_BK\_9-May.pdf
- 11. ONU FEMMES: Les progrès des femmes à travers le monde, Rapport de 2000.
- 12. **Association for Women's Rights in Development :** Droits de la femme et changement économique, Réalités et enjeux, N°1, août 2002.
- 13. Baltissen G. et T. Hilhorst: Genre et planification communale: Expériences du Bénin, du Mali et du Niger. SNV, KIT et DIRO CENTER. 2008 SNV & KIT; 2007. http://www.kit.nl/net/KIT\_Publicaties\_output/showfile.aspx?e=1504.
- 14. Conseil Canadien pour la Coopération Internationale, centre international MATCH, 1991, Un autre genre de développement, un guide pratique sur les rapports femmes-hommes dans le développement, Ottawa, 198 p.
- 15. Emily Esplen et Emma Bell : GENRE et INDICATEURS, Boîte à outils, Bridge.
- 16. **European Commission/UN-Habitat:** Gender and The involvement of Women in Local Governance, A Handbook of Concepts training and Action Tools; Good Local Governance And Leadership Training Programme, January 2004.
  - http://ww2.unhabitat.org/programmes/rdmu/documents/somalia\_gender.pdf
- 17. Joseph, C. (2002) 'Gender and Local Government', Occasional Paper N°13, Friedrich Ebert Stiftung South Africa Office. http://www.fes.org.za/publications/2002/occpaper13.pdf
- 18. Kabeer, N. and Subrahmanian, R. (1996) 'Institutions, Relations and Outcomes: Framework and Tools. for Gender-Aware Planning', Institute of Development Studies Discussion Paper 357, Brighton: IDS. http://www.ids.ac.uk/ids/bookshop/dp/dp357.pdf.
- 19. Moser Caroline : « Gender planning in the third world », in World Development, vol 17, n° 11, 1989, et de son adaptation par Oxfam Gender.
- 20. Organisation de Coopération pour le Développement Economique (OCDE) : COMPENDIUM DU CAD DE NOTIONS ET APPROCHES RELATIVES A L'EGALITE HOMME/FEMME ; Paris 1998.
- 21. Sara Longwe," The Women's empowerment framework" Women in Development, culture and youth: workshop preparatory reading 1-3 By S. Longwe and Roy Clarke: reading 11.4. Lusaka: Longwe Clark Associates, 1994.
- 22. Schalkwyk et al: Mainstreaming: A strategy for Achieving Equality between Women And Men. A think Piece. Department of Policy and legal service. The Education sector, Education Division, SIDA, 18 p, 1996.

# **ANNEXES**

- Annexe 1 : Check-list pour l'intégration de la perspective genre dans le Plan communal de Développement PCD / Plan de Développement Provincial PDP
- Annexe 2 : Indices et indicateurs du développement humain
- Annexe 3 : Définitions et approches
- Annexe 4 : Les principaux cadres de l'analyse genre
- Annexe 5 : Le cadre normatif
- Annexe 6 : Liste d'indicateurs
- Annexe 7 : Proposition de programme de formation

# Annexe 1 : Check-list pour l'intégration de la perspective genre dans le Plan communal de Développement PCD / Plan de Développement Provincial PDP

- **Pertinence :** La perspective de genre est-elle intégrée dans l'analyse contextuelle du projet ? Existe-t-il des raisons pour promouvoir cette perspective et l'égalité entre hommes et femmes ?
- **But :** Le but du projet planifié reflète-t-il aussi bien les besoins des hommes que des femmes ? Prend-il en considération les problèmes et disparités entre hommes et femmes en répondant à des besoins pratiques des deux sexes ? Prend-il en considération les besoins stratégiques en visant la transformation des institutions (sociales et autres) qui perpétuent l'inégalité entre hommes et femmes ?
- **Groupes cibles :** Le programme apporte-t-il des avantages aussi bien aux femmes qu'aux hommes ? (Exceptions : projets visant spécialement les hommes ou les femmes ou faisant partie de programmes spécifiques.)
- **Objectifs :** Les objectifs du projet consistent-ils à répondre aux besoins aussi bien des femmes que des hommes ?
- Activités : Les activités prévues impliquent-elles la participation des femmes et des hommes ? D'autres activités sont-elles nécessaires pour affirmer le souci d'égalité du projet (formation spécifique, recherche complémentaire, etc.) ?
- Indicateurs : Des indicateurs ont-ils été mis au point pour apprécier la réalisation des différents objectifs ? Ces indicateurs mesurent-ils les aspects sexospécifiques de chaque objectif ? Les indicateurs sont-ils sexospécifiques ? Des mesures sont-elles prévues pour garantir un équilibre suffisant entre hommes et femmes dans les activités (quotas, p. ex.) ?
- Réalisation : Qui mettra en œuvre le projet prévu ? Ces partenaires possèdent-ils les compétences requises en matière de perspective genre ? Disposent-ils d'instruments et de méthodes pour réaliser le projet dans le respect du souci d'égalité ? Les femmes aussi bien que les hommes (professionnels et groupes cibles) prendront-ils part à la mise en œuvre du projet ?
- Suivi et évaluation : La stratégie de suivi et d'évaluation est-elle soucieuse d'égalité ? Examinera-t-elle le contenu aussi bien que la réalisation du projet ?
- **Risques :** A-t-on pris en compte les stéréotypes ou les barrières structurelles qui empêchent les femmes ou les hommes de prendre pleinement part aux activités ? A-t-on considéré l'incidence négative potentielle du projet (travail accru pour les femmes ou isolement social des hommes) ?
- **Budget :** A-t-on vérifié que les ressources financières permettent au projet de profiter aussi bien aux hommes qu'aux femmes ? Le budget comprend-il la formation à la perspective de genre ou l'engagement temporaire d'un consultant dans ce domaine ?
- Partenaires : A-t-on prévu de vérifier que les partenaires disposent des capacités nécessaires pour appliquer la perspective de genre ?
- **Pratiques exemplaires :** Une stratégie de communication a-t-elle été mise au point pour informer les divers partenaires concernés de l'existence, des progrès et des résultats du projet dans le domaine de la promotion de l'égalité ?

Source : Adapté d'un manuel publié par Gender Programme du Bureau régional pour l'Europe et la CEI du Programme des Nations unies pour le développement (UNDP RBEC), Astrid Neimanis, 2002.

# Annexe 2 : Indices et indicateurs du développement humain

## 1.1. L'indice de développement humain

L'indice de Développement Humain (IDH) chiffre le niveau moyen de développement humain atteint dans un pays donné, sous trois aspects essentiels :

- Longévité et santé, représentées par l'espérance de vie à la naissance ;
- **Instruction,** représentée par le taux d'alphabétisation des adultes (pour deux tiers) et par le taux brut de scolarisation combiné au primaire, au secondaire et au supérieur (pour un tiers) ;
- **Niveau de vie décent**, mesuré par le PIB par habitant en termes de parité de pouvoir d'achat (PPA) en USD

## 1.2. L'indice sexospécifique de développement humain (ISDH)

Alors que l'IDH mesure le niveau moyen atteint par un pays donné, l'ISDH corrige ce niveau de façon à refléter les inégalités entre les femmes et les hommes sous les aspects suivants :

- Longévité et santé, représentées par l'espérance de vie à la naissance ;
- **Instruction,** exprimée par le taux d'alphabétisation des adultes et le taux brut de scolarisation combiné au primaire, au secondaire et au supérieur ;
- Niveau de vie décent, exprimé par le salaire estimé (en PPA en USD).

## 1.3. L'indicateur de la participation des femmes (IPF)

L'IPF s'intéresse aux opportunités offertes aux femmes plutôt qu'aux capacités qui sont les leurs. Il mesure :

- La participation à la vie et aux décisions politiques, exprimée par la proportion de sièges parlementaires détenus par des femmes et des hommes ;
- La participation à la vie et aux décisions économiques, exprimée par deux éléments : la proportion de postes parlementaires ou de directions occupée par des femmes et des hommes et la proportion de postes professionnels et techniques occupée par des femmes et des hommes ;
- Le contrôle des ressources économiques, exprimé par le revenu estimé des femmes et des hommes (en PPA en USD).

Adapté de : PNUD, Au-delà de la pénurie : pouvoir, pauvreté et crise mondiale de l'eau, Notes techniques, Rapport mondial sur le développement humain 2006, PNUD, New York http://hdr.undp.org/hdr2006/pdfs/report/french/10-backmatter\_FR.pdf

## 1.4. L'Indice de la Condition Féminine (ICF)

L'indice de la condition féminine se fonde sur trois rubriques : le pouvoir social, le pouvoir économique et le pouvoir politique. Chacune de ces rubriques a le même poids dans le calcul de l'ICF. Au sein de chaque bloc, chaque composante porte également le même poids.

#### La rubrique du pouvoir social (aptitudes) se compose de deux sous-éléments :

- L'éducation mesurée par des variables sur l'inscription, l'abandon scolaire et les capacités à lire et à écrire ;
- La santé mesurée par des variables sur la santé infantile, l'espérance de vie à la naissance, les nouveaux cas d'infection par le VIH et le temps hors travail.

#### La rubrique du pouvoir économique (opportunités) se compose de trois sous-éléments :

- Le revenu mesuré par des variables sur les salaires dans l'agriculture, les services publics et le secteur formel, et sur les revenus tirés de l'entreprise informelle, des petites entreprises agricoles familiales, des envois de fonds et des transferts à l'intérieur du foyer ;
- Le budget temps ou emploi mesuré par des variables sur le temps consacré à des activités marchandes et non marchandes et sur l'emploi ;
- L'accès aux ressources mesuré par l'accès aux moyens de production et aux postes de direction.

#### La rubrique du pouvoir politique (pouvoir d'action) se compose de deux sous-éléments :

- Représentation aux postes de décision-clé dans le secteur public ;
- Représentation aux postes de décision-clé dans la société civile.

Source : adapté de Commission Economique pour l'Afrique « Indice développement et des inégalités entre les sexes en Afrique » ; septembre 2004

# Annexe 3 : Définitions et approches

## Fiche 1: Le concept genre

Fait référence aux <u>rôles et responsabilités attribués socialement aux hommes et aux femmes, garçons et filles</u> dans une société/contexte donnée. Il s'agit de l'ensemble des caractéristiques, aptitudes, comportements et rôles considérés comme appropriées à l'un des deux sexes.

Il opère une distinction entre <u>la dimension biologique</u> (le sexe) et la <u>dimension culturelle</u> (le genre) : rupture dans le déterminisme biologique.

Il insiste sur <u>le caractère « construit »</u> des différences entre H et F et des relations entre les deux sexes selon l'âge, le temps, le contexte, la localité, le statut matrimonial, l'ethnie, la religion, l'éducation, l'accès et le niveau de revenus, les normes et coutumes, l'accès aux droits, la participation à la prise de décision, etc.

## Fiche 2 : Approche axée sur les droits humains (AADH)

Cette approche est basée sur quatre paires de principes relatifs aux droits humains qui sont :

• Universalité et Indivisibilité

• Egalité et Non-discrimination

• Participation et Inclusion

• Accountability/Reddition de comptes et Etat de droit

# Fiche 3: Approche genre et approche territoriale

Approche genre	Approche territoriale
Analyse du contexte spécifique	Analyse du contexte et des spécificités au niveau spatial
Différences entre femmes et hommes, parmi les femmes et parmi les hommes	Différences entre milieux selon plusieurs variables (n'est pas explicite par rapport aux différences sexospécifiques, ni par rapport à la structuration sociale à l'intérieur des ménages et groupes sociaux)
Rapports sociaux entre femmes et hommes au niveau familial, communautaire et autres institutions au niveau de l'Etat, les entités publiques et privées, la société civile	Tissu socio-économique et structuration sociale, grou- pes, réseaux, structures et instances de décisions spécifi- ques au territoire
Sur le plan des politiques, principe d'égalité et d'équité eu égard aux différences entre femmes et hommes	Sur le plan de la politique de développement, principe de l'égalité dans le respect de la diversité et de la différence

Fiche 4 : De l'approche IFD à l'approche GED

Intégration des femmes au développement (IFD)	Genre et développement (GED)	
1. L'approche		
Une approche qui considère les femmes comme étant le problème	Une approche du développement	
2. Le centre d'intérêt		
Les femmes	Les rapports femmes-hommes	
3. Le problème		
L'exclusion des femmes (qui représentent la moitié des ressources potentielles de production) du processus de développement	Les relations de pouvoir inégales (riches et pauvres, femmes et hommes) qui empêchent un développement équitable ainsi que la pleine participation des femmes	
4. L'objectif		
Un développement plus efficient, plus efficace	Un développement équitable et durable, où les femmes et les hommes prennent les décisions	
5. La solution		
Intégrer les femmes au processus de développement existant	- Accroître le pouvoir des plus démunis et des femmes - Transformer les relations non-égalitaires	
6. Les stratégies		
<ul> <li>Projets pour femmes</li> <li>Volets femmes</li> <li>Projets intégrés</li> <li>Accroître la productivité des femmes</li> <li>Accroître le revenu des femmes</li> <li>Accroître la capacité des femmes à effectuer les tâches traditionnellement liées à leur rôle</li> </ul>	<ul> <li>Identifier /considérer les besoins pratiques déterminés par les femmes et les hommes en vue d'améliorer leur condition</li> <li>Traiter en même temps des intérêts stratégiques des femmes (pour une évolution égalitaire des rôles et un partage des tâches)</li> <li>Faire face aux intérêts stratégiques des pauvres par un développement axé sur les gens</li> </ul>	

Source : Un autre genre de développement. Un guide pratique sur les rapports femmes-hommes dans le développement - CCCI/Match/Acoqi, 1991

Fiche 5 : Les cinq approches du genre et du développement

Approche Bien-être		Approche Efficacité	Approche Lutte contre la pauvreté	Approche Equité - égalité des chances	Approche Renforcement du pouvoir (empowerment)
Cause des problèmes	Circonstances qu'on ne peut contrôler	Echec des politiques de développement, Non reconnaissance du rôle productif des femmes	Manque de ressources, faible niveau de vie	Patriarcat, exploitation subordination et oppression des femmes par les hommes	Subordination des femmes à cause du patriarcat, du système colonial et néocolonial
Objectifs	Assurer aux femmes la réalisation de leur rôle de mère, rôle le plus important pour elles dans la société et pour le développement	Veiller à un développement plus efficace : la participation économique des femmes est renforcée	Permettre aux femmes pauvres d'accroître leur productivité, les intégrer au développement	Permettre aux femmes de prendre part au processus de développement, faire des femmes des participantes actives au processus de développement	Donner aux femmes plus de pouvoir et d'autonomie, créer de nouvelles structures politiques, économiques et sociales, supprimer les formes d'exploitation
Type de programmes	Programmes d'aide alimentaire, nutritionnels, de santé de base (mère/enfant), de planification familiale Réponse aux besoins pratiques	Appui pour les besoins pratiques, dans un contexte de réduction des dépenses sociales Analyse des rôles des femmes Accroissement du temps disponible	Former les femmes dans des domaines techniques Activités génératrices de revenus et micro- entreprises pour répondre aux besoins pratiques de base	Organiser des réformes structurelles Résoudre les enjeux stratégiques pour les femmes pour une répartition plus égalitaire des rôles entre hommes et femmes	Mobilisation des femmes sur la résolution d'enjeux stratégiques qui renforcent leur autonomie
Type d'appui	Les femmes sont considérées comme groupe social vulnérable, elles sont bénéficiaires du développement	Les femmes sont visées par les politiques d'ajustement et de stabilisation (PAS)	Les femmes sont partie intégrante du développement - les femmes pauvres sont une catégorie particulière	Femmes comme actrices des politiques de développement	Transformations et autonomie basée sur l'auto-organisation appui par des organisations locales de développement

Approche Bien-être		Approche Efficacité	Approche Lutte contre la pauvreté	Approche Equité - égalité des chances	Approche Renforcement du pouvoir (empowerment)
Type d'intervention	Approche individuelle, modèle social d'intervention, approche « top down »	Approche autoritaire («top down») et consultative (les femmes sont vues comme une ressource)	Approche consultative reproduisant des valeurs d'autorité	Approche participative Intervention- nisme étatique pour réduire les inégalités	Approche participative et collective, « bottom up », renforçant la solidarité
Période et tenants des approches	Approche utilisée dans les années 50, centrée sur les conditions de vie C'est une base nécessaire et évidente du développement	Approche diffusée dans les années 80 par la Banque mondiale, dans le contexte de lutte contre les effets négatifs des PAS	Approche élaborée par les ONG dans les années 70 et reprise depuis 1985 par la Banque mondiale	Approche liée à l'Année internationale des femmes en 1975	Approche développée depuis 1985 (Nairobi) par les ONG locales et les mouvements de femmes

Source : adapté de Caroline Moser «Gender planning in the third world», in World Development, vol 17, n° 11, 1989, et de son adaptation par Oxfam Gender

# Annexe 4 : Les principaux cadres de l'analyse genre

## 4.1. Principaux cadres d'analyse : présentation synthétique

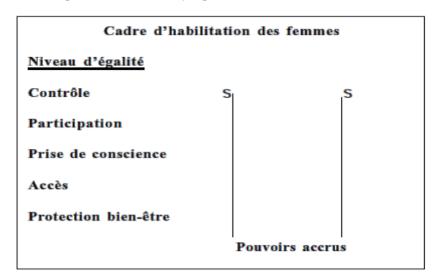
Le Cadre analytique de Harvard se compose de quatre éléments principaux :

- 1 : Le profil d'activité qui fournit en général une réponse à la question "Qui fait quoi ?" mais va plus loin pour dire quand, comment, où, combien de fois, etc., et tient compte d'autant de rôles particuliers que nécessaires, tels que femmes âgées, hommes célibataires, jeunes garçons/filles, etc. En d'autres termes, le profil d'activité fournit une base de données contextuelles ou une image de la communauté en question, en faisant une analyse détaillée des rôles pertinents de production et de reproduction.
- 2 : Le profil d'accès et de contrôle qui identifie les ressources et les bénéfices associés aux rôles de production et de reproduction en question et tient compte du fait que ce sont des hommes ou des femmes qui les contrôlent et en tirent des bénéfices. Les ressources et les bénéfices doivent être interprétés au sens large pour bien décrire la communauté qui est soumise à l'analyse. En dehors des ressources matérielles, telles que les terres, les capitaux, les facteurs de production, il peut s'agir de ressources moins tangibles telles que le temps, l'accès à l'éducation, etc.
- 3 : Les facteurs d'influence qui identifient le milieu dynamique qui influe sur la désagrégation par genre que présentent les deux profils précédents. Ces facteurs peuvent être des influences passées, présentes ou futures. Ils peuvent être des facteurs de changement, des facteurs politiques, économiques, culturels, etc., ou des obstacles ou des opportunités qui affectent tout particulièrement l'égalité de la participation et les bénéfices des femmes.

L'analyse du cycle de projet qui applique l'analyse du genre à une proposition de projet ou à un autre instrument de développement, tel qu'une évaluation, une identification des besoins, etc.

Le Cadre d'habilitation des femmes : ce cadre a été mis au point pour tenir compte de l'idée selon laquelle la sensibilité aux problèmes de genre est un élément essentiel de programmes qui tiennent compte de ces problèmes. Et, pour Longwe, la sensibilité aux problèmes de genre signifie que toutes les étapes du cycle de développement mettent l'accent sur la participation et sur les problèmes des femmes, dans le but général de surmonter les inégalités des femmes par rapport aux hommes.

Le Cadre d'habilitation des femmes est conçu de façon telle qu'on a d'autant plus d'égalité et de pouvoir qu'on remonte les cinq niveaux, depuis **le « bien-être »** jusqu'au **« contrôle »**.



Le schéma ci-dessus montre qu'une intervention ou un projet peut apporter une contribution positive à l'épanouissement des femmes et à leur habilitation à tous les niveaux. Une évaluation des besoins qui est bien faite tiendra aussi compte des groupes tels que les femmes chefs de famille ou des veuves sans terre qui courent plus de risques si l'intervention du projet ne prend pas en compte leurs besoins particuliers et leur position singulière.

Les problèmes des femmes doivent être placés sur un pied d'égalité avec ceux des hommes quand on identifie les objectifs d'un projet. Il y a trois façons de définir les problèmes des femmes dans les objectifs d'un projet :

- A un niveau négatif, où les objectifs du projet ne font aucune mention des problèmes des femmes ;
- A un niveau neutre, où les objectifs du projet admettent les problèmes des femmes mais ont une attitude de neutralité quand il s'agit de dire si les femmes se trouvent alors dans une situation pire qu'auparavant ; et
- A un niveau positif, où les objectifs du projet tiennent compte de façon positive des problèmes des femmes et cherchent à améliorer leur situation par rapport à celle des hommes.

# 4.2. Principes et fondements d'un programme qui intègre la dimension genre. Encourager la responsabilisation

Les programmes qui obtiennent des résultats durables et équitables tiennent toutes les parties concernées responsables de la réalisation des objectifs d'équité/d'égalité de genre tout au long de l'exécution, comme ils les tiennent responsables d'autres résultats dans ce domaine. Ces objectifs regroupent, sans en exclure d'autres, la réduction des disparités entre les sexes ; le renforcement du pouvoir de décision des femmes ; l'élimination des politiques discriminatoires et le recul de la violence motivée par des considérations de genre.

La responsabilisation aide à modifier le comportement et le personnel doit rendre des comptes vis-à-vis de l'intégration du genre. Tout le personnel est concerné : la personne à la réception, qui accueille les clients de manière respectueuse ; le prestataire, qui répond aux besoins de la clientèle de manière holistique ; le bailleur de fonds, qui tient les personnes chargées de l'exécution véritablement responsables des résultats obtenus en matière d'équité/d'égalité de genre ; les décideurs en matière de politiques et de finances, qui allouent les fonds de manière responsable ; et les chercheurs, qui se donnent pour tâche de mesurer les incidences du genre sur les services, les programmes et divers objectifs de développement. Le fait de tenir tout un chacun responsable de promouvoir l'équité/l'égalité des genres au sein d'une organisation a pour effet de rehausser l'importance de ces objectifs dans le cadre des programmes, de témoigner un engagement institutionnel, de créer un environnement coopératif et, surtout d'améliorer les résultats de ces programmes.

**Promouvoir les droits des personnes et des groupes :** Pour avoir des chances d'aboutir, les programmes de développement communautaires doivent prendre conscience des objectifs complémentaires que sont l'équité/ l'égalité des genres, les droits de la personne et ils doivent s'y rallier. Les programmes équitables s'emploient à promouvoir, à surveiller, à exécuter et à faire respecter les normes relatives aux droits de la personne. En outre, une approche axée sur les droits de la personne et les droits guide la formulation et la réforme des politiques, la recherche, les interventions des programmes et la prestation des services dans la logique de l'intégration du genre.

Autonomiser les femmes, les hommes, les jeunes et les communautés : Un programme de qualité repose sur la notion que les participants et les communautés ont les compétences, les connaissances et le pouvoir nécessaires à la prise de décisions éclairées. L'autonomisation est « la capacité soutenue qu'ont les individus et les organisations de décider librement, en toute connaissance de cause et de manière autonome comment ils peuvent le mieux servir leur intérêt personnel stratégique ainsi que celui de la société tandis qu'ils s'efforcent d'améliorer leur qualité de vie ». En œuvrant en collaboration avec les femmes, les hommes, les jeunes et leurs communautés, les programmes qui intègrent la dimension du genre créent un environnement propice à l'autonomisation des individus et des groupes.

Source: CEDPA, Gender, Reproductive Health, and Advocacy (Washington, DC: CEDPA, 2000)

#### Annexe 5: Le cadre normatif

# Fiche 1 : La Constitution (2011) : Quelques dispositions relatives aux droits humains des femmes

#### Préambule

Fidèle à son choix irréversible de construire un Etat de droit démocratique, le Royaume du Maroc poursuit résolument le processus de consolidation et de renforcement des institutions d'un Etat moderne, ayant pour fondements les principes de participation, de pluralisme et de bonne gouvernance. Il développe une société solidaire où tous jouissent de la sécurité, de la liberté, de l'égalité des chances, du respect de leur dignité et de la justice sociale, dans le cadre du principe de corrélation entre les droits et les devoirs de la citoyenneté.

Mesurant l'impératif de renforcer le rôle qui lui revient sur la scène mondiale, le Royaume du Maroc, membre actif au sein des organisations internationales, s'engage à souscrire aux principes, droits et obligations énoncés dans leurs chartes et conventions respectives, il réaffirme son attachement aux droits de l'Homme tels qu'ils sont universellement reconnus, ainsi que sa volonté de continuer à Œuvrer pour préserver la paix et la sécurité dans le monde.

Se fondant sur ces valeurs et ces principes immuables, et fort de sa ferme volonté de raffermir les liens de fraternité, de coopération, de solidarité et de partenariat constructif avec les autres Etats, et d'oeuvrer pour le progrès commun, le Royaume du Maroc, Etat uni, totalement souverain, appartenant au Grand Maghreb, réaffirme ce qui suit et s'y engage :

- Protéger et promouvoir les dispositifs des droits de l'Homme et du droit international humanitaire et contribuer à leur développement dans leur indivisibilité et leur universalité,
- Bannir et combattre toute discrimination à l'encontre de quiconque, en raison du sexe, de la couleur, des croyances, de la culture, de l'origine sociale ou régionale, de la langue, du handicap ou de quelle que circonstance personnelle que ce soit,
- Accorder aux conventions internationales dûment ratifiées par lui, dans le cadre des dispositions de la Constitution et des lois du Royaume, dans le respect de son identité nationale immuable, et dès la publication de ces conventions, la primauté sur le droit interne du pays, et harmoniser en conséquence les dispositions pertinentes de sa législation nationale. Ce préambule fait partie intégrante de la présente Constitution.

**Article 6 :** La loi est l'expression suprême de la volonté de la nation. Tous, personnes physiques ou morales, y compris les pouvoirs publics, sont égaux devant elle et tenus de s'y soumettre. Les pouvoirs publics œuvrent à la création des conditions permettant de généraliser l'effectivité de la liberté et de l'égalité des citoyennes et des citoyens, ainsi que de leur participation à la vie politique, économique, culturelle et sociale.

Article 19 : L'homme et la femme jouissent, à égalité, des droits et libertés à caractère civil, politique, économique, social, culturel et environnemental, énoncés dans le présent titre et dans les autres dispositions de la Constitution, ainsi que dans les conventions et pactes internationaux dûment ratifiés par le Royaume et ce, dans le respect des dispositions de la Constitution, des constantes et des lois du Royaume. L'Etat marocain œuvre à la réalisation de la parité entre les hommes et les femmes. Il est créé, à cet effet, une Autorité pour la parité et la lutte contre toutes formes de discrimination.

# Fiche 2 : La Plate-forme d'Action de Beijing adoptée par les représentants de 189 pays (septembre 1995) identifie 12 domaines prioritaires d'action

- 1. La persistance de la pauvreté.
- 2. Education et formation des femmes.
- 3. Les femmes et la santé.
- 4. La violence à l'égard des femmes.
- 5. Les femmes et les conflits armés.
- 6. Les femmes et l'économie.
- 7. Les femmes et la prise de décision.
- 8. Mécanismes institutionnels chargés de favoriser la promotion de la femme.
- 9. Les droits fondamentaux de la femme.
- 10. Les femmes et les médias.
- 11. Les femmes et l'environnement.
- 12. La petite fille.

## Fiche 3: La planification communale: les 5 principes et fondements

- 1. Une vision partagée de l'avenir par les populations.
- 2. Une meilleure gestion des ressources matérielles et humaines disponibles et à mobiliser.
- 3. Des projets de territoires permettant les synergies et mutualisation des efforts entre des groupes de communes voisines (intercommunalité).
- 4. Des projets structurants initiés au niveau territorial supérieur et aux politiques publiques nationales.
- 5. Une planification communale articulée aux différentes conventions internationales en matière de développement et de droits humains (environnement, femme, enfant, etc.).

Source: Guide DGCL, 2008

# Annexe 6 : Liste d'indicateurs

Domaines de priorités	Thèmes	Indicateurs proposés
Population et démographie	Population de la commune     Ménages	<ul> <li>Nombre, sexe, classes d'âge, âge au mariage, statut matrimonial, taux de fécondité</li> <li>Nombres, taille, type, sexe du chef de ménage</li> </ul>
Education / formation et alphabétisation	<ul> <li>Parité d'accès des filles et garçons à l'enseignement pré scolaire, primaire, collégial et secondaire</li> <li>Alphabétisation</li> <li>Education informelle</li> <li>Parité en matière de formation professionnelle (institutionnelle et non institutionnelle, les filières de formation, etc.)</li> <li>Parité dans les programmes de la deuxième chance (éducation informelle)</li> <li>Part des femmes dans les programmes d'alphabétisation</li> <li>Qualité et la nature de ces programmes et leur pertinence par rapport aux contraintes des femmes et jeunes filles (contenus, lieux, horaires, etc.)</li> </ul>	<ul> <li>Taux d'inscription dans le préscolaire, collégial et secondaire</li> <li>Taux de rétention dans ces cycles</li> <li>Taux de passage d'un cycle à l'autre</li> <li>Nombre de filles et de garçons bénéficiaires de bourses, de cantine, de fourniture scolaire, de l'internat dans les 3 cycles d'enseignement, etc.</li> <li>Taux d'accès aux programmes de soutien social (le taux de rétention/déperdition des filles et des garçons dans les différents cycles précités)</li> <li>Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans (personnes des deux sexes)</li> </ul>
Accès insuffisant et inégal aux soins de santé	<ul> <li>Mortalité infantile par sexe (si disponible au niveau communal)</li> <li>Mortalité maternelle (si disponible au niveau communal)</li> <li>Santé reproductive</li> <li>Perceptions des femmes et des hommes par rapport à l'accès et à la qualité des soins de santé</li> </ul>	<ul> <li>Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans</li> <li>Taux de mortalité infantile</li> <li>Mortalité maternelle (données des centre et structures de santé ou enquête villages)</li> <li>Fécondité (à comparer avec le niveau provincial et national) et la prévalence contraceptive (si disponible au niveau communal)</li> <li>Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié</li> <li>Structures réservées au suivi des grossesses et à l'accouchement et leur proximité avec les femmes</li> <li>Taux d'encadrement (sage femmes, infirmières et médecins selon le sexe)</li> <li>Taux de natalité parmi les adolescentes</li> <li>Besoins de planification familiale non couverts</li> </ul>

Domaines de priorités	Thèmes	Indicateurs proposés
Infrastructures de base	<ul> <li>Budget temps consacré à la corvée de l'eau et du bois (cuisson et chauffage) raccordement au réseau d'eau potable et électrique, assainissement solide et liquide</li> <li>Accessibilité à ces infrastructures</li> </ul>	<ul> <li>Nombre d'heures/semaine consacrées par les hommes et les femmes</li> <li>Distance par rapport à ces infrastructures</li> <li>Le ratio entre le nombre d'heures de travail effectuées par les hommes et les femmes</li> </ul>
Droits légaux des femmes	<ul> <li>Application des dispositions du Code de la famille</li> <li>Accès des femmes à la justice et à leurs droits</li> <li>Perceptions des femmes et des hommes par rapport à ces violations et les moyens de les confronter.</li> <li>Mobilité et liberté de mouvement</li> </ul>	<ul> <li>Nombre et nature des mécanismes et structures d'aide/orientation juridique et juridictionnelle</li> <li>Structures et projets système judicaire, autorités locales, familles/parents, etc.</li> <li>Traitement réservé aux femmes en matière d'accès</li> <li>Possibilité des femmes de sortir non accompagnées, sans ou avec autorisation du mari</li> <li>Principales contraintes à la mobilité des femmes (culturelles, sécurité, éloignement des services, absence de transport, pauvreté monétaire, temps, etc.)</li> </ul>
Violence contre les femmes	<ul> <li>Ampleur des violences basées sur le genre</li> <li>Possibilités de recours et de protection</li> </ul>	<ul> <li>Incidences de la violence domestique</li> <li>Incidences de la violence sexuelle</li> <li>Législation contre la violence reliée au genre</li> <li>Système/mécanismes et programmes de soutien aux victimes de violences (nombres, nature, qualité, etc.)</li> </ul>
Participation des femmes	Au niveau quantitatif      Au niveau qualitatif	<ul> <li>Taux de femmes et d'hommes dans les mandats électifs locaux (commune et province)</li> <li>Taux de femmes et d'hommes dans les administrations</li> <li>Taux de femmes et d'hommes dans les organisations de la société civile</li> <li>Postes de responsabilité au sein des instances citées précédemment</li> <li>Nombre et nature des organisations dirigées par les femmes</li> <li>Nombre des organisations de défense des droits des femmes</li> </ul>

Domaines de priorités	Thèmes	Indicateurs proposés
Participation économique des femmes et des hommes	Accès à un emploi égal des ressources, aux opportunités économiques et à la prise de décision économique	<ul> <li>Taux d'activité par sexe, âge, niveau d'éducation et statut matrimonial</li> <li>Taux d'occupation par sexe, âge, niveau d'éducation et statut matrimonial</li> <li>Situation dans la profession par sexe</li> <li>Secteurs d'activité par sexe</li> <li>Taux de chômage par sexe</li> <li>Taux de sous emploi par sexe</li> </ul>
	Accès aux ressources et aux moyens productifs	<ul> <li>Activités génératrices de revenus : types d'activités</li> <li>Accès aux revenus (niveau et contrôle des revenus)</li> <li>Accès aux circuits de commercialisation</li> <li>Accès à la terre, crédit et autres moyens de production</li> </ul>
Inégalité de pouvoir et de participation dans les prises de décision	Participation	<ul> <li>Taux des femmes et des hommes dans les mandats électifs locaux (commune et province)</li> <li>Taux des femmes et des hommes dans les administrations</li> <li>Taux des femmes et des hommes dans les organisations de la société civile</li> <li>Postes de responsabilité au sein d'instances précédentes</li> <li>Nombre des organisations de défense des droits des femmes</li> <li>Formes communautaires/villageoise d'organisation des femmes existantes : buts, modalités d'organisation, leadership, interactions avec leur environnement, impacts sur les femmes membres et sur leur environnement, réalisations, contraintes et défis, etc.</li> </ul>
	Programmes et projets mis en place par les communes et leur degré de sensibilité à la dimension de l'égalité et équité de genre	<ul> <li>Buts, activités financements, relations avec la communauté et les pouvoirs publics, réalisations, contraintes et défis, etc.</li> <li>Nombre de projet spécifiques, projets sensibles à l'approche transversale, nature, budgets consacrés, résultats obtenus, etc.</li> </ul>
Indicateurs qualitatifs communs tous les domaines d'analyse	<ul> <li>Facteurs influençant les écarts de genre (culturels)</li> <li>Priorités des femmes et des hommes de le Opportunités existantes à renforcer/constitute</li> </ul>	a commune/province en la matière

# Annexe 7 : Proposition de programme de formation

Thèmes		Module	
Adhésion	et conviction de la nécessité du changement : Maît	rise de savoirs, savoir-être et de savoir-critique	
Jour 1	Genre et enjeux du développement économique, social et démocratique	Situations des écarts de genre au Maroc et leur évolution (historique, constats chiffrés) dans les domaines :  - Législatif et juridique  - Droits sexuels et reproductifs  - Droits économiques et politiques  - Droits sociaux et culturels (stéréotypes de genre)	
	Le Maroc et les engagements internationaux et nationaux	Principaux engagements en matière d'égalité et équité de genre du Maroc au niveau national et international : - CEDAW, PA Beijing ; OMD - Stratégie nationale pour l'égalité et l'équité, Agenda pour l'égalité et équité, etc.	
	Comprendre la pertinence et les enjeux de l'approche genre et développement dans le contexte national et local	<ul> <li>L'approche genre, pourquoi faire ?</li> <li>Les normes et concepts : définitions</li> <li>Les approches : approche axée sur les droits humains et sensible au genre</li> <li>Les stratégies - évolution historique : de l'IFD au GED</li> </ul>	
Documents de références		<ul> <li>Données statistiques nationales</li> <li>Fiches engagements internationaux et nationaux du Maroc</li> <li>Fiches concepts</li> </ul>	
Jour 2	Stratégies et résistances au changement	<ul> <li>Expériences d'institutionnalisation au Maroc</li> <li>Stratégie de l'ADS en matière d'institutionnalisation de l'EEG</li> <li>Participation et empowerment</li> <li>Gender mainstreaming</li> <li>Institutionnalisation de l'égalité et équité de genre</li> <li>Vision d'une société équitable pour les deux sexes : perceptions et attentes des participants (es) par rapport à l'égalité et équité de genre</li> </ul>	
Docume	nts de références	<ul> <li>Fiches sur les expériences d'institutionnalisation de la dimension genre</li> <li>Stratégie de l'ADS</li> </ul>	

	Thèmes	Module
Renforce	ment des capacités à agir pour le changement : Maît	rise de savoir-faire et capacité de programmation
Jour 3	DTP sensible à la dimension genre Analyse/diagnostic	Les principaux cadres de l'analyse genre : présentation et discussion de la pertinence : Elaboration participative d'un cadre d'analyse adapté au contexte d'intervention des participants (es)
	Elaboration et discussion des diagnostics sensibles à la dimension genre	<ul><li>Analyse socio-démographique</li><li>Analyse économique</li><li>Analyse institutionnelle</li></ul>
		<ul> <li>Exemples de thématique à aborder :</li> <li>Education</li> <li>Amélioration de l'activité rémunérée des femmes</li> <li>Promotion de la participation communautaire et publique des femmes</li> <li>Lutte contre les violences</li> </ul>
Docume	nts de références	DTP des communes concernées
Jour 4	Elaboration de PDC sensible à la dimension genre	<ul> <li>Analyse stratégique: Identification des enjeux/contraintes et des axes stratégiques (long terme) et priorités sur le moyen terme (3 ans) visant à répondre à la fois aux besoins pratiques et aux intérêts stratégiques de genre (analyse SWOT)</li> <li>Planification stratégique axée sur les résultats et sensible à la dimension genre: Présentation des principales notions et outils</li> <li>Elaboration de PCD en fonction des thématiques prioritaires identifiées</li> </ul>
Documents de références		<ul> <li>DTP des communes concernées</li> <li>Fiches portant sur les principaux concepts et outils de la planification axée sur les résultats</li> </ul>
Jour 5	Plaider en faveur de l'élaboration et de la mise en œuvre de PCD sensibles à la dimension genre	<ul> <li>Le plaidoyer : Intérêt, définition, composantes et étapes</li> <li>Elaboration d'une stratégie de plaidoyer en faveur de PCD sensibles à l'égalité et équité de genre</li> </ul>
		<ul><li> Evaluation de la formation</li><li> Principales leçons tirées</li></ul>





#### Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

2, Avenue Tour Hassan, 10 001 Rabat B.P. 433 - 10 020 Rabat

Tél.: +212 (0) 537 70 44 84 Fax: +212 (0) 537 20 45 19

giz-maroc@giz.de www.giz.de/marokko



#### Agence de Développement Social

Avenue Allal El Fassi Madinat Al Irfane

B.P. 6816 - Rabat

Tél.: +212 (0) 537 68 34 10 Fax: +212 (0) 537 68 27 31

pg@ads.ma www.ads.ma